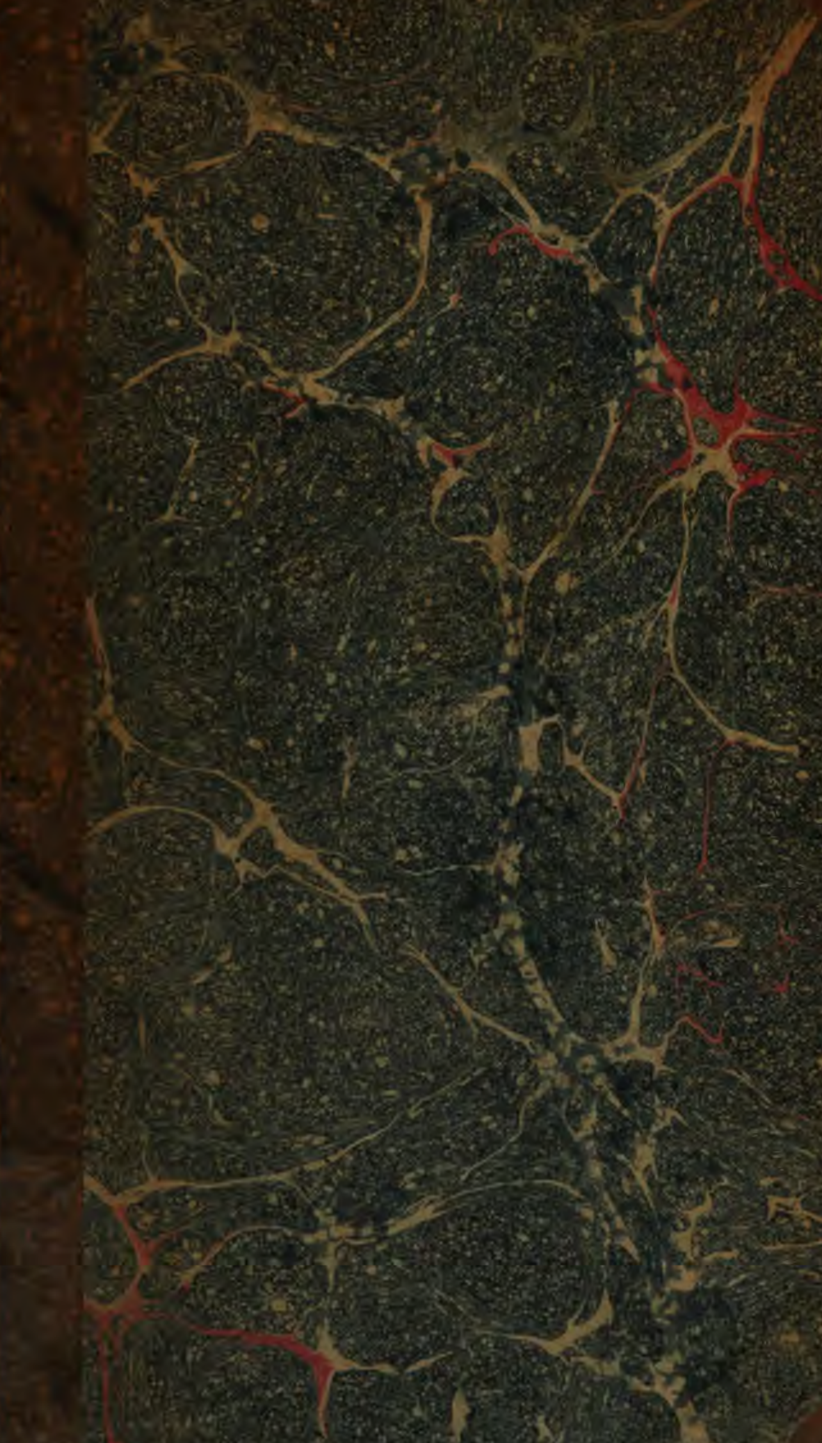
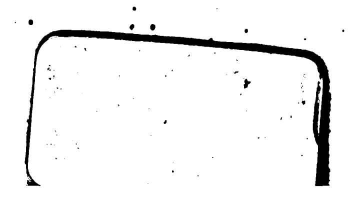




HISTOIRE
DE
L'EMPIRE
DE RUSSIE.
TOME SECOND.

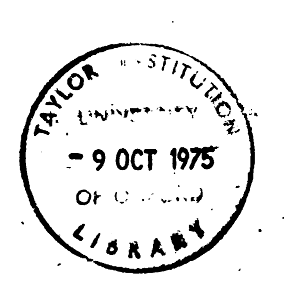
HISTOIRE DE L'EMPIRE DE RUSSIE SOUS PIERRE LE GRAND,

Par l'Auteur de l'histoire de CHARLES XII.

TOME SECOND.



MDCCLXIII.





AU LECTEUR.

L'EMPIRE de Russie est devenu de nôtre tems si considérable pour l'Europe, que PIERRE son vrai fondateur en est encor plus intéressant. C'est lui qui a donné au Nord une nouvelle face; & après lui, sa nation a été sur le point de changer le sort de l'Allemagne; & son influence s'est étendue sur la France & sur l'Espagne, malgré l'immense distance des lieux. L'établissement de cet Empire est peut-être la plus grande époque

pour l'Europe, après la découverte du nouveau monde. C'eſt uniquement ce qui engage l'auteur de la premiére partie de l'hiſtoire de PIERRE *le Grand* à donner la ſeconde.

Il y a quelques fautes dans pluſieurs exemplaires du premier Tome, dont on doit avertir le lecteur.

Page 5. après ces mots, *dans la route que les caravanes pouraient prendre*; ajoutez, *en paſſant par les plaines des Calmoucs, & par le grand déſert nommé Kobi.*

Page 11. *à la jonction*, mettez, *à l'embouchure.*

Page 26. *Ruſſie rouge*, liſez, *avec une partie de la Ruſſie rouge.* Au reſte il eſt bon d'aprendre aux critiques mal inſtruits que la Volinie, la Podolie, & quelques contrées voiſines, ont été appellées *Ruſſie rouge* par tous les Géographes.

Page

Page 59. L'éditeur trompé par le défaut d'un zéro dans le manuſcrit, a mis en toutes lettres, *ſoixante & douze mille ſerfs de moines*, au lieu de *ſept cent vingt mille.*

Page 67. après ces mots, *La Religion Grecque commença en effet à s'établir en Ruſſie*; ôtez ce qui ſuit, & mettez; *Le Patriarche de Conſtantinople Chriſoberge envoya un Evêque batiſer Volodimer, pour ajouter à ſon Patriarchat cette partie du Monde. Volodimer acheva donc l'ouvrage commencé par ſon ayeul. Un Syrien nommé Michel, fut le premier Métropolitain en Ruſſie &c.*

Page 73. *Il regardait les Jéſuites comme des hommes dangereux*; on peut ajouter, que les Jéſuites qui s'étaient introduits en Ruſſie en 1685. en furent chaſſés en 1689. & qu'y étant

 ren-

rentrés, ils en furent encor chassés en 1718.

Page 91. *Fille du Sécretaire Nariskin*, lisez, *Fille du Sécretaire Apraxin.*

Page 292. mettez *Pennamunde*, au lieu de *Dunamunde.*

On peut laisser au païs d'Orembourg l'épitète de *petit*, parce qu'en effet ce Gouvernement est petit en comparaison de la Sibérie à laquelle il touche. On peut substituer une *peau d'ours* à la *peau de mouton* que plusieurs voyageurs prétendent être adorée par les Ostiaks. Si ces bonnes gens rendent un culte à ce qui leur est utile, une fourure d'ours est encor plus adorable qu'une peau de mouton, & il faut avoir une peau d'âne pour s'appesantir sur ces bagatelles.

Que les barques construites par le

Czar

Czar PIERRE Ier. ayent été appellées ou non *demi-galères*, que PIERRE ait logé d'abord dans une maiſon de bois, ou dans une maiſon de briques, cela eſt je crois fort indifférent.

Il y a des choſes moins indignes des yeux d'un lecteur ſage. Il eſt dit, par exemple, au premier volume, que les peuples du Kamshatka ſont ſans religion. Des mémoires récens m'apprennent que ce peuple ſauvage a auſſi ſes Théologiens, qui font deſcendre les habitans de cette preſqu'île, d'une eſpèce d'être ſupérieur, qu'ils appellent *Kouthou*. Ces mémoires diſent, qu'ils ne lui rendent aucun culte, & qu'ils ne l'aiment, ni ne le craignent.

Ainſi ils ont une Mythologie, & ils n'ont point de Religion; cela pourait être vrai, & n'eſt guères vraiſem-

blable ; la crainte eſt l'attribut naturel des hommes. On prétend que dans leurs abſurdités, ils diſtinguent des choſes permiſes, & des choſes défendues : ce qui eſt permis, c'eſt de ſatisfaire toutes ſes paſſions; ce qui eſt défendu, c'eſt d'aiguiſer un couteau ou une hache quand on eſt en voyage, & de ſauver un homme qui ſe noye. Si en effet c'eſt un péché parmi eux de ſauver la vie à ſon prochain, ils ſont en cela différens de tous les hommes, qui courent par inſtinct au ſecours de leurs ſemblables, quand l'intérêt ou la paſſion ne corrompt pas en eux ce penchant naturel. Il ſemble qu'on ne pourait parvenir à faire un crime d'une action ſi commune & ſi néceſſaire, qu'elle n'eſt pas même une vertu; que par une Philoſophie également fauſſe & ſuperſtitieuſe, qui perſuaderait qu'il ne

ne faut pas s'oppoſer à la Providence, & qu'un homme deſtiné par le Ciel à être noyé, ne doit pas être ſecouru par un homme : mais les barbares ſont bien loin d'avoir même une fauſſe philoſophie.

Cependant ils célèbrent, dit-on, une grande fête, qu'ils appellent dans leur langage d'un mot qui ſignifie *purification*; mais de quoi ſe purifient-ils, ſi tout leur eſt permis ? & pourquoi ſe purifient-ils, s'ils ne craignent ni n'aiment leur Dieu *Kouthou*?

Il y a ſans doute des contradictions dans leurs idées, comme dans celles de preſque tous les peuples; les leurs ſont un défaut d'eſprit, & les nôtres en ſont un abus; nous en avons beaucoup plus qu'eux, parce que nous avons plus raiſonné.

Comme ils ont une eſpèce de Dieu,

ils ont aussi des Démons; enfin, il y a parmi eux des sorciers, ainsi qu'il y en a toujours eu chez toutes les nations les plus policées. Ce sont les vieilles qui sont sorciéres dans le Kamshatka, comme elles l'étaient parmi nous avant que la saine physique nous éclairât. C'est donc partout l'apanage de l'esprit humain d'avoir des idées absurdes, fondées sur nôtre curiosité & sur nôtre faiblesse. Les Kamshatkales ont aussi des Prophêtes, qui expliquent les songes; & il n'y a pas longtems que nous n'en avons plus.

Depuis que la Cour de Russie a assujetti ces peuples en bâtissant cinq forteresses dans leur païs, on leur a annoncé la Religion Grecque. Un Gentilhomme Russe très instruit m'a dit qu'une de leurs grandes objections était que ce culte ne pouvait être fait

pour

pour eux, puiſque le pain & le vin ſont néceſſaires à nos myſtères, & qu'ils ne peuvent avoir ni pain ni vin dans leur païs.

Ce peuple d'ailleurs mérite peu d'obſervations ; je n'en ferai qu'une ; c'eſt, que ſi on jette les yeux ſur les trois quarts de l'Amérique, ſur toute la partie méridionale de l'Afrique, ſur le Nord, depuis la Laponie juſqu'aux mers du Japon, on trouve que la moitié du genre humain n'eſt pas au deſſus des peuples du Kamshatka.

Au reſte il eſt bon d'avertir que l'illuſtre Géographe *De l'Ile* appelle ce païs *Kamshat.* Nous retranchons d'ordinaire les *ka* & les *koy* qui ſont à la fin des noms Ruſſes ; & c'eſt ainſi qu'en uſent les Italiens.

Il y a un article plus important qui peut

peut intéreſſer la dignité des Couronnes. *Oléarius* qui accompagnait en 1634. des Envoyés de Holſtein en Ruſſie & en Perſe, raporte au livre troiſiéme de ſon hiſtoire, que le Czar *Ivan Baſilovitz* avait relégué en Sibérie un Ambaſſadeur de l'Empereur : c'eſt un fait dont aucun autre Hiſtorien, que je ſache, n'a jamais parlé : il n'eſt pas vraiſemblable que l'Empereur eût ſouffert une violation du droit des gens ſi extraordinaire & ſi outrageante.

Le même *Oléarius* dit dans un autre endroit ; » Nous partimes le 13.
» Fevrier 1634. de compagnie avec
» un certain Ambaſſadeur de France
» qui s'appellait *Charles de Tallerand*,
» Prince de Chalais &c. *Louis* l'avait
» envoyé avec *Jaques Rouſſel* en Am-
» baſſade en Turquie & en Moſco-

» vie,

» vie, mais ſon collégue lui rendit
» de ſi mauvais offices auprès du
» Patriarche, que le grand Duc le
» relégua en Sibérie.

Au livre troiſiéme, il dit que cet Ambaſſadeur, le Prince de Chalais, & le nommé *Rouſſel* ſon collégue qui était marchand, étaient envoyés de *Henri IV*. Il eſt aſſez probable que *Henri IV*. mort en 1610. n'envoya point d'Ambaſſade en Moſcovie en 1634. Si *Louïs XIII*. avait fait partir pour Ambaſſadeur un homme d'une maiſon auſſi illuſtre que celle de *Tallerand*, il ne lui eût point donné un marchand pour Collègue; l'Europe aurait été informée de cette Ambaſſade, & l'outrage ſingulier fait au Roi de France eût fait encor plus de bruit.

Ayant conteſté ce fait incroyable dans le premier volume, & voyant

que

que la fable d'*Oléarius* avait pris quelque crédit, je me suis crû obligé de demander des éclairciſſemens au dépôt des affaires étrangères en France. Voici ce qui a donné lieu à la mépriſe d'*Oléarius*.

Il y eut en effet un homme de la maiſon de *Tallerand*, qui ayant la paſſion des voyages, alla juſqu'en Turquie, ſans en parler à ſa famille, & ſans demander de lettres de recommandation. Il rencontra un marchand Hollandais nommé *Rouſſel*, député d'une Compagnie de négoce, & qui n'était pas ſans liaiſons avec le Miniſtère de France. Le Marquis de *Tallerand* ſe joignit avec lui pour aller voir la Perſe; & s'étant brouillé en chemin avec ſon compagnon de voyage, *Rouſſel* le calomnia auprès du Patriarche de Moſcou; on l'en-

voya

voya en effet en Sibérie; il trouva le moyen d'avertir sa famille, & au bout de trois ans, le Secrétaire d'Etat, Mr. *Des-Noyers*, obtint sa liberté de la Cour de Moscou.

Voila le fait mis au jour: il n'est digne d'entrer dans l'histoire, qu'autant qu'il met en garde contre la prodigieuse quantité d'anecdotes de cette espèce, raportées par les voyageurs.

Il y a des erreurs historiques; il y a des mensonges historiques. Ce que raporte *Oléarius* n'est qu'une erreur; mais quand on dit qu'un Czar fit clouer le chapeau d'un Ambassadeur sur sa tête, c'est un mensonge. Qu'on se trompe sur le nombre & la force des vaisseaux d'une armée navale, qu'on donne à une contrée plus ou moins d'étendue, ce n'est qu'une erreur, & une erreur très par-

pardonnable. Ceux qui répètent les anciennes fables dans lesquelles l'origine de toutes les nations est envelopée, peuvent être accusés d'une faiblesse commune à tous les auteurs de l'antiquité; ce n'est pas là mentir, ce n'est proprement que transcrire des contes.

L'inadvertence nous rend encor sujets à bien des fautes, qu'on ne peut appeller mensonges. Si dans la nouvelle Géographie d'*Hubner* on trouve que les bornes de l'Europe sont à l'endroit où le fleuve Oby se jette dans la mer noire, & que l'Europe a trente millions d'habitans, voilà des inattentions que tout lecteur instruit rectifie. Cette Géographie vous présente souvent des villes grandes, fortifiées, peuplées, qui ne sont plus que des bourgs pres-

que déſerts; il eſt aiſé alors de s'apercevoir que le tems a tout changé; l'auteur a conſulté des anciens, & ce qui était vrai de leur tems, ne l'eſt plus aujourd'hui.

On ſe trompe encor en tirant des inductions. PIERRE *le Grand* abolit le Patriarchat. *Hubner* ajoute qu'il ſe déclara Patriarche lui-même. Des anecdotes prétendues de Ruſſie vont plus loin, & diſent qu'il officia pontificalement; ainſi, d'un fait avéré on tire des concluſions erronées, ce qui n'eſt que trop commun.

Ce que j'ai appellé menſonge hiſtorique eſt plus commun encore; c'eſt ce que la flaterie, la ſatire, ou l'amour inſenſé du merveilleux fait inventer. L'hiſtorien qui pour plaire à une famille puiſſante loue un Tyran, eſt un lâche; celui qui veut flétrir la mé-

mémoire d'un bon Prince eſt un monſtre ; & le Romancier qui donne ſes imaginations pour la vérité, eſt mépriſé. Tel qui autrefois faiſait reſpecter des fables par des nations entiéres, ne ſerait pas lû aujourdhui des derniers des hommes.

Il y a des critiques plus menteurs encore, qui altèrent des paſſages, ou qui ne les entendent pas, qui inſpirés par l'envie, écrivent avec ignorance contre des ouvrages utiles : ce ſont les ſerpens qui rongent la lime, il faut les laiſſer faire.





HISTOIRE DE L'EMPIRE DE RUSSIE SOUS PIERRE LE GRAND.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

CAMPAGNE DU PRUTH.

LE Sultan *Achmet III.* déclara la guerre à PIERRE PREMIER; mais ce n'était pas pour le Roi de Suède; c'était comme on le croit bien, pour ses

ſeuls intérêts. Le Kan des Tartares de Crimée voyait avec crainte un voiſin devenu ſi puiſſant. La Porte avait pris ombrage de ſes vaiſſeaux ſur les Palus Méotides, & ſur la mer noire, de la ville d'Azoph fortifiée, du port de Taganroc déja célèbre; enfin de tant de grands ſuccès, & de l'ambition que les ſuccès augmentent toujours.

Il n'eſt ni vraiſemblable, ni vrai, que la Porte Ottomane ait fait la guerre au Czar vers les Palus Méotides, parce qu'un vaiſſeau Suédois avait pris ſur la mer Baltique une barque, dans laquelle on avait trouvé une lettre d'un miniſtre qu'on n'a jamais nommé. *Norberg* a écrit que cette lettre contenait un plan de la conquête de l'Empire Turc, que la lettre fut portée à *Charles XII.*

* Ce que raporte *Norberg* ſur les prétentions du grand Seigneur, n'eſt ni moins faux ni moins puérile: il dit que le Sultan *Achmet* envoya au Czar les conditions auxquelles il accorderait la paix, avant d'avoir commencé la guerre. Ces conditions étaient, ſelon le confeſſeur de *Charles douze*, de renoncer à ſon alliance avec le Roi *Auguſte*, de rétablir *Stanislas*, de rendre la Livonie à *Charles*,

XII. en Turquie, que *Charles* l'envoya au Divan, & que sur cette lettre la guerre fut déclarée. Cette fable porte assez avec elle son caractère de fable. Le Kan des Tartares plus inquiet encor que le Divan de Constantinople, du voisinage d'Azoph, fut celui qui par ses instances obtint qu'on entrerait en campagne. *

La Livonie n'était point encor toute entiére au pouvoir du Czar, quand *Achmet III.* prit dès le mois d'Août la résolution de se déclarer. Il pouvait à peine savoir la reddition de Riga. La proposition de rendre en argent les effets perdus par le Roi de Suède à Pultava, serait de toutes les idées la plus ridicule, si celle de démolir Pétersbourg ne l'était davantage. Il y eut beaucoup de romanesque dans la conduite de *Charles* à Ben-

de payer à ce prince argent comptant ce qu'il lui avait pris à Pultava, & de démolir Pétersbourg. Cette piéce fut forgée par un nommé *Brazey*, auteur famélique d'une feuille intitulée *Mémoires satiriques, historiques & amusans.* *Norberg* puisa dans cette source. Il parait que ce confesseur n'était pas le confident de *Charles douze.*

der; mais celle du Divan eût été plus romanesque encor, s'il eût fait de telles demandes.

Novem. 1710. Le Kan des Tartares qui fut le grand moteur de cette guerre, alla voir *Charles* dans sa retraite. Ils étaient unis par les mêmes intérêts, puis qu'Azoph est frontiére de la petite Tartarie. *Charles* & le Kan de Crimée étaient ceux qui avaient le plus perdu par l'agrandissement du Czar; mais ce Kan ne commandait point les armées du grand Seigneur; il était comme les princes feudataires d'Allemagne, qui ont servi l'Empire avec leurs propres troupes, subordonnées au Général de l'Empereur Allemand.

29. Novembre 1710. La première démarche du Divan fut de faire arrêter dans les ruës de Constantinople l'Ambassadeur du Czar *Tolstoy*, & trente de ses domestiques, & de l'enfermer au château des sept tours. Cet usage barbare, dont des sauvages auraient honte, vient de ce que les Turcs ont toujours des Ministres étrangers, résidans continuellement chez eux, & qu'ils n'envoyent jamais d'ambassadeurs ordinaires.

naires. Ils regardent les Ambaſſadeurs des princes chrétiens, comme des Conſuls de marchands, & n'ayant pas d'ailleurs moins de mépris pour les chrétiens que pour les juifs, ils ne daignent obſerver avec eux le droits des gens que quand ils y ſont forcés; du moins juſqu'à préſent ils ont perſiſté dans cet orgueil féroce.

Le célèbre Viſir *Achmet Couprogli*, qui prit Candie ſous *Mahomet IV.* avait traité le fils d'un Ambaſſadeur de France avec outrage, & ayant pouſſé la brutalité juſqu'à le fraper l'avait envoyé en priſon, ſans que *Louïs XIV*, tout fier qu'il était, s'en fût autrement reſſenti, qu'en envoyant un autre Miniſtre à la Porte. Les princes chrétiens très délicats entre eux ſur le point d'honneur, & qui l'ont même fait entrer dans le droit public, ſemblaient l'avoir oublié avec les Turcs.

Jamais Souverain ne fut plus offenſé dans la perſonne de ſes Miniſtres que le Czar de Ruſſie. Il vit dans l'eſpace de peu d'années ſon Ambaſſadeur à Londres mis en pri-

ſon pour dettes; ſon plénipotentiare en Pologne & en Saxe roué vif ſur un ordre du Roi de Suède; ſon miniſtre à la Porte Ottomane ſaiſi & mis en priſon dans Conſtantinople comme un malfaiteur.

La Reine d'Angleterre lui fit, comme nous avons vû, ſatisfaction pour l'outrage de Londres. L'horrible affront reçu dans la perſonne de *Patkull*, fut lavé dans le ſang des Suédois à la bataille de Pultava; mais la fortune laiſſa impunie la violation du droit des gens par les Turcs.

Janvier 1711. Le Czar fut obligé de quitter le théatre de la guerre en Occident, pour aller combattre ſur les frontiéres de la Turquie. D'abord il fait avancer vers la * Moldavie dix régimens qui étaient en Pologne; il ordonne au Maréchal *Sheremetof* de partir de la Livonie avec ſon corps d'armée, & laiſſant le prince *Menzikof* à la tète des affaires à Pétersbourg, il va donner dans Moſcou tous les

* Il eſt bien étrange que tant d'auteurs confondent la Valachie & la Moldavie.

les ordres pour la campagne qui doit s'ouvrir.

Un sénat de régence est établi; ses régi- 18. Janv. 1711.
mens des gardes se mettent en marche; il ordonne à la jeune noblesse de venir aprendre sous lui le métier de la guerre; place les uns en qualité de cadets, les autres d'officiers subalternes. L'Amiral *Apraxin* va dans Azoph commander sur terre & sur mer. Toutes ces mesures étant prises, il ordonne dans Moscou qu'on reconnaisse une nouvelle Czarine; c'était cette même personne faite prisonnière de guerre dans Marienbourg en 1702. PIERRE avait répudié l'an 1696. *Eudoxia Lapoukin* * son épouse, dont il avait deux enfans. Les loix de son église permettent le divorce, & si elles l'avaient défendu, il eût fait une loi pour le permettre.

La jeune prisonnière de Marienbourg à qui on avait donné le nom de *Catherine*, était au-dessus de son sexe & de son malheur. Elle se rendit si agréable par son caractère, que le Czar voulut l'avoir auprès de lui;

* Ou *Lapouçhin.*

elle l'accompagna dans ſes courſes & dans ſes travaux pénibles, partageant ſes fatigues, adouciſſant ſes peines par la gaieté de ſon eſprit, & par ſa complaiſance; ne connaiſſant point cet apareil de luxe & de molleſſe, dont les femmes ſe ſont fait ailleurs des beſoins réels. Ce qui rendit ſa faveur plus ſingulière, c'eſt qu'elle ne fut ni enviée, ni traverſée, & que perſonne n'en fut la victime. Elle calma ſouvent la colère du Czar, & le rendit plus grand encor en le rendant plus clément. Enfin, elle lui devint ſi néceſſaire, qu'il l'épouſa ſecrettement en 1707. Il en avait déja deux filles, & il en eut l'année ſuivante une princeſſe qui épouſa depuis le Duc de Holſtein. Le mariage ſecret de PIERRE & de *Catherine* fut déclaré le jour
17. Mars 1711. même que le Czar * partit avec elle pour aller éprouver ſa fortune contre l'Empire Ottoman. Toutes les diſpoſitions promettaient un heureux ſuccès. L'Hetman des Coſaques devait contenir les Tartares, qui déja

* Journal de PIERRE *le Grand*.

déja ravageaient l'Ukraine dès le mois de Fevrier; l'armée Russe avançait vers le Niester; un autre corps de troupes sous le Prince *Galitzin* marchait par la Pologne. Tous les commencemens furent favorables; car *Galitzin* ayant rencontré près de Kiovie un parti nombreux de Tartares, joints à quelques Cosaques, & à quelques Polonais du parti de *Stanislas*, & même de Suédois, il les défit entiérement, & leur tua cinq mille hommes. Ces Tartares avaient déja fait dix mille esclaves dans le plat pays. C'est de tems immémorial, la coutume des Tartares de porter plus de cordes que de cimeterres, pour lier les malheureux qu'ils surprennent. Les captifs furent tous délivrés, & leurs ravisseurs passés au fil de l'épée. Toute l'armée, si elle eût été rassemblée, devait monter à soixante mille hommes. Elle dut être encor augmentée par les troupes du Roi de Pologne. Ce Prince qui devait tout au Czar vint le trouver le 3. Juin 1714. à Jaroslau sur la riviére de Sane, & lui promit de nombreux secours. On proclama

clama la guerre contre les Turcs au nom des deux Rois : mais la diète de Pologne ne ratifia pas ce qu'*Auguste* avait promis : elle ne voulut point rompre avec les Turcs. C'était le fort du Czar d'avoir dans le Roi *Auguste* un allié qui ne pouvait jamais l'aider. Il eut les mêmes espérances dans la Moldavie & dans la Valachie, & il fut trompé de même.

La Moldavie & la Valachie devaient secoüer le joug des Turcs. Ces païs sont ceux des anciens Daces, qui mêlés aux Gépides inquiétèrent longtems l'Empire Romain ; *Trajan* les soumit; le premier *Constantin* les rendit chrétiens. La Dacie fut une province de l'Empire d'Orient; mais bientôt après ces mêmes peuples contribuèrent à la ruïne de celui d'Occident, en servant sous les *Odoacres* & sous les *Théodorics*.

Ces contrées restèrent depuis annexées à l'Empire Grec ; & quand les Turcs eurent pris Constantinople, elles furent gouvernées & oprimées par des Princes particuliers. Enfin elles ont été entiérement soumises par le Padicha

dicha ou Empereur Turc, qui en donne l'investiture. Le Hoſpodar, ou Vaivode, que la Porte choiſit pour gouverner ces provinces, eſt toujours un Chrétien Grec. Les Turcs ont par ce choix fait connaître leur tolérance, tandis que nos déclamateurs ignorans leur reprochent la perſécution. Le Prince que la Porte nomme eſt tributaire, ou plutôt fermier : elle confère cette dignité à celui qui en offre davantage, & qui fait le plus de préſens au Viſir, ainſi qu'elle confère le Patriarchat Grec de Conſtantinople. C'eſt quelquefois un Dragoman, c'eſt-à-dire, un interprète du Divan, qui obtient cette place. Rarement la Moldavie & la Valachie ſont réunies ſous un même Vaivode; la Porte partage ces deux provinces, pour en être plus ſûre. *Démétrius Cantemir* avait obtenu la Moldavie. On faiſait deſcendre ce Vaivode *Cantemir* de *Tamerlan*, parce que le nom de *Tamerlan* était *Timur*, que ce *Timur* était un Kan Tartare; & du nom de *Timurkan*, venait, diſait-on, la famille de *Kantemir*.

Baſſaraba Brancovan avait été inveſti de

la

la Valachie. Ce *Bassaraba* ne trouva point de généalogiste qui le fît descendre d'un conquérant Tartare. *Cantemir* crut que le tems était venu de se soustraire à la domination des Turcs, & de se rendre indépendant, par la protection du Czar. Il fit précisément avec PIERRE ce que *Mazeppa* avait fait avec *Charles*. Il engagea même d'abord le Hospodar de Valachie *Bassaraba* à entrer dans la conspiration, dont il espérait recueillir tout le fruit. Son plan était de se rendre maître des deux provinces. L'Evêque de Jérusalem, qui était alors en Valachie, fut l'ame de ce complot. *Cantemir* promit au Czar des troupes & des vivres, comme *Mazeppa* en avait fait au Roi de Suède, & ne tint pas mieux sa parole.

Le Général *Sheremetof* s'avança jusqu'à Jassi, capitale de la Moldavie, pour voir, & pour soutenir l'exécution de ces grands projets. *Cantemir* l'y vint trouver, & en fut reçu en Prince; mais il n'agit en Prince qu'en publiant un manifeste contre l'Empire Turc. Le Hospodar de Valachie qui démêla bientôt

ses

ſes vûes ambitieuſes, abandonna ſon parti, & rentra dans ſon devoir. L'Evêque de Jéruſalem craignant juſtement pour ſa tête, s'enfuit & ſe cacha; les peuples de la Valachie & de la Moldavie demeurèrent fidèles à la Porte Ottomane; & ceux qui devaient fournir des vivres à l'armée Ruſſe, les allèrent porter à l'armée Turque.

Déja le Viſir *Baltagi-Méhémet* avait paſſé le Danube à la tête de cent mille hommes, & marchait vers Jaſſi le long du Pruth, autrefois le fleuve Hieraſe, qui tombe dans le Danube, & qui eſt à peu près la frontière de la Moldavie & de la Beſſarabie. Il envoya alors le Comte *Poniatoski*, Gentilhomme Polonais attaché à la fortune du Roi de Suède, prier ce Prince de venir lui rendre viſite, & voir ſon armée. *Charles* ne put s'y réſoudre; il exigeait que le Grand Viſir lui fît ſa première viſite dans ſon aſyle près de Bender; ſa fierté l'emporta ſur ſes intérêts. Quand *Poniatosky* revint au camp des Turcs, & qu'il excuſa les refus de *Charles XII. Je m'attendais bien*, dit le Viſir au Kan des Tartares,

tares, *que ce fier Payen en userait ainsi.* Cette fierté réciproque qui aliéne toujours tous les hommes en place, n'avança pas les affaires du Roi de Suède : il dut d'ailleurs s'apercevoir bientôt que les Turcs n'agissaient que pour eux, & non pas pour lui.

Tandis que l'armée Ottomane passait le Danube, le Czar avançait par les frontières de la Pologne, passait le Boristhène, pour aller dégager le Maréchal *Sheremetof*, qui étant au midi de Jassi, sur les bords du Pruth, était menacé de se voir bientôt environné de cent mille Turcs, & d'une armée de Tartares. PIERRE avant de passer le Boristhène, avait craint d'exposer *Catherine* à un danger qui devenait chaque jour plus terrible; mais *Catherine* regarda cette attention du Czar comme un outrage à sa tendresse & à son courage; elle fit tant d'instances que le Czar ne put se passer d'elle; l'armée la voyait avec joye à cheval à la tête des troupes; elle se servait rarement de voiture. Il falut marcher au delà du Boristhène par quelques déserts, traverser le Bog, & ensuite la rivière du Tiras qu'on nomme

nomme aujourd'hui Niester; après quoi l'on trouvait encor un autre désert avant d'arriver à Jassi sur les bords du Pruth. Elle encourageait l'armée, y répandait la gayeté, envoyait des secours aux officiers malades, & étendait ses soins sur les soldats.

On arriva enfin à Jassi, où l'on devait établir des magazins. Le Hospodar de Valachie *Bassaraba*, rentré dans les intérêts de la Porte, & feignant d'être dans ceux du Czar, lui proposa la paix, quoique le grand Visir ne l'en eût point chargé; on sentit le piége; on se borna à demander des vivres qu'il ne pouvait ni ne voulait fournir. Il était difficile d'en faire venir de Pologne; les provisions que *Cantemir* avait promises, & qu'il espérait en vain tirer de la Valachie, ne pouvaient arriver; la situation devenait très-inquiétante. Un fléau dangereux se joignit à tous ces contretems; des nuées de sauterelles couvrirent les campagnes, les dévorèrent & les infectèrent: l'eau manquait souvent dans la marche sous un soleil brulant & dans des déserts arides; 4 Juillet 1711.

on

on fut obligé de faire porter à l'armée de l'eau dans des tonneaux.

PIERRE, dans cette marche, se trouvait, par une fatalité singulière, à portée de *Charles XII*; car Bender n'est éloigné que de vingt-cinq lieuës communes de l'endroit où l'armée Russe campait auprès de Jassi. Des partis de Cosaques pénétrèrent jusqu'auprès de la retraite de *Charles*; mais les Tartares de Crimée qui voltigeaient dans ces quartiers, mirent le Roi de Suède à couvert d'une surprise. Il attendait avec impatience & sans crainte dans son camp l'événement de la guerre.

PIERRE se hâta de marcher sur la rive droite du Pruth, dès qu'il eut formé quelques magazins. Le point décisif était d'empêcher les Turcs, postés au-dessous, sur la rive gauche, de passer ce fleuve, & de venir à lui. Cette manœuvre devait le rendre maître de la Moldavie & de la Valachie; il envoya le Général *Janus* avec l'avant-garde, pour s'oposer à ce passage des Turcs; mais ce Général n'arriva que dans le tems même qu'ils

passaient

paſſaient ſur leurs pontons : il ſe retira ; & ſon infanterie fut pourſuivie juſqu'à ce que le Czar vint lui-même le dégager.

L'armée du Grand-Viſir s'avança donc bientôt vers celle du Czar, le long du fleuve. Ces deux armées étaient bien différentes : celle des Turcs, renforcée des Tartares, était de près de deux-cent cinquante mille hommes; celle des Ruſſes n'était alors que d'environ trente-ſept mille combattans. Un corps aſſez conſidérable ſous le Général *Renne*, était au delà des montagnes de la Moldavie, ſur la rivière de Sireth; & les Turcs coupèrent la communication.

Le Czar commençait à manquer de vivres, & à peine ſes troupes campées non loin du fleuve pouvaient-elles avoir de l'eau; elles étaient expoſées à une nombreuſe artillerie, placée par le grand Viſir ſur la rive gauche, avec un corps de troupes qui tirait ſans ceſſe ſur les Ruſſes. Il parait par ce récit très détaillé & très fidèle, que le Viſir *Baltagi-Mébémet*, loin d'être un imbécille comme les Suédois l'ont repréſenté, s'était con-

duit avec beaucoup d'intelligence. Passer le Pruth à la vûe d'un ennemi, le contraindre à reculer & le poursuivre, couper tout d'un coup la communication entre l'armée du Czar & un corps de sa cavalerie, enfermer cette armée sans lui laisser de retraite, lui ôter l'eau & les vivres, la tenir sous des batteries de canon qui la menacent d'une rive opposée; tout cela n'était pas d'un homme sans activité & sans prévoyance.

PIERRE alors se trouva dans une plus mauvaise position que *Charles douze* à Pultava; enfermé comme lui par une armée supérieure, éprouvant plus que lui la disette, & s'étant fié comme lui aux promesses d'un Prince trop peu puissant pour les tenir, il prit le parti de la retraite, & tenta d'aller choisir un camp avantageux en retournant vers Jassi.

20 Juillet 1711. Il décampa dans la nuit; mais à peine est-il en marche, que les Turcs tombent sur son arrière-garde au point du jour. Le régiment des gardes *Préobrasinski* arrêta longtems leur impétuosité. On se forma, on fit

fit des retranchemens avec les chariots & le bagage. Le même jour toute l'armée Turque attaqua encor les Ruſſes. Une preuve qu'ils pouvaient ſe défendre ; quoi qu'on en ait dit, c'eſt qu'ils ſe défendirent très longtems, qu'ils tuèrent beaucoup d'ennemis, & qu'ils ne furent point entamés. 21. Juil. 1711.

Il y avait dans l'armée Ottomane deux officiers du Roi de Suède ; l'un le Comte *Poniatoski*, l'autre le Comte de *Spare* ; avec quelques Cozaques du parti de *Charles douze*. Mes mémoires diſent que ces Généraux conſeillèrent au grand Viſir de ne point combatre, de couper l'eau & les vivres aux ennemis, & de les forcer à ſe rendre priſonniers ou de mourir. D'autres mémoires prétendent qu'au contraire ils animèrent le grand Viſir à détruire avec le ſabre une armée fatiguée & languiſſante qui périſſait déja par la diſette. La première idée parait plus circonſpecte ; la ſeconde plus conforme au caractère des Généraux élevés par *Charles douze*.

Le fait eſt que le grand Viſir tomba ſur

l'arrière-garde, au point du jour. Cette arrière-garde était en désordre. Les Turcs ne rencontrèrent d'abord devant eux qu'une ligne de quatre cent hommes ; on se forma avec célérité. Un Général Allemand nommé *Alard* eut la gloire de faire des dispositions si rapides & si bonnes, que les Russes résistèrent pendant trois heures à l'armée Ottomane sans perdre de terrain.

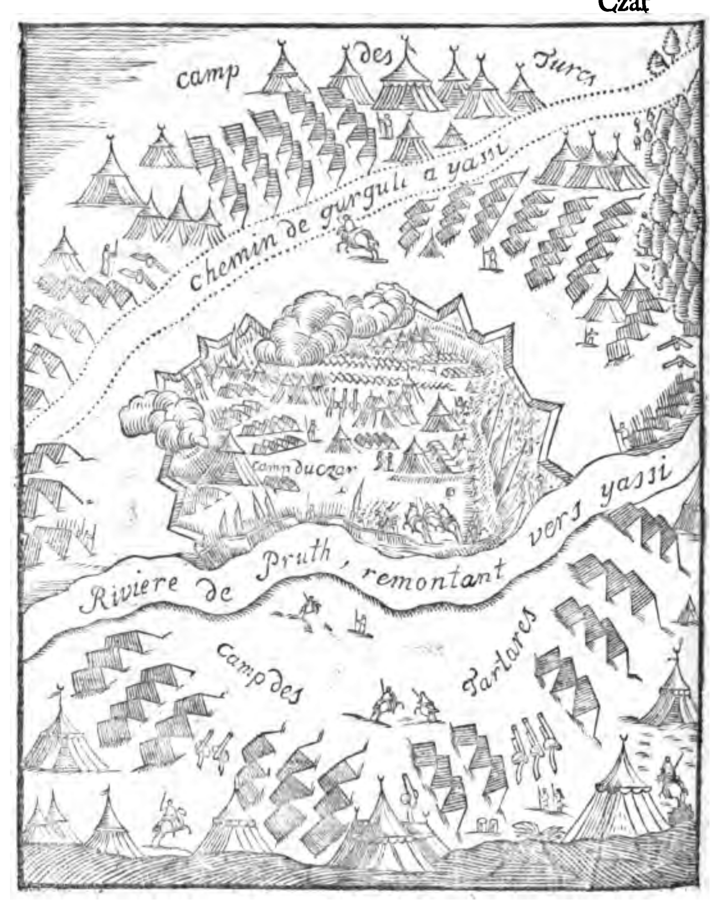
La discipline à laquelle le Czar avait acoutumé ses troupes, le paya bien de ses peines. On avait vû à Narva soixante mille hommes défaits par huit mille, parce qu'ils étaient indisciplinés ; & ici on voit une arrière-garde d'environ huit mille Russes soutenir les efforts de cent cinquante mille Turcs, leur tuer sept mille hommes, & les forcer à retourner en arrière.

Après ce rude combat, les deux armées se retranchèrent pendant la nuit ; mais l'armée Russe restait toujours enfermée, privée de provisions & d'eau même. Elle était près des bords du Pruth, & ne pouvait aprocher du fleuve ; car si-tôt que quelques soldats hazar-

hazardaient d'aller puiſer de l'eau, un corps de Turcs poſté à la rive oppoſée faiſait pleuvoir ſur eux le plomb & le fer d'une artillerie nombreuſe chargée à cartouche. L'armée Turque qui avait attaqué les Ruſſes, continuait toujours de ſon côté à la foudroyer par ſon canon.

Il était probable qu'enfin les Ruſſes allaient être perdus ſans reſſource par leur poſition, par l'inégalité du nombre & par la diſette. Les eſcarmouches continuaient toujours; la cavalerie du Czar preſque toute démontée, ne pouvait plus être d'aucun ſecours, à moins qu'elle ne combattit à pied; la ſituation paraiſſait déſeſpérée. Il ne faut que jetter les yeux ſur cette carte exacte du camp du Czar, & l'armée Ottomane, pour voir qu'il n'y eut jamais de poſition plus dangereuſe, que la retraite était impoſſible, qu'il falait remporter une victoire complette, ou périr juſqu'au dernier, ou être eſclave des Turcs.

Toutes les rélations, tous les mémoires du tems conviennent unanimement, que le Czar



Czar incertain s'il tenterait le lendemain le ſort d'une nouvelle bataille, s'il expoſerait ſa femme, ſon armée, ſon Empire, & le fruit de tant de travaux, à une perte qui ſemblait inévitable, ſe retira dans ſa tente, accablé de douleur, & agité de convulſions dont il était quelquefois attaqué, & que ſes chagrins redoublaient. Seul, en proie à tant d'inquiétudes cruelles, ne voulant que perſonne fût témoin de ſon état, il défendit qu'on entrât dans ſa tente. Il vit alors quel était ſon bonheur d'avoir permis à ſa femme de le ſuivre. *Catherine* entra malgré la défenſe.

Une femme qui avait afronté la mort pendant tous ces combats, expoſée comme un autre au feu d'artillerie des Turcs, avait le droit de parler. Elle perſuada ſon époux de tenter la voie de la négociation.

C'eſt la coutume immémoriale dans tout l'Orient, quand on demande audience aux Souverains, ou à leurs repréſentans, de ne les aborder qu'avec des préſens. *Catherine* raſſembla le peu de pierreries qu'elle avait aportées dans ce voyage guerrier, dont toute

magnificence & tout luxe étaient bannis; elle y ajouta deux pelisses de renard noir; l'argent comptant qu'elle ramassa fut destiné pour le Kiaia. Elle choisit elle-même un officier intelligent, qui devait avec deux valets porter les présens au grand Visir, & ensuite faire conduire au Kiaia en sureté, le présent qui lui était reservé. Cet officier fut chargé d'une lettre du Maréchal *Sheremetof* à *Méhémet-Baltagi.* Les mémoires de PIERRE conviennent de la lettre; ils ne disent rien des détails dans lesquels entra *Catherine*; mais tout est assez confirmé par la déclaration de PIERRE lui-même donnée en 1723. quand il fit couronner *Catherine* Impératrice; *Elle nous a été*, dit-il, *d'un très grand secours dans tous les dangers, & particuliérement à la bataille du Pruth, où nôtre armée était réduite à vingt-deux mille hommes.* Si le Czar en effet n'avait plus alors que vingt-deux mille combattans, menacés de périr par la faim, ou par le fer; le service rendu par *Catherine* était aussi grand que les bienfaits dont son époux l'avait comblée.

Le

Le journal manuſcrit * de PIERRE *le Grand* dit que le jour même du grand combat du 20 Juillet, il y avait 31554 hommes d'infanterie, & 6692 de cavalerie, preſque tous démontés; il aurait donc perdu ſeize mille deux cent quarante-ſix combattans dans cette bataille. Les mêmes mémoires aſſurent que la perte des Turcs fut beaucoup plus conſidérable que la ſienne, & qu'attaquant en foule & ſans ordre, aucun des coups tirés ſur eux ne porta à faux. S'il eſt ainſi, la journée du Pruth du 20 au 21. Juillet, fut une des plus meurtriéres qu'on ait vûe depuis pluſieurs ſiécles.

Il faut ou ſoupçonner PIERRE *le Grand* de s'être trompé, lorſqu'en couronnant l'Impératrice, il lui témoigne ſa reconnaiſſance, *d'avoir ſauvé ſon armée réduite à vingt-deux mille combattans*; ou accuſer de faux ſon journal, dans lequel il eſt dit que le jour de cette bataille, ſon armée du Pruth, indépendamment du corps qui campait ſur le Sireth, *montait*

* page 177. du journal de PIERRE *le Grand.*

montait à 31554. hommes d'infanterie, & à 6692. de cavalerie. Suivant ce calcul la bataille aurait été plus terrible que tous les historiens, & tous *les mémoires pour & contre ne l'ont raporté jusqu'ici.* Il y a certainement ici quelque mal-entendu; & cela est très ordinaire dans les récits de campagnes lorsqu'on entre dans les détails: Le plus sûr est de s'en tenir toujours à l'événement principal, à la victoire & à la défaite : on sait rarement avec précision ce que l'une & l'autre ont couté.

A quelque petit nombre que l'armée Russe fût reduite, on se flatait qu'une résistance si intrépide & si opiniâtre en imposait au grand Visir, qu'on obtiendrait la paix à des conditions honorables pour la Porte Ottomane, que ce traité en rendant le Visir agréable à son maitre ne serait pas trop humiliant pour l'Empire de Russie. Le grand mérite de *Catherine* fut, ce semble, d'avoir vû cette possibilité dans un moment où les Généraux paraissaient ne voir qu'un malheur inévitable.

Norberg, dans son histoire de *Charles XII.* raporte une lettre du Czar au grand Visir, dans

dans laquelle il s'exprime en ces mots : *Si contre mon attente j'ai le malheur d'avoir déplu à Sa Hauteſſe, je ſuis prêt à réparer les ſujets de plainte qu'elle peut avoir contre moi. Je vous conjure, très-noble Général, d'empêcher qu'il ne ſoit répandu plus de ſang, & je vous ſuplie de faire ceſſer dans le moment le feu exceſſif de vôtre artillerie. Recevez l'ôtage que je viens de vous envoyer.*

Cette lettre porte tous les caractères de fauſſeté, ainſi que la plûpart des piéces raportées au hazard par *Norberg* : elle eſt datée du 11. Juillet nouveau ſtile ; & on n'écrivit à *Baltagi-Mébémet* que le 21. nouveau ſtile. Ce ne fut point le Czar qui écrivit, ce fut le Maréchal *Sheremetof* ; on ne ſe ſervit point, dans cette lettre, de ces expreſſions, *le Czar a eu le malheur de déplaire à Sa Hauteſſe* ; ces termes ne conviennent qu'à un ſujet qui demande pardon à ſon maître ; il n'eſt point queſtion d'ôtage ; on n'en envoya point ; la lettre fut portée par un officier, tandis que l'artillerie tonnait des deux côtés. *Sheremetof* dans ſa tente, faiſait ſeulement ſouvenir le

Viſir

Visir de quelques offres de paix que la Porte avait faites au commencement de la campagne par les Ministres d'Angleterre & de Hollande, lorsque le Divan demandait la cession de la citadelle & du port de Taganroc, qui étaient les vrais sujets de la guerre.

Il se passa quelques heures avant qu'on eût une réponse du grand Visir. On craignait que le porteur n'eût été tué par le canon,
21. Juil. 1711. ou n'eût été retenu par les Turcs. On dépêcha un second courier avec un duplicata, & on tint conseil de guerre en présence de *Catherine*. Dix officiers généraux signèrent le résultat que voici :

„ Si l'ennemi ne veut pas accepter les con-
„ ditions qu'on lui offre, & s'il demande
„ que nous posions les armes, & que nous
„ nous rendions à discrétion, tous les Gé-
„ néraux & les Ministres sont unanimement
„ d'avis de se faire jour au travers des en-
„ nemis. "

En conséquence de cette résolution, on entoura le bagage de retranchemens, & on s'avança jusqu'à cent pas de l'armée Turque, lorf-

lorſqu'enfin le grand Viſir fit publier une ſuſpenſion d'armes.

Tout le parti Suédois a traité dans ſes mémoires ce Viſir de lâche & d'infame, qui s'était laiſſé corrompre. C'eſt ainſi que tant d'écrivains ont accuſé le Comte *Piper* d'avoir reçu de l'argent du Duc de *Marlborough*, pour engager le Roi de Suède à continuer la guerre contre le Czar, & qu'on a imputé à un Miniſtre de France d'avoir fait à prix d'argent le traité de Seville. De telles accuſations ne doivent être avancées que ſur des preuves évidentes. Il eſt très-rare que des premiers Miniſtres s'abaiſſent à de ſi honteuſes lâchetés, découvertes tôt ou tard par ceux qui ont donné l'argent, & par les régiſtres qui en font foi. Un Miniſtre eſt toujours un homme en ſpectacle à l'Europe; ſon honneur eſt la baſe de ſon crédit; il eſt toujours aſſez riche pour n'avoir pas beſoin d'être un traître.

La place de Viceroi de l'Empire Ottoman eſt ſi belle, les profits en ſont ſi immenſes en tems de guerre, l'abondance & la magnificence régnaient à un ſi haut point dans les

tentes

tentes de *Baltagi-Méhémet*, la simplicité, & surtout la disette étaient si grandes dans l'armée du Czar, que c'était bien plutôt au grand Visir à donner qu'à recevoir. Une légère attention de la part d'une femme qui envoyait des pelisses & quelques bagues, comme il est d'usage dans toutes les cours, ou plutôt dans toutes les Portes orientales, ne pouvait être regardée comme une corruption. La conduite franche & ouverte de *Baltagi-Méhémet* semble confondre les accusations dont on a souillé tant d'écrits touchant cette affaire. Le Vice-chancelier *Shaffiroff* alla dans sa tente avec un grand apareil; tout se passa publiquement, & ne pouvait se passer autrement. La négociation même fut entamée en présence d'un homme attaché au Roi de Suède, & domestique du Comte *Poniatoski*, officier de *Charles XII*, lequel servit d'abord d'interprète, & les articles furent rédigés publiquement par le premier Secretaire du Visiriat, nommé *Hummer Effendi*. Le Comte *Poniatoski* y était présent lui-même. Le présent qu'on faisait au Kiaia fut offert publi-

publiquement, & en cérémonie; tout ſe paſſa ſelon l'uſage des Orientaux; on ſe fit des préſens réciproques; rien ne reſſemble moins à une trahiſon. Ce qui détermina le Viſir à conclure, c'eſt que dans ce tems là même le corps d'armée commandé par le Général *Renne*, ſur la rivière de Sireth en Moldavie, avait paſſé trois rivières, & était alors vers le Danube, où *Renne* venait de prendre la ville & le château de Brahila, défendus par une garniſon nombreuſe, commandée par un Pacha. Le Czar avait encor un autre corps d'armée qui avançait des frontières de la Pologne. Il eſt de plus très-vraiſemblable que le Viſir ne fut pas inſtruit de la diſette que ſouffraient les Ruſſes. Le compte des vivres & des munitions n'eſt pas communiqué à ſon ennemi; on ſe vante, au contraire, devant lui d'être dans l'abondance, dans le tems qu'on ſouffre le plus. Il n'y a point de transfuges entre les Turcs & les Ruſſes; la différence des vétemens, de la religion & du langage, ne le permet pas. Ils ne connaiſſent point, comme nous, la déſertion: auſſi le grand

grand Visir ne savait pas dans quel état déplorable était l'armée de PIERRE.

Baltagi qui n'aimait pas la guerre, & qui cependant l'avait bien faite, crut que son expédition était assez heureuse s'il remettait aux mains du grand Seigneur les villes & les ports pour lesquels il combattait; s'il renvoyait des bords du Danube en Russie, l'armée victorieuse du Général *Renne*, & s'il fermait à jamais l'entrée des Palus Méotides, le bosphore Cimmérien, la mer noire, à un Prince entreprenant; enfin s'il ne mettait pas des avantages certains au risque d'une nouvelle bataille, (qu'après tout le désespoir pouvait gagner contre la force:) il avait vû ses janissaires repoussés la veille, & il y avait plus d'un exemple de victoires remportées par le petit nombre contre le grand; telles furent ses raisons: ni les officiers de *Charles* qui étaient dans son armée, ni le Kan des Tartares ne les aprouvèrent. L'intérêt des Tartares était de pouvoir exercer leurs pillages sur les frontières de Russie & de Pologne. L'intérêt de *Char-*

les

les XII. était de ſe venger du Czar ; mais le Général, le premier Miniſtre de l'Empire Ottoman, n'était animé ni par la vengeance particulière d'un Prince Chrétien, ni par l'amour du butin qui conduiſait les Tartares. Dès qu'on fut convenu d'une ſuſpenſion d'armes, les Ruſſes achetèrent des Turcs les vivres dont ils manquaient. Les articles de cette paix ne furent point rédigés comme le voyageur *La Motraye* le raporte, & comme *Norberg* le copie d'après lui. Le Viſir, parmi les conditions qu'il exigeait, voulait d'abord que le Czar s'engageât à ne plus entrer dans les intérêts de la Pologne, & c'eſt ſur quoi *Poniatoſki* inſiſtait ; mais il était au fonds convenable à l'Empire Turc que la Pologne reſtât déſunie & impuiſſante ; ainſi cet article ſe réduiſit à retirer les troupes Ruſſes des frontières. Le Kan des Tartares demandait un tribut de quarante mille ſequins : ce point fut longtems débatu, & ne paſſa point.

Le Viſir demanda longtems qu'on lui li-

vrât *Cantemir*, comme le Roi de Suède s'était fait livrer *Patkull. Cantemir* ſe trouvait préciſément dans le même cas où avait été *Mazeppa.* Le Czar avait fait à *Mazeppa* ſon procès criminel, & l'avait fait exécuter en effigie. Les Turcs n'en uſèrent point ainſi; ils ne connaiſſent ni les procès par contumace, ni les ſentences publiques. Ces condamnations affichées, & les exécutions en effigie, ſont d'autant moins en uſage chez eux, que leur loi leur défend les repréſentations humaines, de quelque genre qu'elles puiſſent être. Ils inſiſtèrent en vain ſur l'extradition de *Cantemir.* PIERRE écrivit ces propres paroles au Vice-chancelier *Shaffirof.*

„ J'abandonnerai plutôt aux Turcs tout
„ le terrain qui s'étend juſqu'à Cursk; il
„ me reſtera l'eſpérance de le recouvrer:
„ mais la perte de ma foi eſt irréparable,
„ je ne peux la violer. Nous n'avons de
„ propre que l'honneur; y renoncer c'eſt
„ ceſſer d'être Monarque.

Enfin le traité fut conclu & ſigné près du

du village nommé *Falkſen* ſur les bords du Pruth. On convint dans le traité qu'Aſoph & ſon territoire ſeraient rendus avec les munitions & l'artillerie dont il était pourvû avant que le Czar l'eût pris en 1696. que le port de Taganroc ſur la mer de Zabache ſerait démoli, ainſi que celui de Samara ſur la rivière de ce nom, & d'autres petites citadelles. On ajouta enfin un article touchant le Roi de Suède, & cet article même faiſait aſſez voir combien le Viſir était mécontent de lui. Il fut ſtipulé que ce Prince ne ſerait point inquiété par le Czar, s'il retournait dans ſes Etats, & que d'ailleurs le Czar & lui pouvaient faire la paix, s'ils en avaient envie.

Il eſt bien évident par la rédaction ſinguliére de cet article, que *Baltagi-Méhémet* ſe ſouvenait des hauteurs de *Charles XII.* Qui ſait même ſi ces hauteurs n'avaient pas incliné *Méhémet* du côté de la paix? La perte du Czar était la grandeur de *Charles*, & il n'eſt pas dans le cœur humain de rendre puiſſans ceux qui nous mépriſent. En-

fin ce Prince qui n'avait pas voulu venir à l'armée du Visir, quand il avait besoin de le ménager, accourut quand l'ouvrage, qui lui ôtait toutes ses espérances, allait être consommé. Le Visir n'alla point à sa rencontre, & se contenta de lui envoyer deux Bachas ; il ne vint au devant de *Charles* qu'à quelque distance de sa tente.

La conversation ne se passa, comme on sait, qu'en reproches. Plusieurs historiens ont cru que la réponse du Visir au Roi, quand ce Prince lui reprocha d'avoir pû prendre le Czar prisonnier, & de ne l'avoir pas fait, était la réponse d'un imbécille ; *Si j'avais pris le Czar*, dit-il, *qui aurait gouverné son Empire ?* Il est aisé pourtant de comprendre que c'était la réponse d'un homme piqué ; & ces mots qu'il ajouta, *Il ne faut pas que tous les Rois sortent de chez eux*, montrent assez combien il voulait mortifier l'hôte de Bender.

Charles ne retira d'autre fruit de son voyage que celui de déchirer la robe du grand

Visir

Vifir avec l'éperon de fes bottes. Le Vifir qui pouvait l'en faire repentir, feignit de ne s'en pas apercevoir, & en cela il était très fupérieur à *Charles.* Si quelque chofe put faire fentir à ce Monarque dans fa vie brillante & tumultueufe, combien la fortune peut confondre la grandeur, c'eft qu'à Pultava un pâtiffier avait fait mettre bas les armes à toute fon armée, & qu'au Pruth un fendeur de bois avait décidé du fort du Czar & du fien ; car ce Vifir *Baltagi-Méhémet* avait été fendeur de bois dans le ferrail, comme fon nom le fignifie ; & loin d'en rougir, il s'en faifait honneur, tant les mœurs orientales difèrent des nôtres.

Le Sultan & tout Conftantinople furent d'abord très contens de la conduite du Vifir : on fit des réjouïffances publiques une femaine entière ; le Kiaia de *Méhémet*, qui porta le traité au Divan, fut élevé incontinent à la dignité de Boujouk Imraour, grand Ecuyer ; ce n'eft pas ainfi qu'on traite ceux dont on croit être mal fervi.

Il parait que *Norberg* connaiffait peu le

Gouvernement Ottoman, puiſqu'il dit, *que le grand Seigneur ménageait ſon Viſir, & que Baltagi-Méhémet était à craindre.* Les Janiſſaires ont été ſouvent dangereux aux Sultans; mais il n'y a pas un exemple d'un ſeul Viſir qui n'ait été aiſément ſacrifié ſur un ordre de ſon maître, & *Méhémet* n'était pas en état de ſe ſoutenir par lui-même. C'eſt de plus ſe contredire, que d'aſſurer dans la même page, que les Janiſſaires étaient irrités contre *Méhémet* & que le Sultan craignait ſon pouvoir.

Le Roi de Suède fut réduit à la reſſource de cabaler à la Cour Ottomane. On vit un Roi qui avait fait des Rois, s'occuper à faire préſenter au Sultan des mémoires & des placets qu'on ne voulait pas recevoir. *Charles* employa toutes les intrigues, comme un ſujet qui veut décrier un Miniſtre auprès de ſon Maître. C'eſt ainſi qu'il ſe conduiſit contre le Viſir *Méhémet* & contre tous ſes ſucceſſeurs; tantôt on s'adreſſait à la Sultane Validé par une Juive; tantôt on employait un eunuque: il y eut enfin un homme

homme qui ſe mêlant parmi les gardes du grand Seigneur, contrefit l'inſenſé, afin d'attirer ſes regards, & de pouvoir lui donner un mémoire du Roi. De toutes ces manœuvres *Charles* ne recueillit d'abord que la mortification de ſe voir retrancher ſon Thaim, c'eſt-à-dire la ſubſiſtance que la générosité de la Porte lui fourniſſait par jour, & qui ſe montait à quinze cent livres monnoie de France. Le grand Viſir au lieu de Thaim, lui dépècha un ordre, en forme de conſeil, de ſortir de la Turquie.

Charles s'obſtina plus que jamais à reſter, s'imaginant toujours qu'il rentrerait en Pologne, & dans l'Empire Ruſſe avec une armée Ottomane. Perſonne n'ignore quelle fut enfin en 1714. l'iſſuë de ſon audace inflexible; comment il ſe battit contre une armée de Janiſſaires, de Spahis & de Tartares, avec ſes ſecretaires, ſes valets de chambre, ſes gens de cuiſine & d'écurie; qu'il fut captif dans le pays où il avait joui de la plus généreuſe hoſpitalité; qu'il retourna enſuite déguiſé en courier dans ſes Etats,

 après

après avoir demeuré cinq années en Turquie. Il faut avoüer que s'il y a eu de la raiſon dans ſa conduite, cette raiſon n'était pas faite comme celle des autres hommes.





CHAPITRE SECOND.

SUITE DE L'AFFAIRE DU PRUTH.

IL eſt utile de rapeller ici un fait déja raconté dans l'hiſtoire de *Charles XII*. Il arriva pendant la ſuſpenſion d'armes qui précéda le traité du Pruth, que deux Tartares ſurprirent deux officiers Italiens de l'armée du Czar, & vinrent les vendre à un officier des Janiſſaires; le Viſir punit cet attentat contre la foi publique par la mort des deux Tartares. Comment accorder cette délicateſſe ſi ſévère avec la violation du droit des gens, dans la perſonne de l'Ambaſſadeur *Tolstoy*, que le même grand Viſir avait fait arrêter dans les ruës de Conſtantinople? Il y a toujours une raiſon des contradictions dans la conduite des hommes. *Baltagi-Méhémet* était piqué

contre

contre le Kan des Tartares, qui ne voulait pas entendre parler de paix; & il voulut lui faire sentir qu'il était le maitre.

Le Czar après la paix signée se retira par Jassi jusques sur la frontière, suivi d'un corps de 8000. Turcs, que le Visir envoya, non-seulement pour observer la marche de l'armée Russe, mais pour empêcher que les Tartares vagabonds ne l'inquiétassent.

PIERRE accomplit d'abord le traité, en faisant démolir la forteresse de Samara & de Kamienska; mais la reddition d'Asoph & la démolition de Tangaroc souffrit plus de difficultés: il falait aux termes du traité distinguer l'artillerie & les munitions d'Asoph qui appartenaient aux Turcs, de celles que le Czar y avait mises depuis qu'il avait conquis cette place. Le gouverneur traina en longueur cette négociation, & la Porte en fut justement irritée. Le Sultan était impatient de recevoir les clefs d'Asoph; le Visir les promettait; le Gouverneur différait toujours. *Baltagi-Méhémet* en perdit les bonnes graces de son maitre, & sa place; le Kan des Tartares

tares & ſes autres ennemis prévalurent contre lui : il fut envelopé dans la diſgrace de pluſieurs Bachas ; mais le grand Seigneur qui connaiſſait ſa fidélité, ne lui ôta ni ſon bien ni ſa vie ; il fut envoyé à Mytilène, où il commanda. Cette ſimple dépoſition, cette conſervation de ſa fortune, & ſurtout ce commandement dans Mytilène, démentent évidemment tout ce que *Norberg* avance pour faire croire que ce Viſir avait été corrompu par l'argent du Czar. Novem. 1711.

Norberg dit que le Boſtangi Bachi qui vint lui redemander le Bul de l'Empire, & lui ſignifier ſon arrêt, le déclara *traitre & déſobéiſſant à ſon maitre, vendu aux ennemis à prix d'argent, & coupable de n'avoir point veillé aux intérêts du Roi de Suède.* Premiérement ces ſortes de déclarations ne ſont point du tout en uſage en Turquie : les ordres du Sultan ſont donnés en ſecret & exécutés en ſilence. Secondement ſi le Viſir avait été déclaré *traitre, rebelle & corrompu*, de tels crimes auraient été punis par la mort, dans un pays où ils ne ſont jamais pardonnés.

Enfin

Enfin, s'il avait été puni pour n'avoir pas assez ménagé l'intérêt de *Charles XII*, il est clair que ce Prince aurait eu en effet à la Porte Ottomane un pouvoir qui devait faire trembler les autres Ministres; ils devaient en ce cas implorer sa faveur & prévenir ses volontés; mais au contraire, *Jussuf Pacha*, Aga des Janissaires, qui succéda à *Méhémet Baltagi* dans le Visiriat, pensa hautement comme son prédécesseur sur la conduite de ce Prince; loin de le servir, il ne songea qu'à se défaire d'un hôte dangereux; & quand *Poniatoski*, le confident & le compagnon de *Charles XII*, vint complimenter ce Visir sur sa nouvelle dignité, il lui dit; *Payen, je t'avertis qu'à la première intrigue que tu voudras tramer, je te ferai jetter dans la mer, une pierre au cou.*

Ce compliment que le Comte *Poniatoski* raporte lui-même dans les mémoires qu'il fit à ma requisition, ne laisse aucun doute sur le peu d'influence que *Charles XII.* avait à la Porte. Tout ce que *Norberg* a raporté des affaires de Turquie, parait d'un homme

me passionné, & mal informé. Il faut ranger parmi les erreurs de l'esprit de parti, & parmi les mensonges politiques, tout ce qu'il avance sans preuve de la prétendue corruption d'un grand Visir, c'est-à-dire, d'un homme qui disposait de plus de soixante millions par an, sans rendre compte. J'ai encore entre les mains la lettre que le Comte *Poniatoski* écrivit au Roi *Stanislas* immédiatement après la paix du Pruth: il reproche à *Baltagi-Méhémet* son éloignement pour le Roi de Suède, son peu de goût pour la guerre, sa facilité: mais il se garde bien de l'accuser de corruption; il savait trop ce que c'est que la place d'un grand Visir, pour penser que le Czar pût mettre un prix à la trahison du Viceroi de l'Empire Ottoman.

Shaffirof & *Sheremetof* demeurés en ôtage à Constantinople ne furent point traités comme ils l'auraient été s'ils avaient été convaincus d'avoir acheté la paix, & d'avoir trompé le Sultan de concert avec le

Visir;

Visir ; ils demeurèrent en liberté dans la ville , escortés de deux compagnies de Janissaires.

L'Ambassadeur *Tolstoy* étant sorti des sept tours immédiatement après la paix du Pruth, les Ministres d'Angleterre & de Hollande s'entremirent auprès du nouveau Visir pour l'exécution des articles.

Asoph venait enfin d'être rendu aux Turcs ; on démolissait les forteresses stipulées dans le traité. Quoique la Porte Ottomane n'entre guères dans les différens des Princes Chrétiens , cependant elle était flattée alors de se voir arbitre entre la Russie , la Pologne & le Roi de Suède : elle voulait que le Czar retirât ses troupes de la Pologne , & délivrât la Turquie d'un voisinage si dangereux ; elle souhaitait que *Charles* retournât dans ses Etats , afin que les Princes Chrétiens fussent continuellement divisés ; mais jamais elle n'eut l'intention de lui fournir une armée. Les Tartares désiraient toujours la guerre , comme les arti-

sans

ſans veulent exercer leurs profeſſions lucratives. Les Janiſſaires la ſouhaitaient, mais plus par haine contre les Chrétiens, par fierté, par amour pour la licence que par d'autres motifs. Cependant les négociations des Miniſtres Anglais & Hollandais prévalurent contre le parti opoſé. La paix du Pruth fut confirmée; mais on ajouta dans le nouveau traité, que le Czar retirerait dans trois mois toutes ſes troupes de la Pologne, & que l'Empereur Turc renverrait inceſſamment *Charles XII.*

On peut juger, par ce nouveau traité, ſi le Roi de Suède avait à la Porte autant de pouvoir qu'on l'a dit. Il était évidemment ſacrifié par le nouveau Viſir *Juſſuf Pacha*, ainſi que par *Baltagi-Méhémet.* Ses hiſtoriens n'ont eu d'autre reſſource pour couvrir ce nouvel affront, que d'accuſer *Juſſuf* d'avoir été corrompu, ainſi que ſon prédéceſſeur. De pareilles imputations tant de fois renouvellées ſans preuve, ſont bien plutôt les cris d'une cabale impuiſſante que les

témoi-

témoignages de l'hiſtoire. L'eſprit de parti obligé d'avouer les faits en altère les circonſtances & les motifs ; & malheureuſement c'eſt ainſi que toutes les hiſtoires contemporaines parviennent falſifiées à la poſtérité, qui ne peut plus guères démêler la vérité du menſonge.





CHAPITRE TROISIEME.

Mariage du Czarovitz, & déclaration solemnelle du mariage de PIERRE *avec* Catherine, *qui reconnait son frère.*

CETTE malheureuse campagne du Pruth fut plus funeste au Czar, que ne l'avait été la bataille de Narva; car après Narva il avait sû tirer parti de sa défaite même, reparer toutes ses pertes, & enlever l'Ingrie à *Charles XII.* Mais après avoir perdu par le traité de Falksen avec le Sultan ses ports & ses forteresses sur les Palus Méotides, il falut renoncer à l'empire sur la mer noire. Il lui restait un champ assez vaste pour ses entreprises; il avait à perfectionner tous ses établissemens en Russie, ses conquètes sur la Suède à poursuivre, le Roi *Auguste* à rafermir en Pologne, & ses alliés à ménager. Les fatigues avaient altéré sa santé; il falut qu'il allât aux eaux de Ca-

relsbad en Bohéme; mais pendant qu'il prenait les eaux, il faisait attaquer la Poméranie; Stralsund était bloqué, & cinq petites villes étaient prises.

La Poméranie est la province d'Allemagne la plus septentrionale, bornée à l'orient par la Prusse & la Pologne, à l'occident par le Brandebourg, au midi par le Meklembourg, & au nord par la mer Baltique: elle eut presque de siècle en siècle différens maitres. *Gustave Adolphe* s'en empara dans la fameuse guerre de trente ans, & enfin elle fut cédée solemnellement aux Suédois par le traité de Vestphalie, à la réserve de l'Evèché de Camin & de quelques petites places situées dans la Poméranie ultérieure. Toute cette province devait naturellement apartenir à l'Electeur de Brandebourg, en vertu des pactes de famille faits avec les Ducs de Poméranie. La race de ces Ducs s'était éteinte en 1637. par conséquent, suivant les loix de l'Empire, la maison de Brandebourg avait un droit évident sur cette province; mais la nécessité, la première

des

des loix, l'emporta dans le traité d'Osnabruck sur les pactes de famille, & depuis ce tems, la Poméranie presque toute entière avait été le prix de la valeur Suédoise.

Le projet du Czar était de dépouiller la couronne de Suède de toutes les provinces qu'elle possédait en Allemagne; il falait pour remplir ce dessein, s'unir avec les Electeurs de Brandebourg & d'Hánovre, & avec le Dannemarc. PIERRE écrivit tous les articles du traité qu'il projettait avec ces Puissances, & tout le détail des opérations nécessaires pour se rendre maitre de la Poméranie.

Pendant ce tems-là même il maria dans 25. Oct.
Torgau son fils *Alexis*, avec la Princesse de 1711.
Volfenbutel sœur de l'Imperatrice d'Allemagne, épouse de *Charles VI.*; mariage qui fut depuis si funeste, & qui coûta la vie aux deux époux.

Le Czarovitz était né du premier mariage de PIERRE avec *Eudoxie Lapukin*, mariée, comme on l'a dit, en 1689. Elle était alors confinée dans un couvent à Susdal.



Son fils *Alexis Petrovitz*, né le premier Mars 1690. était dans sa 22e année. Ce Prince n'était pas encor connu en Europe. Un Ministre dont on a imprimé des mmoires sur la cour de Russie, dit dans une lettre écrite à son maitre, datée du 25. Août 1711. „ que ce Prince était grand & bien „ fait, qu'il ressemblait beaucoup à son pè„ re, qu'il avait le cœur bon, qu'il était „ plein de piété, qu'il avait lû cinq fois „ l'Ecriture sainte, qu'il se plaisait fort à „ la lecture des anciennes histoires grecques: „ il lui trouve l'esprit étendu & facile; il „ dit que ce Prince sait les Mathématiques, „ qu'il entend bien la guerre, la naviga„ tion, la science de l'hydraulique, qu'il „ sait l'Allemand, qu'il aprend le Français; „ mais que son père n'a jamais voulu qu'il „ fît ce qu'on appelle ses exercices.

Voila un portrait bien différent de celui que le Czar lui-même fit quelque tems après de ce fils infortuné: nous verrons avec quelle douleur son père lui reprocha tous les défauts contraires aux bonnes qualités que ce Ministre admire en lui. C'est

C'eſt à la poſtérité à décider entre un étranger qui peut juger légérement, ou flater le caractère d'*Alexis*, & un père qui a cru devoir ſacrifier les ſentimens de la nature au bien de ſon Empire. Si le Miniſtre n'a pas mieux connu l'eſprit d'*Alexis* que ſa figure, ſon témoignage a peu de poids: il dit que ce Prince était grand & bien fait: les mémoires que j'ai reçus de Pétersbourg, diſent qu'il n'était ni l'un ni l'autre.

Catherine ſa belle-mère n'aſſiſta point à ce mariage; car quoiqu'elle fût regardée comme Czarine, elle n'était point reconnuë ſolemnellement en cette qualité, & le titre d'Alteſſe qu'on lui donnait à la cour du Czar lui laiſſait encor un rang trop équivoque, pour qu'elle ſignât au contract, & pour que le cérémonial Allemand lui accordât une place convenable à ſa dignité d'épouſe du Czar PIERRE. Elle était alors à Thorn dans la Pruſſe Polonaiſe. Le Czar envoya d'abord les deux nouveaux époux à Volfembutel, & reconduiſit bientôt la Czarine à Pétersbourg avec cette rapidité & cette ſimplicité 9. Janv. 1712.

 d'apareil

d'apareil qu'il mettait dans tous ſes voyages.

Ayant fait le mariage de ſon fils, il décla-
19. Fevr. 1712. ra plus ſolemnellement le ſien, & le célébra à Pétersbourg. La cérémonie fut auſſi auguſte qu'on peut la rendre dans un païs nouvellement créé, dans un tems où les finances étaient dérangées par la guerre ſoutenuë contre les Turcs, & par celle qu'on faiſait encor au Roi de Suède. Le Czar ordonna ſeul la fète, & y travailla lui-même ſelon ſa coutume. Ainſi *Catherine* fut reconnuë publiquement Czarine, pour prix d'avoir ſauvé ſon époux & ſon armée.

Les acclamations avec leſquelles ce mariage fut reçu dans Pétersbourg étaient ſincères : mais les aplaudiſſemens des ſujets aux actions d'un Prince abſolu ſont toujours ſuſpects : ils furent confirmés par tous les eſprits ſages de l'Europe, qui virent avec plaiſir, preſque dans le mème tems, d'un côté, l'héritier de cette vaſte monarchie n'ayant de gloire que celle de ſa naiſſance, marié à une Princeſſe ; & de l'autre un conquérant, un légiſlateur partageant publiquement

ment ſon lit & ſon trône avec une inconnuë, captive à Marienbourg, & qui n'avait que du mérite. L'approbation même eſt devenuë plus générale, à meſure que les eſprits ſe ſont plus éclairés par cette ſaine philoſophie qui a fait tant de progrès depuis 40 ans, philoſophie ſublime & circonſpecte, qui aprend à ne donner que des reſpects extérieurs à toute eſpèce de grandeur & de puiſſance, & à réſerver les reſpects véritables pour les talens, & pour les ſervices.

Je dois fidélement raporter ce que je trouve, concernant ce mariage, dans les dépêches du Comte de *Baſſevitz*, conſeiller aulique à Vienne, & longtems Miniſtre de Holſtein à la cour de Ruſſie. C'était un homme de mérite, plein de droiture & de candeur, & qui a laiſſé en Allemagne une mémoire précieuſe. Voici ce qu'il dit dans ſes lettres. „ La Czarine avait été non-ſeule„ ment néceſſaire à la gloire de PIERRE, „ mais elle l'était à la conſervation de ſa „ vie. Ce Prince était malheureuſement ſu„ jet à des convulſions douloureuſes, qu'on

 „ croyait

„ croyait être l'effet d'un poiſon qu'on lui „ avait donné dans ſa jeuneſſe. *Catherine* ſeu„ le avait trouvé le ſecret d'apaiſer ſes dou„ leurs par des ſoins pénibles, & des atten„ tions recherchées, dont elle ſeule était „ capable, & ſe donnait toute entière à la „ conſervation d'une ſanté auſſi précieuſe à „ l'Etat qu'à elle-même. Ainſi le Czar ne „ pouvant vivre ſans elle, la fit compagne „ de ſon lit & de ſon trône. " Je me borne à raporter ſes propres paroles.

La fortune, qui dans cette partie du monde avait produit tant de ſcènes extraordinaires à nos yeux, & qui avait élevé l'Impératrice *Catherine* de l'abaiſſement, de la calamité, au plus haut degré d'élévation; la ſervit encor ſinguliérement quelques années après la ſolemnité de ſon mariage.

page 56. du mſſ. Voici ce que je trouve dans le manuſcrit curieux d'un homme qui était alors au ſervice du Czar & qui parle comme témoin.

Un envoyé du Roi *Auguſte* à la cour du Czar, retournant à Dreſde par la Courlande, entendit dans un cabaret un homme

me qui paraiſſait dans la miſère, & à qui on faiſait l'accueil inſultant que cet état n'inſpire que trop aux autres hommes. Cet inconnu piqué, dit que l'on ne le traiterait pas ainſi s'il pouvait parvenir à être préſenté au Czar, & que peut-être il aurait dans ſa cour de plus puiſſantes protections qu'on ne penſait.

L'envoyé du Roi *Auguſte* qui entendit ce diſcours eut la curioſité d'interroger cet homme, & ſur quelques réponſes vagues qu'il en reçut, l'ayant conſidéré plus attentivement, il crut démêler dans ſes traits quelques reſſemblances avec l'Impératrice. Il ne put s'empêcher, quand il fut à Dreſde, d'en écrire à un de ſes amis à Pétersbourg. La lettre tomba dans les mains du Czar. Ce Prince envoya ordre au Prince *Repnin* gouverneur de Riga, de tâcher de découvrir l'homme dont il était parlé dans la lettre. Le Prince *Repnin* fit partir un homme de confiance pour Mittau en Courlande; on découvrit l'homme; il s'apellait *Charles Scavronsky*; il était fils d'un gentilhomme de

Lithua-

Lithuanie, mort dans les guerres de Pologne, & qui avait laiſſé deux enfans au berceau, un garçon & une fille. L'un & l'autre n'eurent d'éducation que celle qu'on peut recevoir de la nature dans l'abandon général de toutes choſes. *Scavronski* ſéparé de ſa ſœur dès la plus tendre enfance, ſavait ſeulement qu'elle avait été priſe dans Marienbourg en 1704. & il la croyait encor auprès du Prince *Menzikoff*, où il penſait qu'elle avait fait quelque fortune.

Le Prince *Repnin*, ſuivant les ordres exprès de ſon maitre, fit conduire à Riga *Scavronski*, ſous prétexte de quelque délit dont on l'accuſait; on fit contre lui une eſpèce d'information, & on l'envoya ſous bonne garde à Pétersbourg, avec ordre de le bien traiter ſur la route.

Quand il fut arrivé à Pétersbourg, on le mena chez un maitre d'hôtel du Czar, nommé *Shepleff*. Ce maitre d'hôtel inſtruit du rôle qu'il devait jouér, tira de cet homme beaucoup de lumières ſur ſon état, & lui dit enfin que l'accuſation qu'on avait intentée

tentée contre lui à Riga était très grave, mais qu'il obtiendrait juſtice, qu'il devait préſenter une requète à ſa Majeſté, qu'on dreſſerait cette requète en ſon nom, & qu'on ferait enſorte qu'il pût la lui donner lui même.

Le lendemain le Czar alla diner chez *Shepleff*; on lui préſenta *Scavronski* : ce Prince lui fit beaucoup de queſtions, & demeura convaincu par la naïveté de ſes réponſes, qu'il était le propre frère de la Czarine. Tous deux avaient été dans leur enfance en Livonie. Toutes les réponſes que fit *Scavronski* aux queſtions du Czar, ſe trouvaient conformes à ce que ſa femme lui avait dit de ſa naiſſance & des premiers malheurs de ſa vie.

Le Czar ne doutant plus de la vérité, propoſa le lendemain à ſa femme d'aller diner avec lui chez ce même *Shepleff* : il fit venir au ſortir de table ce même homme qu'il avait interrogé la veille. Il vint vétu des mêmes habits qu'il avait portés dans le voyage; le Czar ne voulut point qu'il parût

rût dans un autre état que celui auquel sa mauvaise fortune l'avait accoutumé.

Il l'interrogea encore devant sa femme. Le manuscrit porte qu'à la fin il lui dit ces propres mots : *Cet homme est ton frère : allons, Charles, baise la main de l'Impératrice, & embrasse ta sœur.*

L'auteur de la rélation ajoute que l'Impératrice tomba en défaillance, & que lorsqu'elle eut repris ses sens, le Czar lui dit : *Il n'y a là rien que de simple ; ce gentilhomme est mon beau-frère ; s'il a du mérite, nous en ferons quelque chose ; s'il n'en a point, nous n'en ferons rien.*

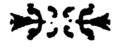
Il me semble qu'un tel discours montre autant de grandeur que de simplicité, & que cette grandeur est très peu commune. L'auteur dit que *Scavronski* resta longtems chez *Shepleff*, qu'on lui assigna une pension considérable, & qu'il vécut très retiré. Il ne pousse pas plus loin le récit de cette avanture, qui servit seulement à découvrir la naissance de *Catherine* : mais on sait d'ailleurs que ce Gentilhomme fut créé Comte, qu'il

qu'il épousa une fille de qualité, & qu'il eut deux filles mariées aux premiers Seigneurs de Russie. Je laisse au peu de personnes qui peuvent être instruites de ces détails, à démêler ce qui est vrai dans cette avanture, & ce qui peut y avoir été ajouté. L'auteur du manuscrit ne parait pas avoir raconté ces faits dans la vuë de débiter du merveilleux à ses lecteurs, puisque son mémoire n'était point destiné à voir le jour. Il écrit à un ami avec naïveté ce qu'il dit avoir vû. Il se peut qu'il se trompe sur quelques circonstances, mais le fonds parait très vrai; car si ce gentilhomme avait sû qu'il était frère d'une personne si puissante, il n'aurait pas attendu tant d'années pour se faire reconnaitre. Cette reconnaissance, toute singulière qu'elle parait, n'est pas si extraordinaire que l'élévation de *Catherine*: l'une & l'autre sont une preuve frapante de la destinée, & peuvent servir à nous faire suspendre nôtre jugement, quand nous traitons de fables tant d'événemens de l'antiquité moins opposés peut-être à l'ordre com-

mun

mun des choſes que toute l'hiſtoire de cette Impératrice.

Les fêtes que PIERRE donna pour le mariage de ſon fils & le ſien, ne furent pas des divertiſſemens paſſagers, qui épuiſent le tréſor, & dont le ſouvenir reſte à peine. Il acheva la fonderie des canons & les bâtimens de l'amirauté; les grands chemins furent perfectionnés; de nouveaux vaiſſeaux furent bâtis; il creuſa des canaux; la bourſe & les magazins furent achevés, & le commerce maritime de Pétersbourg commença à être dans ſa vigueur. Il ordonna que le Sénat de Moſcou fût tranſporté à Pétersbourg; ce qui s'exécuta au mois d'Avril 1712. Par là cette nouvelle ville devint comme la capitale de l'Empire. Pluſieurs priſonniers Suédois furent employés aux embelliſſemens de cette ville, dont la fondation était le fruit de leur défaite.



CHAPI-



CHAPITRE QUATRIEME.

PRISE DE STETIN.

Descente en Finlande. Evénemens de 1712.

PIERRE se voyant heureux dans sa maison, dans son gouvernement, dans ses guerres contre *Charles XII.* dans ses négociations avec tous les Princes qui voulaient chasser les Suédois du continent, & les renfermer pour jamais dans la presqu'ile de la Scandinavie; il portait toutes ses vuës sûr les côtes occidentales du nord de l'Europe, & oubliait les Palus Méotides & la mer noire. Les clefs d'Asoph longtems refusées au Bacha qui devait entrer dans cette place au nom du grand Seigneur, avaient été enfin renduës; & malgré tous les soins de *Charles XII.*, malgré toutes les intrigues de ses partisans à la cour Ottomane, malgré même plusieurs démon-

démonſtrations d'une nouvelle guerre, la Ruſſie & la Turquie étaient en paix.

Charles XII. reſtait toujours obſtinément à Bender, & faiſait dépendre ſa fortune & ſes eſpérances du caprice d'un grand Viſir, tandis que le Czar menaçait toutes ſes provinces, armait contre lui le Dannemarc & Hanovre, était prêt de faire déclarer la Pruſſe, & réveillait la Pologne & la Saxe.

La même fierté inflexible que *Charles* mettait dans ſa conduite avec la Porte, dont il dépendait, il la déployait contre ſes ennemis éloignés, réunis pour l'accabler. Il bravait du fond de ſa retraite, dans les déſerts de la Beſſarabie, & le Czar, & les Rois de Pologne, de Dannemarc & de Pruſſe, & l'Electeur de Hanovre devenu bientôt après Roi d'Angleterre, & l'Empereur d'Allemagne qu'il avait tant offenſé quand il traverſa la Siléſie en vainqueur. L'Empereur s'en vengeait en l'abandonnant à ſa mauvaiſe fortune, & en ne donnant aucune protection aux Etats que la Suède poſſédait encor en Allemagne.

Il eût été aisé de dissiper la ligue qu'on formait contre lui. Il n'avait qu'à céder Sté- 1712.
tin en Poméranie au premier Roi de Prusse *Féderic*, Electeur de Brandebourg, qui avait des droits très légitimes sur cette partie de la Poméranie : mais il ne regardait pas alors la Prusse comme une Puissance préponderante : ni *Charles*, ni personne, ne pouvait prévoir que le petit Royaume de Prusse presque désert, & l'Electorat de Brandebourg deviendraient formidables. Il ne voulut consentir à aucun accommodement, & résolu de rompre, plûtôt que de plier, il ordonna qu'on résistât de tous côtés, sur mer & sur terre. Ses Etats étaient presqu'épuisés d'hommes & d'argent; cependant on obéit : Le Sénat de Stokolm équipa une flotte de treize vaisseaux de ligne; on arma des milices; chaque habitant devint soldat. Le courage & la fierté de *Charles XII.* semblèrent animer tous ses sujets, presqu'aussi malheureux que leur maitre.

Il est difficile de croire que *Charles* eût un plan réglé de conduite. Il avait en-

core un parti en Pologne, qui aidé des Tartares de Crimée pouvait ravager ce malheureux pays, mais non pas remettre le Roi *Stanislas* ſur le trône; ſon eſpérance d'engager la Porte Ottomane à ſoutenir ce parti, & de prouver au Divan qu'il devait envoyer deux cent mille hommes à ſon ſecours, ſous prétexte que le Czar défendait en Pologne ſon allié *Auguſte*, était une eſpérance chimérique.

Il attendait à Bender l'effet de tant de vaines intrigues; & les Ruſſes, les Danois,
Septem. 1712. les Saxons étaient en Poméranie. PIERRE mena ſon épouſe à cette expédition. Déja le Roi de Dannemarc s'était emparé de Stade, ville maritime du Duché de Brème; les armées Ruſſe, Saxonne, & Danoiſe étaient devant Stralſund.

Octob. 1712. Ce fut alors que le Roi *Stanislas* voyant l'état déplorable de tant de provinces, l'impoſſibilité de remonter ſur le trône de Pologne, & tout en confuſion par l'abſence obſtinée de *Charles XII*, aſſembla les Généraux Suédois qui défendaient la Poméranie

avec

avec une armée d'environ dix à onze mille hommes, ſeule & dernière reſſource de la Suède dans ces provinces.

Il leur propoſa un accommodement avec le Roi *Auguſte*, & offrit d'en être la victime. Il leur parla en Français; voici les propres paroles dont il ſe ſervit, & qu'il leur laiſſa par un écrit que ſignèrent neuf officiers généraux, entre leſquels il ſe trouvait un *Patkul*, couſin germain de cet infortuné *Patkul* que *Charles XII.* avait fait expirer ſur la rouë.

„ J'ai ſervi juſqu'ici d'inſtrument à la gloi„ re des armes de la Suède; je ne prétens „ pas être le ſujet funeſte de leur perte. Je „ me déclare de ſacrifier ma couronne * & „ mes propres intérêts à la conſervation de „ la perſonne ſacrée du Roi, ne voyant „ pas humainement d'autre moyen pour le

* On a cru devoir laiſſer la déclaration du Roi *Stanislas* telle qu'il la donna, mot pour mot: il y a des fautes de langue: *je me déclare de ſacrifier* n'eſt pas Français; mais la piéce en eſt plus autentique, & n'en eſt pas moins reſpectable.

„ retirer de l'endroit où il ſe trouve.

Ayant fait cette déclaration, il ſe diſpoſa à partir pour la Turquie, dans l'eſpérance de fléchir l'opiniâtreté de ſon bienfaiteur, & de le toucher par ce ſacrifice. Sa mauvaiſe fortune le fit arriver en Beſſarabie, préciſément dans le tems même que *Charles* après avoir promis au Sultan de quitter ſon azile, & ayant reçu l'argent & l'eſcorte néceſſaire pour ſon retour, mais s'étant obſtiné à reſter & à braver les Turcs & les Tartares, ſoutint contre une armée entière, aidé de ſes ſeuls domeſtiques, ce combat malheureux de Bender, où les Turcs pouvant aiſément le tuer, ſe contentèrent de le prendre priſonnier. *Stanislas* arrivant dans cette étrange conjoncture, fut arrêté lui-même; ainſi deux Rois Chrétiens furent à la fois captifs en Turquie.

Dans ce tems où toute l'Europe était troublée, & où la France achevait contre une partie de l'Europe une guerre non moins funeſte, pour mettre ſur le trône d'Eſpagne le petit-fils de *Louis XIV.* l'Angleterre donna

la paix à la France, & la victoire que le Maréchal de *Villars* remporta à Denain en Flandre, sauva cet Etat de ses autres ennemis. La France était depuis un siécle l'alliée de la Suède ; il importait que son alliée ne fût pas privée de ses possessions en Allemagne. *Charles* trop éloigné, ne savait pas même encor à Bender ce qui se passait en France.

La Régence de Stokolm hazarda de demander de l'argent à la France épuisée, dans un tems où *Louis XIV.* n'avait pas même de quoi payer ses domestiques. Elle fit partir un Comte de *Sparre* chargé de cette négociation qui ne devait pas réussir. *Sparre* vint à Versailles, & représenta au Marquis de *Torci* l'impuissance où l'on était de payer la petite armée Suédoise qui restait à *Charles XII.* en Poméranie, qu'elle était prête à se dissiper faute de paye, que le seul allié de la France allait perdre des provinces dont la conservation était nécessaire à la balance générale, qu'à la vérité *Charles XII.* dans ses victoires avait trop négligé le Roi de France, mais que la générosité de *Louis XIV.*

était auſſi grande que les malheurs de *Charles*. Le Miniſtre Français fit voir au Suédois l'impuiſſance où l'on était de ſecourir ſon maître, & *Sparre* déſeſpérait du ſuccès.

Un particulier de Paris fit ce que *Sparre* déſeſpérait d'obtenir. Il y avait à Paris un Banquier nommé *Samuel Bernard*, qui avait fait une fortune prodigieuſe, tant par les remiſes de la Cour dans les païs étrangers, que par d'autres entrepriſes; c'était un homme enyvré d'une eſpèce de gloire rarement attachée à ſa profeſſion, qui aimait paſſionément toutes les choſes d'éclat, & qui ſavait que tôt ou tard le Miniſtère de France rendait avec avantage ce qu'on hazardait pour lui. *Sparre* alla dîner chez lui, il le flatta, & au ſortir de table le Banquier fit délivrer au Comte de *Sparre* ſix cent mille livres; après quoi il alla chez le Miniſtre Marquis de *Torci*, & lui dit, „ J'ai donné en vô„ tre nom deux cent mille écus à la Suè„ de; vous me les ferez rendre quand vous „ pourrez.

Le Comte de *Steinbock*, Général de l'armée

mée de *Charles* n'attendait pas un tel ſecours ; il voyait ſes troupes ſur le point de ſe mutiner, & n'ayant à leur donner que des promeſſes, voyant groſſir l'orage autour de lui, craignant enfin d'être envelopé par trois armées, de Ruſſes, de Danois, de Saxons, il demanda un armiſtice, jugeant que *Stanislas* allait abdiquer, qu'il fléchirait la hauteur de *Charles XII.* qu'il falait au moins gagner du tems & ſauver ſes troupes par les négociations. Il envoya donc un courier à Bender pour repréſenter au Roi l'état déplorable de ſes finances, de ſes affaires, & de ſes troupes, & pour l'inſtruire qu'il ſe voyait forcé à cet armiſtice, qu'il ſerait trop heureux d'obtenir. Il n'y avait pas trois jours que ce courier était parti, & *Stanislas* ne l'était pas encore quand *Steimbock* reçut ces deux cent mille écus du banquier de Paris ; c'était alors un tréſor prodigieux dans un pays ruiné. Fort de ce ſecours, avec lequel on remédie à tout, il encouragea ſon armée ; il eut des munitions, des recruës ; il ſe vit à la tête de douze mille hommes, &

renonçant à toute ſuſpenſion d'armes, il ne chercha plus qu'à combatre.

C'était ce même *Steimbock* qui en 1710. après la défaite de Pultava, avait vengé la Suède ſur les Danois, dans une irruption qu'ils avaient faite en Scanie : il avait marché contre eux avec de ſimples milices, qui n'avaient que des cordes pour bandoliéres, & avait remporté une victoire complette. Il était comme tous les autres Généraux de *Charles XII.* actif & intrépide ; mais ſa valeur était ſouillée par la férocité. C'eſt lui qui après un combat contre les Ruſſes, ayant ordonné qu'on tuât tous les priſonniers, aperçut un officier Polonais du parti du Czar qui ſe jettait à l'étrier de *Stanislas*, & que ce Prince tenait embraſſé pour lui ſauver la vie ; *Steimbock* le tua d'un coup de piſtolet entre les bras du Prince, comme il eſt raporté dans la vie de *Charles XII.* & le Roi *Stanislas* a dit à l'auteur, qu'il aurait caſſé la tête à *Steimbock*, s'il n'avait été retenu par ſon reſpect & par ſa reconnaiſſance pour le Roi de Suède.

Le

Le Général *Steimbock* marcha donc dans le chemin de Visfmar, aux Russes, aux Saxons & aux Danois réunis. Il se trouva vis-à-vis l'armée Danoise & Saxonne, qui précédait les Russes éloignés de trois lieües. Le Czar envoye trois couriers coup sur coup au Roi de Dannemark, pour le prier de l'attendre & pour l'avertir du danger qu'il court, s'il combat les Suédois sans être supérieur en forces. Le Roi de Dannemark ne voulut point partager l'honneur d'une victoire qu'il croyait sûre: il s'avança contre les Suédois, & les attaqua près d'un endroit nommé Gadebush. On vit encor à cette journée quelle était l'inimitié naturelle entre les Suédois & les Danois. Les officiers de ces deux nations s'acharnaient les uns contre les autres, & tombaient morts percés de coups. 9. Dec. 1712.

Steimbock remporta la victoire avant que les Russes pussent arriver à portée du champ de bataille; il reçut quelques jours après la réponse du Roi son maître qui condamnait toute idée d'armistice; il disait qu'il ne pardonnerait cette démarche honteuse qu'en cas

qu'elle

qu'elle fût réparée, & que fort ou faible il falait vaincre ou périr. *Steimbock* avait déja prévenu cet ordre par la victoire.

Mais cette victoire fut semblable à celle qui avait consolé un moment le Roi *Auguste*, quand dans le cours de ses infortunes, il gagna la bataille de Calish contre les Suédois vainqueurs de tous côtés. La victoire de Calish ne fit qu'aggraver les malheurs d'*Auguste*, & celle de Gadebush recula seulement la perte de *Steimbock* & de son armée.

Le Roi de Suède en apprenant la victoire de *Steimbock* crut ses affaires rétablies : il se flata même de faire déclarer l'Empire Ottoman, qui menaçait encor le Czar d'une nouvelle guerre ; & dans cette espérance, il ordonna à son Général *Steimbock* de se porter en Pologne, croyant toujours, au moindre succès, que le tems de Narva & ceux où il faisait des loix, allaient renaitre. Ces idées furent bientôt après confondues par l'affaire de Bender, & par sa captivité chez les Turcs.

Tout le fruit de la victoire de Gadebush fut d'aller réduire en cendres pendant la nuit

la

la petite ville d'Altena, peuplée de commerçans, & de manufacturiers; ville ſans défenſe, qui n'ayant point pris les armes ne devait point être ſacrifiée : elle fut entiérement détruite; pluſieurs habitans expirèrent dans les flammes; d'autres échapés nuds à l'incendie, vieillards, femmes, enfans, expirèrent de froid & de fatigues aux portes de Hambourg *. Tel a été ſouvent le ſort de pluſieurs milliers d'hommes, pour les querelles de deux hommes. *Steimbock* ne recueillit que cet affreux avantage. Les Ruſſes, les Danois, les Saxons le pourſuivirent ſi vivement après ſa victoire, qu'il fut obligé de demander un azile dans Toninge, fortereſſe du Holſtein, pour lui & pour ſon armée.

Le pays de Holſtein était alors un des plus dévaſtés du Nord, & ſon Souverain un des plus malheureux princes. C'était le propre neveu de *Charles XII*, c'était pour ſon père,

* Le chapelain confeſſeur *Norberg* dit froidement dans ſon hiſtoire que le Général *Steimbock* ne mit le feu à la ville, que parce qu'il n'avait pas de voitures pour emporter les meubles.

père, beau-frère de ce Monarque, que *Charles* avait porté ses armes jusques dans Copenhague avant la bataille de Narva : c'était pour lui qu'il avait fait le traité de Travendal, par lequel les Ducs de Holstein étaient rentrés dans leurs droits.

Ce pays est en partie le berceau des Cimbres & de ces anciens Normands, qui conquirent la Neustrie en France, l'Angleterre entiére, Naples, & Sicile. On ne peut aujourd'hui être moins en état de faire des conquêtes que l'est cette partie de l'ancienne Chersonèse Cimbrique : deux petits Duchés la composent; Slesvig appartenant au Roi de Dannemark & au Duc en commun; Gottorp, au Duc de Holstein seul. Slesvig est une Principauté souveraine, Holstein est membre de l'Empire d'Allemagne qu'on appelle Empire Romain.

Le Roi de Dannemarc & le Duc de Holstein-Gottorp étaient de la même maison; mais le Duc neveu de *Charles XII.* & son héritier présomptif, était né l'ennemi du Roi de Dannemark qui accablait son enfance. Un

Un frère de ſon père, Evêque de Lubec, adminiſtrateur des Etats de cet infortuné pupille, ſe voyait entre l'armée Suédoiſe qu'il n'oſait ſecourir, & l'armée Ruſſe, Danoiſe & Saxonne qui menaçaient. Il falait pourtant tâcher de ſauver les troupes de *Charles XII*, ſans choquer le Roi de Dannemark, devenu maître du pays, dont il épuiſait toute la ſubſtance.

L'Evêque adminiſtrateur du Holſtein était entiérement gouverné par ce fameux Baron de *Goertz*, * le plus délié & le plus entreprenant des hommes, d'un eſprit vaſte & fécond en reſſources, ne trouvant jamais rien de trop hardi, ni de trop difficile, auſſi inſinuant dans les négociations qu'audacieux dans les projets; ſachant plaire, ſachant perſuader, & entrainant les eſprits par la chaleur de ſon génie, après les avoir gagnés par la douceur de ſes paroles. Il eut depuis ſur *Charles XII.* le même aſcendant qui lui ſoumettait l'Evêque adminiſtrateur du Holſtein, &

* Nous prononçons *Gueurts.*

& l'on ſait qu'il paya de ſa tête l'honneur qu'il eut de gouverner le plus inflexible & le plus opiniâtre Souverain qui jamais ait été ſur le trône.

Mémoires ſecrets de *Baſſevitz* 21. Janv. 1712.

Göertz s'aboucha ſecrétement à Uſum avec *Steimbock*, & lui promit qu'il lui livrerait la fortereſſe de Toninge, ſans compromettre l'Evêque adminiſtrateur ſon maître ; & dans le même tems, il fit aſſurer le Roi de Dannemark qu'on ne la livrerait pas. C'eſt ainſi que preſque toutes les négociations ſe conduiſent ; les affaires d'Etat étant d'un autre ordre que celles des particuliers, l'honneur des Miniſtres conſiſtant uniquement dans le ſuccès, & l'honneur des particuliers dans l'obſervation de leurs paroles.

Steimbock ſe préſenta devant Toninge ; le Commandant de la ville refuſe de lui ouvrir les portes : ainſi on met le Roi de Dannemark hors d'état de ſe plaindre de l'Evêque adminiſtrateur ; mais *Goertz* fait donner un ordre au nom du Duc mineur, de laiſſer entrer l'armée Suédoiſe dans Toninge. Le Secrétaire du Cabinet nommé *Stamke* ſigne le

nom

nom du Duc de Holſtein : par là *Goertz* ne compromet qu'un enfant qui n'avait pas encor le droit de donner ſes ordres : il ſert à la fois le Roi de Suède, auprès duquel il voulait ſe faire valoir, & l'Evêque adminiſtrateur ſon maître, qui parait ne pas conſentir à l'admiſſion de l'armée Suédoiſe. Le Commandant de Toninge aiſément gagné livra la ville aux Suédois, & *Goertz* ſe juſtifia comme il put auprès du Roi de Dannemarc, en proteſtant que tout avait été fait malgré lui.

L'armée Suédoiſe retirée en partie dans la ville, & en partie ſous ſon canon, ne fut pas pour cela ſauvée: le Général *Steimbock* fut obligé de ſe rendre priſonnier de guerre avec onze mille hommes, de même qu'environ ſeize mille s'étaient rendus après Pultava. Mémoires de *Baſſevitz*.

Il fut ſtipulé que *Steimbock*, ſes officiers & ſoldats, pourraient être rançonnés ou échangés ; on fixa la rançon de *Steimbock* à huit mille écus d'Empire ; c'eſt une bien petite ſomme, cependant on ne put la trouver, & *Steimbock* reſta captif à Copenhague juſqu'à ſa mort.

Les Etats de Holſtein demeurèrent à la diſcrétion d'un vainqueur irrité. Le jeune Duc fut l'objet de la vengeance du Roi de Dannemark, pour prix de l'abus que *Göertz* avait fait de ſon nom ; les malheurs de *Charles XII.* retombaient ſur toute ſa famille.

Göertz voyant ſes projets évanouïs, toujours occupé de jouer un grand rôle dans cette confuſion, revint à l'idée qu'il avait eue d'établir une neutralité dans les Etats de Suède en Allemagne.

Le Roi de Dannemark était près d'entrer dans Toninge. *George* Electeur de Hanovre voulait avoir les Duchés de Brême & de Verden, avec la ville de Stade. Le nouveau Roi de Pruſſe *Féderic Guillaume* jettait la vuë ſur Stetin. PIERRE I. ſe diſpoſait à ſe rendre maître de la Finlande. Tous les Etats de *Charles XII.* hors la Suède, étaient des dépouilles qu'on cherchait à partager ; comment accorder tant d'intérêts avec une neutralité ? *Göertz* négotia en même tems avec tous les Princes qui avaient intérêt à ce partage : il courait jour & nuit d'une province

à

à une autre, il engagea le gouverneur de Brême & de Verden à remettre ces deux Duchés à l'Electeur de Hanovre en ſequeſtre, afin que les Danois ne les priſſent pas pour eux : il fit tant qu'il obtint du Roi de Pruſſe, qu'il ſe chargerait conjointement avec le Holſtein du ſéqueſtre de Stetin & de Viſmar ; moyennant quoi le Roi de Dannemark laiſſerait le Holſtein en paix, & n'entrerait pas dans Toninge. C'était aſſurément un étrange ſervice à rendre à *Charles XII.* que de mettre ſes places entre les mains de ceux qui pourraient les garder à jamais : mais *Göertz* en leur remettant ces villes comme en otage, les forçait à la neutralité, du moins pour quelque tems ; il eſpérait qu'enſuite il pourrait faire déclarer Hanovre & le Brandebourg en faveur de la Suède : il faiſait entrer dans ſes vuës le Roi de Pologne, dont les Etats ruinés avaient beſoin de la paix : enfin il voulait ſe rendre néceſſaire à tous les Princes. Il diſpoſait du bien de *Charles XII.* comme un tuteur qui ſacrifie une partie du bien d'un pupille ruiné pour ſauver l'autre, &

& d'un pupille qui ne peut faire ſes affaires par lui-même ; tout cela ſans miſſion, ſans autre garantie de ſa conduite qu'un plein-pouvoir d'un Evêque de Lubec, qui n'était nullement autoriſé lui-même par *Charles XII.*

Tel a été ce *Göertz*, que juſqu'ici on n'a pas aſſez connu. On a vu des premiers Miniſtres de grands Etats, comme un *Oxenſtiern*, un *Richelieu*, un *Alberoni*, donner le mouvement à une partie de l'Europe ; mais que le Conſeiller privé d'un Evêque de Lubec en ait fait autant qu'eux, ſans être avoué de perſonne, c'était une choſe inouïe.

Juin 1713. Il réuſſit d'abord : il fit un traité avec le Roi de Pruſſe, par lequel ce Monarque s'engageait, en gardant Stetin en ſequeſtre, à conſerver à *Charles XII.* le reſte de la Poméranie. En vertu de ce traité, *Göertz* fit propoſer au Gouverneur de la Poméranie (*Mayerfeld*) de rendre la place de Stetin au Roi de Pruſſe pour le bien de la paix, croyant que le Suédois, Gouverneur de Stetin, pourrait être auſſi facile que l'avait été le Holſtenois, Gouverneur de Toninge : mais

les

les officiers de *Charles XII.* n'étaient pas accoutumés à obéir à de pareils ordres. *Mayerfeld* répondit qu'on n'entrerait dans Stetin que ſur ſon corps & ſur des ruines. Il informa ſon maître de cette étrange propoſition. Le courier trouva *Charles XII.* captif à Demirtash, après ſon avanture de Bender. On ne ſavait alors ſi *Charles* ne reſterait pas priſonnier des Turcs toute ſa vie, ſi on ne le reléguerait pas dans quelque Ile de l'Archipel ou de l'Aſie. *Charles* de ſa priſon manda à *Mayerfeld* ce qu'il avait mandé à *Steimbock*, qu'il falait mourir plutôt que de plier ſous ſes ennemis, & lui ordonna d'être auſſi inflexible qu'il l'était lui-même.

Goertz voyant que le Gouverneur de Stetin dérangeait ſes meſures, & ne voulait entendre parler ni de neutralité ni de ſequeſtre, ſe mit dans la tête non-ſeulement de faire ſequeſtrer cette ville de Stetin, mais encor Stralſund; & il trouva le ſecret de faire avec le Roi de Pologne Electeur de Saxe, le même traité pour Stralſund qu'il avait fait avec l'Electeur de Brandebourg pour Stetin. Il voyait Juin 1713.

clairement l'impuiſſance des Suédois, de garder ces places ſans argent & ſans armée, pendant que le Roi était captif en Turquie, & il comptait écarter le fléau de la guerre de tout le Nord, au moyen de ces ſequeſtres. Le Dannemark lui-même ſe prêtait enfin aux négociations de *Goertz*; il gagna abſolument l'eſprit du Prince *Menzikoff* Général & favori du Czar : il lui perſuada qu'on pourrait céder le Holſtein à ſon maître; il flatta le Czar de l'idée de percer un canal du Holſtein dans la mer Baltique, entrepriſe ſi conforme au goût de ce fondateur, & ſurtout d'obtenir une puiſſance nouvelle, en voulant bien être un des Princes de l'Empire d'Allemagne, & en acquerant aux diètes de Ratisbonne un droit de ſuffrage qui ſerait toujours ſoutenu par le droit des armes.

On ne peut ni ſe plier en plus de manières, ni prendre plus de formes différentes, ni jouër plus de rôles que fit ce négociateur volontaire : il alla juſqu'à engager le Prince *Menzikoff* à ruiner cette même ville de Stetin qu'il voulait ſauver, à la bombarder, afin de

forcer

forcer le Commandant *Mayerfeld* à la remettre en ſequeſtre ; & il oſait ainſi outrager le Roi de Suède, auquel il voulait plaire, & à qui en effet il ne plut que trop dans la ſuite pour ſon malheur.

Quand le Roi de Pruſſe vit qu'une armée Ruſſe bombardait Stetin, il craignit que cette ville ne fût perdue pour lui, & ne reſtât à la Ruſſie. C'était où *Goertz* l'attendait. Le Prince *Menzikoff* manquait d'argent, il lui fit prêter 400000 écus par le Roi de Pruſſe ; il fit parler enſuite au Gouverneur de la place : *Lequel aimez-vous mieux*, lui dit-on, *ou de voir Stetin en cendres ſous la domination de la Ruſſie, ou de la confier au Roi de Pruſſe qui la rendra au Roi votre maître ?* Le Commandant ſe laiſſa enfin perſuader ; il ſe rendit ; *Menzikoff* entra dans la place, & moyennant les 400000 écus, il la remit avec tout le territoire entre les mains du Roi de Pruſſe, qui pour la forme y laiſſa entrer deux bataillons de Holſtein, & qui n'a jamais rendu depuis cette partie de la Poméranie.

Dès-lors le ſecond Roi de Pruſſe, ſucceſ-

ſeur d'un Roi faible & prodigue, jetta les fondemens de la grandeur où ſon pays parvint dans la ſuite, par la diſcipline militaire, & par l'œconomie.

Le Baron de *Goertz* qui fit mouvoir tant de reſſorts, ne put venir à bout d'obtenir que les Danois pardonnaſſent à la province de Holſtein, ni qu'ils renonçaſſent à s'emparer de Toninge : il manqua ce qui paraiſſait être ſon premier but, mais il réuſſit à tout le reſte, & ſurtout à devenir un perſonnage important dans le Nord, ce qui était en effet ſa vue principale.

Déja l'Electeur de Hanovre s'était aſſuré de Brême & de Verden dont *Charles XII.* était dépouillé; les Saxons étaient devant ſa ville de Viſmar; Stetin était entre les mains du Roi de Pruſſe; les Ruſſes allaient aſſiéger Stralſund avec les Saxons, & ceux-ci étaient déja dans l'ile de Rugen; & le Czar au milieu de tant de négociations était deſcendu en Finlande, pendant qu'on diſputait ailleurs ſur la neutralité & ſur les partages. Après avoir lui-même pointé l'artillerie devant Stralſund, aban-

Septem. 1713.

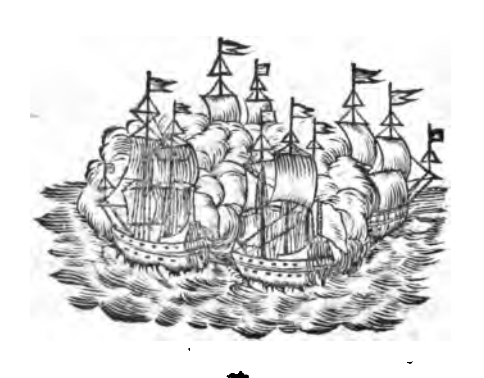
abandonnant le reſte à ſes Alliés, & au Prince *Menzikoff*, il s'était embarqué dans le mois de Mai ſur la mer Baltique, & montant un vaiſſeau de cinquante canons qu'il avait fait conſtruire lui-même à Pétersbourg, il vogua vers la Finlande, ſuivi de 92 galères, & de 110 demi-galères, qui portaient ſeize mille combatans.

La deſcente ſe fit à Elſinford, qui eſt dans 22. May
la partie la plus méridionale de cette froide N. S. 1713.
& ſtérile contrée, par le ſoixante & uniéme degré.

Cette deſcente reuſſit malgré toutes les difficultés. On feignit d'attaquer par un endroit, on deſcendit par un autre : on mit les troupes à terre, & l'on prit la ville. Le Czar s'empara de Borgo, d'Abo, & fut maître de toute la côte. Il ne paraiſſait pas que les Suédois euſſent déſormais aucune reſſource; car c'était dans ce tems-là même que l'armée Suédoiſe commandée par *Steimbock* ſe rendait priſonniére de guerre.

Tous ces deſaſtres de *Charles XII.* furent ſuivis, comme nous l'avons vû, de la perte

de Brême, de Verden, de Stetin, d'une partie de la Poméranie; & enfin le Roi *Stanislas* & *Charles* lui-même étaient prisonniers en Turquie; cependant il n'était pas encor détrompé de l'idée de retourner en Pologne à la tête d'une armée Ottomane, de remettre *Stanislas* sur le trône, & de faire trembler tous ses ennemis.



CHA-



CHAPITRE CINQUIEME.

SUCCÉS DE PIERRE LE GRAND.

Retour de Charles XII. *dans ſes Etats.*

PIERRE ſuivant le cours de ſes conquêtes, perfectionnait l'établiſſement de ſa marine, faiſait venir douze mille familles à Pétersbourg, tenait tous ſes alliés attachés à ſa fortune & à ſa perſonne, quoiqu'ils euſſent tous des intérêts divers, & des vuës oppoſées. Sa flotte menaçait à la fois toutes les côtes de la Suède, ſur les golphes de Finlande & de Botnie. 1713. & 1714.

L'un

L'un de ſes Généraux de terre, le Prince *Galitzin*, formé par lui-même, comme ils l'étaient tous, avançait d'Elſinford où le Czar avait débarqué, juſqu'au milieu des terres vers le bourg de Tavaſthus : c'était un poſte qui couvrait la Botnie. Quelques régimens Suédois, avec huit mille hommes de milice, le défendaient. Il falut livrer une bataille; les
13. Mars 1714. Ruſſes la gagnèrent entiérement; ils diſſipèrent toute l'armée Suédoiſe, & pénétrèrent juſqu'à Vaza; de ſorte qu'ils furent les maîtres de quatre-vingt lieuës de pays.

Il reſtait aux Suédois une armée navale, avec laquelle ils tenaient la mer. PIERRE ambitionnait depuis longtems de ſignaler la marine qu'il avait créée. Il était parti de Pétersbourg, & avait raſſemblé une flotte de ſeize vaiſſeaux de ligne, 180 galères propres à manœuvrer à travers les rochers qui entourent l'ile d'Aland, & les autres iles de la mer Baltique non loin du rivage de la Suède, vers laquelle il rencontra la flotte Suédoiſe. Cette flotte était plus forte en grands vaiſſeaux que la ſienne, mais inférieure en galères, plus pro-

propre à combattre en pleine mer qu'à travers des rochers. C'était une ſupériorité que le Czar ne devait qu'à ſon ſeul génie. Il ſervait dans ſa flotte en qualité de Contre-Amiral, & recevait les ordres de l'Amiral *Apraxin*. PIERRE voulait s'emparer de l'ile d'Aland, qui n'eſt éloignée de la Suède que de douze lieües. Il falait paſſer à la vue de la flotte des Suédois : ce deſſein hardi fut exécuté ; les galères s'ouvrirent le paſſage ſous le canon ennemi, qui ne plongeait pas aſſez. On entra dans Aland ; & comme cette côte eſt hériſſée d'écueils preſque toute entière, le Czar fit tranſporter à bras quatre-vingt petites galéres par une langue de terre, & on les remit à flot dans la mer qu'on nomme de *Hango*, où étaient ſes gros vaiſſeaux. *Erenſchild* Contre-Amiral des Suédois crut qu'il allait prendre aiſément, ou couler à fond ces quatre-vingt galères ; il avança de ce côté pour les reconnaitre ; mais il fut reçu avec un feu ſi vif, qu'il vit tomber preſque tous ſes ſoldats & tous ſes matelots. On lui prit les galères & les prames qu'il avait amenées,

&

& le vaiſſeau qu'il montait ; il ſe ſauvait dans
8. Août. une chaloupe, mais il y fut bleſſé ; enfin obligé de ſe rendre, on l'amena ſur la galère où le Czar manœuvrait lui-même. Le reſte de la flotte Suédoiſe regagna la Suède. On fut conſterné dans Stokolm, & on ne s'y croyait pas en ſureté.

Pendant ce tems là-même, le Colonel *Schouvalow Neushlof* attaquait la ſeule forteresſe qui reſtait à prendre ſur les côtes occidentales de la Finlande, & la ſoumettait au Czar malgré la plus opiniâtre réſiſtance.

Cette journée d'Aland fut, après celle de Pultava, la plus glorieuſe de la vie de PIERRE. Maitre de la Finlande dont il laiſſa le gouvernement au Prince *Galitzin*, vainqueur de toutes les forces navales de la Suède, & plus
15. Sept. reſpecté que jamais de ſes alliés, il retourna dans Pétersbourg, quand la ſaiſon devenuë très orageuſe ne lui permit plus de reſter ſur les mers de Finlande & de Botnie. Son bonheur voulut encor qu'en arrivant dans ſa nouvelle capitale, la Czarine accoucha d'une Princeſſe, mais qui mourut un an après. Il in-

ſtitua

ſtitua l'ordre de Ste. *Catherine* en l'honneur de ſon épouſe, & célébra la naiſſance de ſa fille par une entrée triomphale. C'était de toutes les fètes auxquelles il avait accoutumé ſes peuples, celle qui leur était devenuë la plus chère. Le commencement de cette fète fut d'amener dans le port de Cronſlot neuf galères Suédoiſes, ſept prames remplies de priſonniers, & le vaiſſeau du Contre-Amiral *Erenſchild*.

Le vaiſſeau amiral de Ruſſie était chargé de tous les canons, des drapeaux, & des étendarts pris dans la conquête de la Finlande. On aporta toutes ces dépouilles à Pétersbourg, où l'on arriva en ordre de bataille. Un arc de triomphe que le Czar avait deſſiné ſelon ſa coutume, fut décoré des emblêmes de toutes ſes victoires: les vainqueurs paſſèrent ſous cet arc triomphal; l'Amiral *Apraxin* marchait à leur tête, enſuite le Czar en qualité de Contre-Amiral, & tous les autres officiers ſelon leur rang; on les préſenta tous au Vice-Roi *Romadonoski*, qui dans ces cérémonies repréſentait le maître de l'Empire. Ce

Vice-

Vice-Czar diſtribua à tous les officiers des médailles d'or ; tous les ſoldats & les matelots en eurent d'argent. Les Suédois priſonniers paſsèrent ſous l'arc de triomphe, & l'Amiral *Erenſchild* ſuivait immédiatement le Czar ſon vainqueur. Quand on fut arrivé au trône où le Vice-Czar était, l'Amiral *Apraxin* lui préſenta le Contre-Amiral PIERRE, qui demanda à être créé Vice-Amiral pour prix de ſes ſervices : on alla aux voix, & l'on croit bien que toutes les voix lui furent favorables.

Après cette cérémonie qui comblait de joie tous les aſſiſtans, & qui inſpirait à tout le monde l'émulation, l'amour de la patrie & celui de la gloire, le Czar prononça ce diſcours, qui mérite de paſſer à la dernière poſtérité.

„ Mes frères, eſt-il quelqu'un de vous
„ qui eût penſé il y a vingt ans, qu'il com-
„ battrait avec moi ſur la mer Baltique, dans
„ des vaiſſeaux conſtruits par vous-mêmes,
„ & que nous ſerions établis dans ces con-
„ trées, conquiſes par nos fatigues & par

„ notre

„ notre courage. ? ..... On place l'ancien
„ siége des sciences dans la Grèce ; elles s'éta-
„ blirent ensuite dans l'Italie, d'où elles se ré-
„ pandirent dans toutes les parties de l'Eu-
„ rope ; c'est à présent notre tour, si vous
„ voulez seconder mes desseins, en joignant
„ l'étude à l'obéissance. Les arts circulent
„ dans le monde, comme le sang dans le
„ corps humain ; & peut-être ils établiront
„ leur empire parmi nous pour retourner
„ dans la Grèce leur ancienne patrie. J'ose
„ espérer que nous ferons un jour rougir
„ les nations les plus civilisées, par nos
„ travaux & par notre solide gloire.

C'est là le précis véritable de ce discours digne d'un fondateur. Il a été énervé dans toutes les traductions : mais le plus grand mérite de cette harangue éloquente est d'avoir été prononcé par un Monarque victorieux, fondateur & législateur de son Empire.

Les vieux Boiards écoutèrent cette harangue avec plus de regret pour leurs anciens usages, que d'admiration pour la gloire de leur maître ; mais les jeunes en furent touchés jusqu'aux larmes.

Ces

Ces tems furent encor ſignalés par l'arrivée des Ambaſſadeurs Ruſſes, qui revinrent de
1714. 15. Dec. Conſtantinople, avec la confirmation de la paix avec les Turcs. Un Ambaſſadeur de Perſe était arrivé quelque tems auparavant de la part de *Cha-Uſſin*; il avait amené au Czar un éléphant & cinq lions. Il reçut en même tems une Ambaſſade du Kan des Usbecks, *Méhémet Bahadir*, qui lui demandait ſa protection contre d'autres Tartares. Du fond de l'Aſie & de l'Europe tout rendait hommage à ſa gloire.

La Régence de Stokolm déſeſpérée de l'état déplorable de ſes affaires & de l'abſence de ſon Roi qui abandonnait le ſoin de ſes Etats, avait pris enfin la réſolution de ne le plus conſulter; & immédiatement après la victoire navale du Czar, elle avait demandé un paſſeport au Vainqueur pour un officier chargé de propoſitions de paix. Le paſſeport fut envoyé; mais dans ce tems-là même la Princeſſe *Ulrique Eléonore*, ſœur de *Charles XII.* reçut la nouvelle que le Roi ſon frère ſe diſpoſait enfin à quitter la Turquie, & à revenir

ſe

ſe défendre. On n'oſa pas alors envoyer au Czar le négociateur qu'on avait nommé en ſecret : on ſupporta la mauvaiſe fortune, & l'on attendit que *Charles XII.* ſe préſentât pour la réparer.

En effet *Charles* après cinq années & quelques mois de ſéjour en Turquie, en partit ſur la fin d'Octobre 1714. On ſait qu'il mit dans ſon voyage la même ſingularité qui caractériſait toutes ſes actions. Il arriva à Stralſund le 22 Novembre 1714. Dès qu'il y fut, le Baron de *Goertz* ſe rendit auprès de lui ; il avait été l'inſtrument d'une partie de ſes malheurs ; mais il ſe juſtifia avec tant d'adreſſe, & lui fit concevoir de ſi hautes eſpérances, qu'il gagna ſa confiance comme il avait gagné celle de tous les Miniſtres, & de tous les Princes avec leſquels il avait négocié ; il lui fit eſpérer qu'il détacherait les alliés du Czar, & qu'alors on pourrait faire une paix honorable, ou du moins une guerre égale. Dès ce moment *Goertz* eut ſur l'eſprit de *Charles* beaucoup plus d'empire que n'en avait jamais eu le Comte *Piper*.

La première chofe que fit *Charles* en arrivant à Stralfund fut de demander de l'argent aux bourgeois de Stokolm. Le peu qu'ils avaient fut livré ; on ne favait rien refufer à un Prince qui ne demandait que pour donner, qui vivait auffi durement que les fimples foldats, & qui expofait comme eux fa vie. Ses malheurs, fa captivité, fon retour, touchaient fes fujets & les étrangers : on ne pouvait s'empêcher de le blâmer, ni de l'admirer, ni de le plaindre, ni de le fecourir. Sa gloire était d'un genre tout oppofé à celle de PIERRE; elle ne confiftait ni dans l'établiffement des arts, ni dans la légiflation, ni dans la politique, ni dans le commerce ; elle ne s'étendait pas au delà de fa perfonne : fon mérite était une valeur au-deffus du courage ordinaire ; il défendait fes Etats avec une grandeur d'ame égale à cette valeur intrépide ; & c'en était affez pour que les nations fuffent frapées de refpect pour lui. Il avait plus de partifans que d'alliés.

CHA-



CHAPITRE SIXIEME.

État de l'Europe, au retour de Charles XII. *Siége de Stralſund &c.*

LOrſque *Charles XII.* revint enfin dans ſes Etats à la fin de 1714. il trouva l'Europe Chrétienne dans un état bien différent de celui où il l'avait laiſſée. La Reine *Anne* d'Angleterre était morte, après avoir fait la paix avec la France. *Louïs XIV.* aſſurait l'Eſpagne à ſon petit-fils, & forçait l'Empereur d'Allemagne *Charles VI.* & les Hollandais à ſouſcrire à une paix néceſſaire; ainſi toutes les affaires du midi de l'Europe prenaient une face nouvelle.

Celles du Nord étaient encor plus changées; Pierre en était devenu l'arbitre. L'Electeur de Hanovre appellé au Royaume d'Angleterre, voulait agrandir ſes terres d'Alle-

magne aux dépens de la Suède, qui n'avait acquis des domaines Allemands que par les conquêtes du grand *Gustave*. Le Roi de Dannemark prétendait reprendre la Scanie, la meilleure province de la Suède, qui avait autrefois appartenu aux Danois. Le Roi de Prusse héritier des Ducs de Poméranie prétendait rentrer au moins dans une partie de cette province. D'un autre côté la maison de *Holstein* opprimée par le Roi de Dannemark, & le Duc de Meklembourg en guerre presqu'ouverte avec ses sujets, imploraient la protection de PIERRE PREMIER. Le Roi de Pologne Electeur de Saxe désirait qu'on annexât la Courlande à la Pologne; ainsi de l'Elbe jusqu'à la mer Baltique PIERRE était l'apui de tous les Princes, comme *Charles* en avait été la terreur.

On négocia beaucoup depuis le retour de *Charles*, & on n'avança rien. Il crut qu'il pourrait avoir assez de vaisseaux de guerre & d'armateurs pour ne point craindre la nouvelle puissance maritime du Czar. A l'égard de la guerre de terre, il comptait sur son courage;

courage; & *Goertz* devenu tout d'un coup son premier Ministre, lui persuada qu'il pourrait subvenir aux frais avec une monnoie de cuivre qu'on fit valoir quatre-vingt-seize fois autant que sa valeur naturelle; ce qui est un prodige dans l'histoire des gouvernemens. Mais dès le mois d'Avril 1715. les vaisseaux de PIERRE prirent les premiers armateurs Suédois qui se mirent en mer; & une armée Russe marcha en Poméranie. Avril 1715.

Les Prussiens, les Danois & les Saxons se joignirent devant Stralsund. *Charles XII.* vit qu'il n'était revenu de sa prison de Demirtash & de Demirtoca vers la mer noire, que pour être assiégé sur le rivage de la mer Baltique.

On a déja vû dans son histoire avec quelle valeur fière & tranquille il brava dans Stralsund tous ses ennemis réunis. On n'y ajoutera ici qu'une petite particularité qui marque bien son caractère. Presque tous ses principaux officiers ayant été tués ou blessés dans le siége, le Colonel Baron de *Reichel*, après un long combat, accablé de veilles &

de fatigues, s'étant jetté ſur un banc pour prendre une heure de repos, fut appellé pour monter la garde ſur le rempart; il s'y traina en maudiſſant l'opiniâtreté du Roi, & tant de fatigues ſi intolerables & ſi inutiles; le Roi qui l'entendit courut à lui, & ſe dépouillant de ſon manteau qu'il étendit devant lui; „ Vous n'en pouvez plus, lui dit-il, „ mon cher *Reichel*; j'ai dormi une „ heure, je ſuis frais, je vais monter la garde „ pour vous; dormez, je vous éveillerai „ quand il en ſera tems. " Après ces mots il l'envelopa malgré lui, le laiſſa dormir, & alla monter la garde.

Ce fut pendant ce ſiége de Stralſund, que le nouveau Roi d'Angleterre Electeur de Hanovre acheta du Roi de Dannemark la province de Brême & de Verden, avec la ville de Stade, que les Danois avaient priſes ſur Octobre 1715. *Charles XII.* Il en coûta au Roi *George* huit cent mille écus d'Allemagne. On trafiquait ainſi des Etats de *Charles*, tandis qu'il défendait Stralſund pied à pied. Enfin cette ville n'étant plus qu'un monceau de ruines, ſes offi-

officiers le forcèrent d'en ſortir. Quand il fut ſureté, ſon Général *Duker* rendit ces ruines au Roi de Pruſſe. Decemb. 1715.

Quelque tems après *Duker* s'étant préſenté devant *Charles XII.* ce Prince lui fit des reproches d'avoir capitulé avec ſes ennemis. „ J'aimais trop votre gloire, lui répondit *Duker*, „ pour vous faire l'affront de tenir „ dans une ville dont votre Majeſté était „ ſortie. Au reſte, cette place ne demeura que juſqu'en 1721. aux Pruſſiens, qui la rendirent à la paix du Nord.

Pendant ce ſiége de Stralſund, *Charles* reçut encor une mortification, qui eût été plus douloureuſe, ſi ſon cœur avait été ſenſible à l'amitié autant qu'il l'était à la gloire. Son premier Miniſtre, le Comte *Piper*, homme célèbre dans l'Europe, toujours fidèle à ſon Prince, (quoi qu'en ayent dit tant d'auteurs indiſcrets, ſur la foi d'un ſeul mal informé) *Piper*, dis-je, était ſa victime depuis la bataille de Pultava. Comme il n'y avait point de cartel entre les Ruſſes & les Suédois, il était reſté priſonnier à Moſcou; & quoi-

qu'il n'eût point été envoyé en Sibérie comme tant d'autres, son état était à plaindre. Les finances du Czar n'étaient point alors administrées aussi fidélement qu'elles devaient l'être, & tous ses nouveaux établissemens exigeaient des dépenses auxquelles il avait peine à suffire; il devait une somme d'argent assez considérable aux Hollandais, au sujet de deux de leurs vaisseaux marchands brulés sur les côtes de la Finlande. Le Czar prétendit que c'était aux Suédois à payer cette somme, & voulut engager le Comte *Piper* à se charger de cette dette : on le fit venir de Moscou à Pétersbourg, on lui offrit sa liberté en cas qu'il pût tirer sur la Suède environ soixante mille écus en lettres de change. On dit qu'il tira en effet cette somme sur sa femme à Stokolm, qu'elle ne fut en état ni peut-être en volonté de donner, que le Roi de Suède ne fit aucun mouvement pour la payer. Quoi qu'il en soit, le Comte *Piper* fut enfermé dans la forteresse de Schlusselbourg, où il mourut l'année d'après à l'âge de 70 ans. On rendit son corps au Roi de Suède, qui lui fit faire des obsèques magni-

magnifiques; triſtes & vains dédommagemens de tant de malheurs & d'une fin ſi déplorable.

PIERRE était ſatisfait d'avoir la Livonie, l'Eſtonie, la Carélie, l'Ingrie, qu'il regardait comme des provinces de ſes Etats, & d'y avoir ajouté encor preſque toute la Finlande, qui ſervait de gage en cas qu'on pût parvenir à la paix. Il avait marié une fille de ſon frère avec le Duc de Meklembourg *Charles Léopold*, au mois d'Avril de la même année, 1715. de ſorte que tous les Princes du Nord étaient ſes alliés ou ſes créatures. Il contenait en Pologne les ennemis du Roi *Auguſte*: une de ſes armées d'environ 18000 hommes y diſſipait ſans effort toutes ces confédérations ſi ſouvent renaiſſantes dans cette patrie de la liberté & de l'anarchie. Les Turcs fidèles enfin aux traités, laiſſaient à ſa puiſſance & à ſes deſſeins toute leur étenduë.

Dans cet état floriſſant preſque tous les jours étaient marqués par de nouveaux établiſſemens, pour la marine, pour les troupes, le commerce, les loix; il compoſa lui-même un code militaire pour l'infanterie.

Il

8. Nov. Il fondait une académie de marine à Péterſbourg. *Lange* chargé des intérêts du commerce, partait pour la Chine, par la Sibérie. Des Ingénieurs levaient des cartes dans tout l'Empire; on bâtiſſait la maiſon de plaiſance de Petershof; & dans le même tems on élevait des forts ſur l'Irtish; on arrêtait les brigandages des peuples de la Boukarie; & d'un autre côté les Tartares de Kouban étaient réprimés.

1715. Il ſemblait que ce fût le comble de la proſpérité que dans la même année il lui nâquit un fils de ſa femme *Catherine*, & un héritier de ſes Etats dans un fils du Prince *Alexis*. Mais l'enfant que lui donna la Czarine fut bientôt enlevé par la mort; & nous verrons que le ſort d'*Alexis* fut trop funeſte pour que la naiſſance d'un fils de ce Prince pût être regardé comme un bonheur.

Les couches de la Czarine interrompirent les voyages qu'elle faiſait continuellement avec ſon Epouſe ſur terre & ſur mer; & dès qu'elle fut relevée, elle l'accompagna dans des courſes nouvelles.

CHA-



CHAPITRE SEPTIEME.

PRISE DE VISMAR.

Nouveaux voyages du Czar.

VIſmar était alors aſſiégé par tous les alliés du Czar, Cette ville qui devait naturellement apartenir au Duc de Meklembourg, eſt ſituée ſur la mer Baltique, à 7 lieues de Lubeck, & pourrait lui diſputer ſon grand commerce; elle était autrefois une des plus conſidérables villes Anſéatiques, & les Ducs de Meklembourg y exerçaient le droit de protection, beaucoup plus que celui de la ſouveraineté. C'était encor un de ces domaines d'Allemagne qui étaient demeurés aux Suédois par la paix de Veſtphalie. Il falut enfin ſe rendre comme Stralſund; les alliés du Czar ſe hâtèrent de s'en rendre maîtres avant que ſes troupes fuſſent arrivées; mais PIERRE étant venu lui-même devant

la

la place après la capitulation qui avait été faite sans lui, fit la garnison prisonnière de guerre. Il fut indigné que ses alliés laissassent au Roi de Dannemark une ville qui devait apartenir au Prince auquel il avait donné sa niéce; & ce refroidissement dont le Ministre *Goertz* profita bientot, fut la première source de la paix qu'il projetta de faire entre le Czar & *Charles XII.*

Fevrier 1716.

Goertz dès ce moment fit entendre au Czar que la Suède était assez abaissée, qu'il ne falait pas trop élever le Dannemark & la Prusse. Le Czar entrait dans ses vuës; il n'avait jamais fait la guerre qu'en politique, au lieu que *Charles XII.* ne l'avait faite qu'en guerrier. Dès-lors il n'agit plus que mollement contre la Suède; & *Charles XII.* malheureux partout en Allemagne, résolut, par un de ces coups desespérés que le succès seul peut justifier, d'aller porter la guerre en Norvège.

Le Czar cependant voulut faire en Europe un second voyage. Il avait fait le premier en homme qui s'était voulu instruire des arts; il fit le second en Prince, qui cherchait

chait à pénétrer le ſecret de toutes les Cours. Il mena ſa femme à Copenhague, à Lubeck, à Schverin, à Neuſtadt; il vit le Roi de Pruſſe dans la petite ville d'Aversberg; de là ils paſsèrent à Hambourg, à cette ville d'Altena que les Suédois avaient brulée, & qu'on rebâtiſſait. Deſcendant l'Elbe juſqu'à Stade, ils paſsèrent par Brême, où le Magiſtrat donna un feu d'artifice, & une illumination dont la deſſein formait en cent endroits ces mots: *Notre Libérateur vient nous voir*. Enfin il revit Amſterdam, & cette petite chaumière de Sardam, où il avait apris l'art de la conſtruction des vaiſſeaux, il y avait environ dix-huit années: il trouva cette chaumière changée en une maiſon agréable & commode, qui ſubſiſte encor, & qu'on nomme la *maiſon du Prince*. 17. Dec. 1716.

On peut juger avec quelle idolatrie il fut reçu par un peuple de commerçans & de gens de mer, dont il avait été le compagnon; ils croyaient voir dans le vainqueur de Pultava, leur élève, qui avait fondé chez lui le commerçe & la marine, & qui avait apris chez

eux

eux à gagner des batailles navales ; ils le regardaient comme un de leurs concitoyens devenu Empereur.

Il parait dans la vie, dans les voyages, dans les actions de PIERRE *le grand*, comme dans celles de *Charles XII.* que tout eſt éloigné de nos mœurs, peut-être un peu trop efféminées ; & c'eſt par cela même que l'hiſtoire de ces deux hommes célèbres excite tant nôtre curioſité.

L'Epouſe du Czar était demeurée à Schverin malade, fort avancée dans ſa nouvelle groſſeſſe ; cependant, dès qu'elle put ſe mettre en route, elle voulut aller trouver le Czar en Hollande : les douleurs la ſurprirent
14. Janv. 1717. à Veſel, où elle accoucha d'un Prince qui ne vécut qu'un jour. Il n'eſt pas dans nos uſages qu'une femme malade voyage immédiatement après ſes couches : la Czarine au bout de dix jours arriva dans Amſterdam : elle voulut voir cette chaumière de Sardam, dans laquelle le Czar avait travaillé de ſes mains. Tous deux allèrent ſans apareil, ſans ſuite, avec deux domeſtiques, diner chez un riche char-

charpentier de vaisseaux de Sardam nommé *Kalf*, qui avait le premier commercé à Pétersbourg. Le fils revenait de France où PIERRE voulait aller. La Czarine & lui écoutèrent avec plaisir l'avanture de ce jeune homme, que je ne raporterais pas, si elle ne faisait connaitre des mœurs entiérement opposées aux nôtres.

Ce fils du charpentier *Kalf* avait été envoyé à Paris par son père, pour y apprendre le français; & son père avait voulu qu'il y vécût honorablement. Il ordonna que le jeune homme quittât l'habit plus que simple, que tous les citoyens de Sardam portent, & qu'il fit à Paris une dépense plus convenable à sa fortune qu'à son éducation; connaissant assez son fils pour croire que ce changement ne corromprait pas sa frugalité & la bonté de son caractère.

Kalf signifie *veau* dans toutes les langues du Nord; le voyageur prit à Paris le nom de *Du-Veau*; il vécut avec quelque magnificence; il fit des liaisons. Rien n'est plus commun à Paris que de prodiguer les titres

de

de Marquis & de Comte, à ceux qui n'ont pas même une terre ſeigneuriale, & qui ſont à peine gentilshommes. Ce ridicule a toujours été toléré par le Gouvernement, afin que les rangs étant plus confondus, & la Nobleſſe plus abaiſſée, on fût déſormais à l'abri des guerres civiles, autrefois ſi fréquentes. Le titre de haut & puiſſant Seigneur a été pris par des annoblis, par des roturiers qui avaient acheté chérement des offices. Enfin les noms de Marquis, de Comte, ſans Marquiſat & ſans Comté, comme de Chevalier ſans Ordre, & d'Abbé ſans Abbaye, ſont ſans aucune conſéquence dans la nation.

Les amis & les domeſtiques de *Kalf* l'appellèrent toujours *le Comte du Veau*; il ſoupa chez les Princeſſes, & joüa chez la Ducheſſe de *Berri*: peu d'étrangers furent plus fetés. Un des jeunes Marquis, qui avait été de tous ſes plaiſirs, lui promit de l'aller voir à Sardam, & tint parole. Arrivé dans ce village, il fit demander la maiſon du Comte de *Kalf*. Il trouva un attelier de conſtructeur de vaiſſeaux, & le jeune *Kalf* habillé

en

en matelot Hollandais, la hache à la main, conduisant les ouvrages de son père. *Kalf* reçut son hôte avec toute la simplicité antique, qu'il avait reprise, & dont il ne s'écarta jamais. Un lecteur sage peut pardonner cette petite digression, qui n'est que la condamnation des vanités & l'éloge des mœurs.

Le Czar resta trois mois en Hollande. Il se passa pendant son séjour des choses plus sérieuses que l'avanture de *Kalf*. La Haye depuis la paix de Nimègue, de Risvick & d'Utrecht avait conservé la réputation d'être le centre des négociations de l'Europe: cette petite ville, ou plutôt ce village, le plus agréable du Nord, était principalement habité par des Ministres de toutes les Cours, & par des voyageurs qui venaient s'instruire à cette école. On jettait alors les fondemens d'une grande révolution dans l'Europe. Le Czar informé des commencemens de ces orages prolongea son séjour dans les Pays-bas, pour être plus à portée de voir ce qui se tramait à la fois au Midi & au Nord, & pour se préparer au parti qu'il devait prendre.



CHAPITRE HUITIEME.

Suite des voyages de PIERRE le Grand. *Conſpiration de* Goertz. *Réception* de PIERRE *en France.*

IL voyait combien ſes alliés étaient jaloux de ſa puiſſance, & qu'on a ſouvent plus de peine avec ſes amis qu'avec ſes ennemis.

Le Meklenbourg était un des principaux ſujets de ces diviſions preſque toûjours inévitables entre des Princes voiſins qui partagent des conquêtes. PIERRE n'avait point voulu que les Danois priſſent Viſmar pour eux, encor moins qu'ils démoliſſent les fortifications ; cependant ils avaient fait l'un & l'autre.

Le Duc de Meklenbourg, mari de ſa niéce, & qu'il traitait comme ſon gendre, était ouvertement protégé par lui contre la Nobleſſe du pays ; & le Roi d'Angleterre protégeait

tégeait la Nobleſſe. Enfin il commençait à être très mécontent du Roi de Pologne, ou plutôt de ſon premier Miniſtre le Comte *Flemming*, qui voulait ſecoüer le joug de la dépendance, impoſé par les bienfaits & par la force.

Les Cours d'Angleterre, de Pologne, de Dannemark, de Holſtein, de Meklenbourg, de Brandebourg, étaient agitées d'intrigues & de cabales.

A la fin de 1716. & au commencement de 1717. *Goertz*, qui, comme le diſent les mémoires de *Baſſevitz*, était las de n'avoir que le titre de Conſeiller de Holſtein, & de n'être qu'un Plénipotentiaire ſecret de *Charles XII.*, avait fait naître la plûpart de ces intrigues, & il réſolut d'en profiter pour ébranler l'Europe. Son deſſein était de raprocher *Charles XII.* du Czar, non ſeulement de finir leur guerre, mais de les unir, de remettre *Staniſlas* ſur le trône de Pologne, & d'ôter au Roi d'Angleterre *George premier* Brême & Verden, & même le trône d'Angleterre, afin de le mettre hors d'état

de s'approprier les dépouilles de *Charles*.

Il ſe trouvait dans le même tems un Miniſtre de ſon caractère, dont le projet était de bouleverſer l'Angleterre & la France: c'était le Cardinal *Alberoni*, plus maître alors en Eſpagne que *Goertz* ne l'était en Suède, homme auſſi audacieux, & auſſi entreprenant que lui, mais beaucoup plus puiſſant, parce qu'il était à la tète d'un Royaume plus riche, & qu'il ne payait pas ſes créatures en monnoyes de cuivre.

Goertz des bords de la mer Baltique ſe lia bientôt avec la Cour de Madrid. *Alberoni* & lui furent également d'intelligence avec tous les Anglais errans qui tenaient pour la maiſon *Stuard*. *Goertz* courut dans tous les Etats où il pouvait trouver des ennemis du Roi *George*, en Allemagne, en Hollande, en Flandre, en Lorraine, & enfin à Paris ſur la fin de l'année 1716. Le Cardinal *Alberoni* commença par lui envoyer dans Paris même un million de livres de France, pour commencer à mettre le feu aux poudres; c'était l'expreſſion d'*Alberoni*.

Goertz

Goertz voulait que *Charles* cédât beaucoup à PIERRE pour reprendre tout le reste sur ses ennemis, & qu'il pût en liberté faire une descente en Ecosse, tandis que les partisans des *Stuards* se déclareraient efficacement en Angleterre, après s'être tant de fois montrés inutilement. Pour remplir ces vûes, il était nécessaire d'ôter au Roi régnant d'Angleterre son plus grand appui, & cet appui était le Régent de France. Il était extraordinaire qu'on vît la France unie avec un Roi d'Angleterre, contre le petit-fils de *Louis XIV.* que cette même France avait mis sur le trône d'Espagne aux prix de ses trésors & de son sang, malgré tant d'ennemis conjurés; mais tout était sorti alors de sa route naturelle; & les intérêts du Régent n'étaient pas les intérêts du Royaume. *Alberoni* ménagea dès-lors une conspiration en France, contre ce même Régent. Les fondemens de toute cette vaste entreprise furent jettés presque aussi-tôt que le plan en eut été formé. *Goertz* fut le premier dans ce secret, & devait alors aller deguisé en

Italie pour s'aboucher avec le Prétendant auprès de Rome, & de là revoler à la Haye, y voir le Czar, & terminer tout auprès du Roi de Suède.

Celui qui écrit cette hiſtoire eſt ſi inſtruit de ce qu'il avance, que *Goertz* lui propoſa de l'accompagner dans ſes voyages, & que tout jeune qu'il était alors, il fut un des premiers témoins d'une grande partie de ces intrigues.

Goertz était revenu en Hollande à la fin de 1716. muni des lettres de change d'*Alberoni*, & du plein-pouvoir de *Charles*. Il eſt très certain que le parti du Prétendant devait éclater, tandis que *Charles* deſcendrait de la Norvége dans le Nord d'Ecoſſe. Ce Prince qui n'avait pû conſerver ſes Etats dans le continent, allait envahir & bouleverſer ceux d'un autre, & de la priſon de Demirtash en Turquie, & des cendres de Stralſund, on eût pû le voir couronner le fils de *Jaques ſecond* à Londres, comme il avait couronné *Stanislas* à Varſovie.

Le Czar qui ſavait une partie des entrepriſes de *Goertz*, en attendait le dévelopement, ſans

ſans entrer dans aucun de ſes plans, & ſans lės connaitre tous; il aimait le grand & l'extraordinaire autant que *Charles XII.*, *Goertz* & *Alberoni*; mais il l'aimait en fondateur d'un Etat, en Légiſlateur, en vrai politique; & peut-être *Alberoni*, *Goertz* & *Charles* même, étaient-ils plutôt des hommes inquiets qui tentaient de grandes avantures, que des hommes profonds qui priſſent des meſures juſtes: peut-être après tout leurs mauvais ſuccès les ont-ils fait accuſer de témérité.

Quand *Goertz* fut à la Haye, le Czar ne le vit point; il aurait donné trop d'ombrage aux Etats Généraux, ſes amis, attachés au Roi d'Angleterre. Ses Miniſtres ne virent *Goertz* qu'en ſecret, avec les plus grandes précautions, avec ordre d'écouter tout & de donner des eſpérances ſans prendre aucun engagement, & ſans le compromettre. Cependant les clairvoyans s'apercevaient bien à ſon inaction, pendant qu'il eût pû deſcendre en Scanie avec ſa flotte & celle de Dannemark, à ſon réfroidiſſement envers ſes alliés, aux plaintes qui échapaient à leurs Cours, &

enfin à ſon voyage même, qu'il y avait dans les affaires un grand changement qui ne tarderait pas à éclater.

Au mois de Janvier 1717. un paquebot Suédois, qui portait des lettres en Hollande, ayant été forcé par la tempête de relâcher en Norvége, les lettres furent priſes. On trouva dans celles de *Goertz* & de quelques Miniſtres, de quoi ouvrir les yeux ſur la révolution qui ſe tramait. La Cour de Dannemark communiqua les lettres à celle d'Angleterre. Auſſi-tôt on fait arrêter à Londres le Miniſtre Suédois *Gillembourg*; on ſaiſit ſes papiers, & on y trouve une partie de ſa correſpondance avec les *Jacobites*.

Fevrier 1717. Le Roi *George* écrit incontinent en Hollande; il requiert que ſuivant les traités qui lient l'Angleterre & les Etats Généraux à leur ſureté commune, le Baron de *Goertz* ſoit arrêté. Ce Miniſtre qui ſe faiſait partout des créatures, fut averti de l'ordre; il part incontinent; il était déja dans Arnheim ſur les frontières, lorſque les officiers & les gardes qui couraient après lui, ayant fait une

dili-

diligence peu commune en ce pays-là, il fut pris, ses papiers saisis, sa personne traitée durement; le Secretaire *Stank*, celui-là même qui avait contrefait le seing du Duc de Holstein dans l'affaire de Tonninge, plus maltraité encore. Enfin le Comte de *Gillembourg* envoyé de Suède en Angleterre, & le Baron de *Goertz* avec des lettres de Ministre Plénipotentiaire de *Charles XII.* furent interrogés, l'un à Londres, l'autre à Arnheim, comme des criminels. Tous les Ministres des Souverains criérent à la violation du droit des gens.

Ce droit qui est plus souvent réclamé que bien connu, & dont jamais l'étendue & les limites n'ont été fixées, a reçu dans tous les tems bien des atteintes. On a chassé plusieurs Ministres des Cours où ils résidaient; on a plus d'une fois arrèté leurs personnes; mais jamais encor on n'avait interrogé des Ministres étrangers comme des sujets du pays. La Cour de Londres & les Etats passèrent pardessus toutes les régles, à la vûe du péril qui menaçait la maison de *Hanovre*: mais enfin ce danger étant découvert, cessait d'être danger,

ger, du moins dans la conjoncture préſente.

Il faut que l'hiſtorien *Norberg* ait été bien mal informé, qu'il ait bien mal connu les hommes & les affaires, ou qu'il ait été bien aveuglé par la partialité, ou du moins bien gêné par ſa Cour, pour eſſayer de faire entendre que le Roi de Suède n'était pas entré très avant dans le complot.

L'affront fait à ſes Miniſtres affermit en lui la réſolution de tout tenter pour détrôner le Roi d'Angleterre. Cependant il falut qu'une fois en ſa vie il uſât de diſſimulation, qu'il déſavouât ſes Miniſtres auprès du Régent de France qui lui donnait un ſubſide, & auprès des Etats Généraux qu'il voulait ménager: il fit moins de ſatisfaction au Roi *George*. *Goertz* & *Gillembourg* ſes Miniſtres furent retenus près de ſix mois, & ce long outrage confirma en lui tous ſes deſſeins de vengeance.

PIERRE au milieu de tant d'allarmes & tant de jalouſies, ne ſe commettant en rien, attendant tout du tems, & ayant mis un aſſez bon ordre dans ſes vaſtes Etats, pour n'avoir rien à craindre du dedans ni du dehors,

hors, résolut enfin d'aller en France : il n'entendait pas la langue du pays, & par-là il perdait le plus grand fruit de son voyage; mais il pensait qu'il y avait beaucoup à voir, & il voulut apprendre de près, en quels termes était le Régent de France avec l'Angleterre, & si ce Prince était affermi.

PIERRE *le Grand* fut reçû en France comme il devait l'être. On envoya d'abord le Maréchal de *Tessé* avec un grand nombre de Seigneurs, un escadron des gardes, & les carosses du Roi à sa rencontre. Il avait fait, selon sa coutume, une si grande diligence, qu'il était deja à Gournay lorsque les équipages arrivèrent à Elbeuf. On lui donna sur la route toutes les fètes qu'il voulut bien recevoir. On le reçut d'abord au Louvre, où le grand appartement était préparé pour lui, & d'autres pour toute sa suite, pour les Princes *Kourakin* & *Dolgorouki*, pour le Vice-Chancelier Baron *Shaffiroff*, pour l'Ambassadeur *Tolstoi*, le même qui avait essuié tant de violations du droit des gens en Turquie. Toute cette cour devait être magnifique-

fiquement logée & fervie ; mais PIERRE étant venu pour voir ce qui pouvait lui être utile, & non pour effuier de vaines cérémonies qui gênaient fa fimplicité, & qui confumaient un tems précieux, alla fe loger le foir même à l'autre bout de la ville, au palais, ou hôtel de *Lefdiguiére*, appartenant au Maréchal de *Villeroi*, où il fut traité, & défrayé comme au Louvre.
8. Mai 1717. Le lendemain, le Régent de France vint le faluer à cet hôtel : le furlendemain on lui amena le Roi encor enfant, conduit par le Maréchal de *Villeroi* fon Gouverneur, de qui le père avait été gouverneur de *Louis XIV*. On épargna adroitement au Czar la gêne de rendre la vifite immédiatement après l'avoir reçue ; il y eut deux jours d'intervalle ; il reçut les refpects du Corps de ville, & alla le foir voir le Roi : la maifon du Roi était fous les armes ; on mena ce jeune Prince jufqu'au caroffe du Czar. PIERRE étonné, & inquiété de la foule qui fe preffait autour de ce Monarque enfant, le prit & le porta quelque tems dans fes bras.

Des

Des Miniſtres plus rafinés que judicieux ont écrit que le Maréchal de *Villeroi* voulant faire prendre au Roi de France la main & le pas, l'Empereur de Ruſſie ſe ſervit de ce ſtratagême pour déranger ce cérémonial par un air d'affection & de ſenſibilité : c'eſt une idée abſolument fauſſe : la politeſſe françaiſe, & ce qu'on devait à PIERRE *le Grand*, ne permettaient pas qu'on changeât en dégoût les honneurs qu'on lui rendait. Le cérémonial conſiſtait à faire pour un grand Monarque & pour un grand homme, tout ce qu'il eût deſiré lui-même, s'il avait fait attention à ces détails. Il s'en faut beaucoup que les voyages des Empereurs *Charles IV.*, *Sigiſmond* & *Charles V.* en France ayent eu une célébrité comparable à celle du ſéjour qu'y fit PIERRE *le Grand* : ces Empereurs n'y vinrent que par des intérêts de politique, & n'y parurent pas dans un tems où les arts perfectionnés puſſent faire de leur voyage une époque mémorable : mais quand PIERRE *le Grand* alla diner chez le Duc d'*Antin* dans le palais de Petitbourg, à

trois

trois lieües de Paris, & qu'à la fin du repas il vit ſon portrait qu'on venait de peindre, placé tout d'un coup dans la ſalle, il ſentit que les Français ſavaient mieux qu'aucun peuple du monde recevoir un hôte ſi digne.

Il fut encor plus ſurpris, lorſqu'allant voir fraper des médailles dans cette longue galerie du Louvre, où tous les artiſtes du Roi ſont honorablement logés, une médaille qu'on frapait étant tombée, & le Czar s'empreſſant de la ramaſſer, il ſe vit gravé ſur cette médaille, avec une renommée ſur le revers, poſant un pied ſur le globe, & ces mots de *Virgile* ſi convenables à PIERRE *le Grand*, *vires acquirit eundo* : alluſion également fine & noble, & également convenable à ſes voyages & à ſa gloire ; on lui préſenta de ces médailles d'or, à lui, & à tous ceux qui l'accompagnaient. Allait-il chez les artiſtes ? on mettait à ſes pieds tous les chefs-d'œuvres, & on le ſuppliait de daigner les recevoir. Allait-il voir les hautes-liſſes des *Gobelins*, les tapis de la Savonnerie, les atteliers des ſculpteurs, des peintres, des orfé-

vres

vres du Roi, des fabricateurs d'inſtrumens de mathématique? tout ce qui ſemblait mériter ſon approbation lui était offert de la part du Roi.

PIERRE était méchanicien, artiſte, géomètre. Il alla à l'Académie des Sciences, qui ſe para pour lui de tout ce qu'elle avait de plus rare; mais il n'y eut rien d'auſſi rare que lui-même; il corrigea de ſa main pluſieurs fautes de Géographie dans les cartes qu'on avait de ſes Etats, & ſurtout dans celles de la mer Caſpienne. Enfin il daigna être un des membres de cette Académie, & entretint depuis une correſpondance ſuivie d'expériences & de découvertes, avec ceux dont il voulait bien être le ſimple confrère. Il faut remonter aux *Pytagores*, & aux *Anacarſis*, pour trouver de tels voyageurs, & ils n'avaient pas quitté un Empire pour s'inſtruire.

On ne peut s'empêcher de remettre ici ſous les yeux du lecteur, ce tranſport, dont il fut ſaiſi, en voyant le tombeau du Cardinal de *Richelieu*; peu frapé de la beauté de ce chef-d'œuvre de ſculpture, il ne le fut

que

que de l'image d'un Miniſtre qui s'était rendu célèbre dans l'Europe en l'agitant, & qui avait rendu à la France ſa gloire perdue après la mort de *Henri IV.* On ſait qu'il embraſſa ſa ſtatue, & qu'il s'écria, *Grand homme, je t'aurais donné la moitié de mes Etats, pour apprendre de toi à gouverner l'autre.* Enfin, avant de partir, il voulut voir cette célèbre Madame de *Maintenon*, qu'il ſavait être veuve en effet de *Louïs XIV.* & qui touchait à ſa fin. Cette eſpèce de conformité entre le mariage de *Louïs XIV.* & le ſien, excitait vivement ſa curioſité : mais il y avait entre le Roi de France & lui cette différence, qu'il avait épouſé publiquement une héroïne, & que *Louïs XIV.* n'avait eu en ſecret qu'une femme aimable. La Czarine n'était pas de ce voyage : il avait trop craint les embarras du cérémonial, & la curioſité d'une cour peu faite pour ſentir le mérite d'une femme, qui des bords du Pruth à ceux de Finlande, avait affronté la mort à côté de ſon Epoux ſur mer & ſur terre.

CHA-



CHAPITRE NEUVIEME.

RETOUR DU CZAR DANS SES ETATS.

Sa politique, ses occupations.

LA démarche que la Sorbonne fit auprès de lui, quand il alla voir le mausolée du Cardinal de *Richelieu*, mérite d'être traitée à part.

Quelques Docteurs de Sorbonne voulurent avoir la gloire de réunir l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine. Ceux qui connaissent l'antiquité savent assez que le Christianisme est venu en Occident par les Grecs d'Asie, que c'est en Orient qu'il est né, que les premiers Péres, les premiers Con-

ciles, les premières liturgies, les premiers rites, tout eſt de l'Orient; qu'il n'y a pas même un ſeul terme de dignité & d'office qui ne ſoit grec, & qui n'atteſte encor aujourd'hui la ſource dont tout nous eſt venu. L'Empire Romain ayant été diviſé, il était impoſſible qu'il n'y eût tôt ou tard deux religions, comme deux Empires, & qu'on ne vît entre les Chrétiens d'Orient & d'Occident le même ſchiſme qu'entre les Oſmanlis & les Perſans.

C'eſt ce ſchiſme que quelques Docteurs de l'Univerſité de Paris crurent éteindre tout d'un coup, en donnant un mémoire à PIERRE *le Grand.* Le Pape *Léon IX.* & ſes ſucceſſeurs n'avaient pû en venir à bout avec des Légats, des Conciles, & même de l'argent. Ces Docteurs auraient dû ſavoir que PIERRE *le Grand*, qui gouvernait ſon Egliſe, n'était pas homme à reconnaître le Pape; en vain ils parlèrent dans leur mémoire des libertés de l'Egliſe Gallicane, dont le Czar ne ſe ſouciait guères; en vain ils dirent que les Papes doivent être ſoumis aux Conciles,

ciles, & que le jugement d'un Pape n'eſt point une règle de foi; ils ne réuſſirent qu'à déplaire beaucoup à la Cour de Rome par leur écrit, ſans plaire à l'Empereur de Ruſſie ni à l'Egliſe Ruſſe.

Il y avait dans ce plan de réunion, des objets de politique qu'ils n'entendaient pas, & des points de controverſe qu'ils diſaient entendre, & que chaque partie explique comme il lui plait. Il s'agiſſait du St. Eſprit qui procède du Père & du Fils ſelon les Latins, & qui procède aujourd'hui du Père par le Fils ſelon les Grecs, après n'avoir longtems procédé que du Père: ils citaient *St. Epiphane*, qui dit *que le St. Eſprit n'eſt pas frère du fils ni petit-fils du Père.*

Mais le Czar en partant de Paris avait d'autres affaires qu'à vérifier des paſſages de *St. Epiphane.* Il reçut avec bonté le mémoire des Docteurs. Ils écrivirent à quelques Evêques Ruſſes, qui firent une réponſe polie; mais le plus grand nombre fut indigné de la propoſition.

Ce fut pour diſſiper les craintes de cette

réunion, qu'il inſtitua quelque tems après la fête comique du conclave, lorſqu'il eut chaſſé les Jéſuites de ſes Etats en 1718.

Il y avait à ſa Cour un vieux fou nommé *Jotof*, qui lui avait apris à écrire, & qui s'imaginait avoir mérité par ce ſervice les plus importantes dignités. PIERRE qui adouciſſait quelquefois les chagrins du Gouvernement par des plaiſanteries convenables à un peuple non encor entiérement reformé par lui, promit à ſon maître à écrire de lui donner une des premières dignités du monde; il le créa Knés Papa, avec deux mille roubles d'apointement, & lui aſſigna une maiſon à Pétersbourg, dans le quartier des Tartares; des bouſons l'inſtallèrent en cérémonie; il fut harangué par quatre bégues; il créa des Cardinaux, & marcha en proceſſion à leur tête. Tout ce ſacré collége était yvre d'eau de vie. Après la mort de ce *Jotof*, un officier nommé *Buturlin* fut créé Pape. Moſcou & Pétersbourg ont vû trois fois renouveller cette céremonie, dont le ridicule ſemblait être ſans conſéquence, mais qui en

effet

effet confirmait les peuples dans leur aversion pour une Eglise qui prétendait un pouvoir suprême, & dont le Chef avait anatématisé tant de Rois. Le Czar vengeait en riant vingt Empereurs d'Allemagne, dix Rois de France, & une foule de Souverains. C'est là tout le fruit que la Sorbonne recueillit de l'idée peu politique de réunir les Eglises Grecque & Latine.

Le voyage du Czar en France fut plus utile par son union avec ce Royaume commerçant, & peuplé d'hommes industrieux, que par la prétenduë réunion de deux Eglises rivales, dont l'une maintiendra toujours son antique indépendance; & l'autre sa nouvelle supériorité.

PIERRE ramena à sa suite plusieurs artisans Français, ainsi qu'il en avait amené d'Angleterre; car toutes les nations chez lesquelles il voyagea, se firent un honneur de le seconder dans son dessein de porter tous les arts dans une patrie nouvelle, & de concourir à cette espèce de création.

Il minuta dès-lors un traité de commerce

avec la France, & le remit entre les mains de ses Ministres en Hollande, dès qu'il y fut de retour. Il ne put être signé par l'Ambassadeur de France *Chateauneuf*, que le 15.
1717. Août 1717. à la Haye. Ce traité ne concernait pas seulement le commerce, il regardait la paix du Nord. Le Roi de France, l'Electeur de Brandebourg, acceptèrent le titre de médiateurs qu'il leur donna. C'était assez faire sentir au Roi d'Angleterre qu'il n'était pas content de lui, & c'était combler les espérances de *Goertz*, qui mit dès-lors tout en œuvre pour réunir PIERRE & *Charles*, pour susciter à *George* de nouveaux ennemis, & pour prêter la main au Cardinal *Alberoni* d'un bout de l'Europe à l'autre. Le Baron de *Goertz* vit alors publiquement à la Haye les Ministres du Czar; il leur déclara qu'il avait un plein-pouvoir de conclure la paix de la Suède.

Le Czar laissait *Goertz* préparer toutes leurs batteries sans y toucher, prêt à faire la paix avec le Roi de Suède, mais aussi à continuer la guerre; toujours lié avec le Dannemark,

la

la Pologne, la Pruſſe, & même en aparence avec l'Electeur de Hanovre.

Il parait évidemment qu'il n'avait d'autre deſſein arrêté, que celui de profiter des conjonctures. Son principal objet était de perfectionner tous ſes nouveaux établiſſemens. Il ſavait que les négociations, les intérêts des Princes, leurs ligues, leurs amitiés, leurs défiances, leurs inimitiés, éprouvent preſque tous les ans des viciſſitudes, & que ſouvent il ne reſte aucune trace de tant d'efforts de politique. Une ſeule manufacture bien établie, fait quelquefois plus de bien à un Etat, que vingt traités.

PIERRE ayant rejoint ſa femme qui l'attendait en Hollande, continua ſes voyages avec elle. Ils traverſèrent enſemble la Veſtphalie, & arrivèrent à Berlin ſans aucun apareil. Le nouveau Roi de Pruſſe n'était pas moins ennemi des vanités du cérémonial & de la magnificence que le Monarque de Ruſſie. C'était un ſpectacle inſtructif pour l'étiquette de Vienne & d'Eſpagne, pour le *ponctilio* d'Italie, & pour le goût

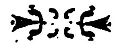
du luxe qui règne en France, qu'un Roi qui ne se servait jamais que d'un fauteuil de bois, qui n'était vétu qu'en simple soldat, & qui s'était interdit toutes les délicatesses de la table, & toutes les commodités de la vie.

Le Czar & la Czarine menaient une vie aussi simple & aussi dure, & si *Charles XII* s'était trouvé avec eux, on eût vû ensemble quatre têtes couronnées, entourées de moins de faste qu'un Evêque Allemand, ou qu'un Cardinal de Rome. Jamais le luxe & la mollesse n'ont été combattus par de si nobles exemples.

Il faut avoüer qu'un de nos citoyens s'attirerait parmi nous de la considération, & serait regardé comme un homme extraordinaire, s'il avait fait une fois en sa vie par curiosité, la cinquiéme partie des voyages que fit PIERRE pour le bien de ses Etats. De Berlin il va à Dantzic avec sa femme; il protège à Mittau la Duchesse de Courlande sa niéce devenüe veuve : il visite toutes ses conquêtes, donne de nouveaux réglemens

dans

dans Pétersbourg, va dans Moſcou, y fait rebâtir des maiſons de particuliers tombées en ruine : de là il ſe tranſporte à Czariſin ſur le Volga pour arrêter les incurſions des Tartares de Cuban : il conſtruit des lignes du Volga au Tanaïs, & fait élever des forts de diſtance en diſtance d'un fleuve à l'autre. Pendant ce tems-là même, il fait imprimer le code militaire qu'il a compoſé : une chambre de juſtice eſt établie pour examiner la conduite de ſes Miniſtres, & pour remettre de l'ordre dans les finances ; il pardonne à quelques coupables, il en punit d'autres ; le Prince *Menzikoff* même fut un de ceux qui eurent beſoin de ſa clémence : mais un jugement plus ſévère qu'il ſe crut obligé de rendre contre ſon propre fils, remplit d'amertume une vie ſi glorieuſe.



CHAP I.



CHAPITRE DIXIEME.

CONDAMNATION DU PRINCE ALEXIS PETROVITZ.

PIERRE *le Grand* avait en 1689. à l'âge de dix-ſept ans, épouſé *Eudoxie Théodore* ou *Theodorouna Lapoukin.* Elevée dans tous les préjugés de ſon pays, & incapable de ſe mettre au deſſus d'eux comme ſon épouſe; les plus grandes contradictions qu'il éprouva, quand il voulut créer un Empire & former des hommes, vinrent de ſa femme; elle était dominée par la ſuperſtition, ſi ſouvent attachée à ſon ſexe. Toutes les nouveautés utiles lui ſemblaient des ſacrilèges, & tous les étrangers dont le Czar ſe ſervait pour exécuter ſes grands deſſeins, lui paraiſſaient des corrupteurs.

Ses plaintes publiques encourageaient les factieux,

factieux, & les partisans des anciens usages. Sa conduite d'ailleurs ne réparait pas des fautes si graves. Enfin le Czar fut obligé de la répudier en 1696. & de l'enfermer dans un couvent à Susdal, où on lui fit prendre le voile sous le nom d'*Hélène*.

Le fils qu'elle lui avait donné en 1690. naquit malheureusement avec le caractère de la mère, & ce caractère se fortifia par la première éducation qu'il reçut. Mes mémoires disent qu'elle fut confiée à des superstitieux qui lui gâtèrent l'esprit pour jamais. Ce fut en vain qu'on crut corriger ces premières impressions en lui donnant des précepteurs étrangers ; cette qualité même d'étrangers le révolta. Il n'était pas né sans ouverture d'esprit ; il parlait & écrivait bien l'Allemand ; il dessinait ; il apprit un peu de mathématique : mais ces mêmes mémoires qu'on m'a confiés assurent que la lecture des livres ecclésiastiques fut ce qui le perdit. Le jeune *Alexis* crut voir dans ces livres la réprobation de tout ce que faisait son père. Il y avait des prêtres à la tête des mécontens, & il se laissa gouverner par les prêtres.

Ils

Ils lui persuadaient que toute la nation avait les entreprises de PIERRE en horreur, que les fréquentes maladies du Czar ne lui promettaient pas une longue vie; que son fils ne pouvait espérer de plaire à la nation, qu'en marquant son aversion pour les nouveautés. Ces murmures & ces conseils ne formaient pas une faction ouverte, une conspiration; mais tout semblait y tendre, & les esprits étaient échaufés.

Le mariage de PIERRE avec *Catherine* en 1707. & les enfans qu'il eut d'elle, achevèrent d'aigrir l'esprit du jeune Prince. PIERRE tenta tous les moyens de le ramener; il le mit même à la tête de la régence pendant une année; il le fit voyager; il le maria en 1711. à la fin de la campagne du Pruth, avec la Princesse de *Brunsvic*, ainsi que nous l'avons raporté. Ce mariage fut très malheureux. *Alexis* âgé de vingt-deux ans se livra à toutes les débauches de la jeunesse & à toute la grossiéreté des anciennes mœurs, qui lui étaient si chères. Ces déréglemens l'abrutirent. Sa femme méprisée, maltraitée, manquant du

du néceſſaire, privée de toute conſolation, languit dans le chagrin, & mourut enfin de douleur, en 1715. le premier de Novembre.

Elle laiſſait au Prince *Alexis* un fils, dont elle venait d'accoucher, & ce fils devait être un jour l'héritier de l'Empire, ſuivant l'ordre naturel. PIERRE ſentait avec douleur, qu'après lui tous ſes travaux ſeraient détruits par ſon propre ſang. Il écrivit à ſon fils après la mort de la Princeſſe, une lettre également pathétique & menaçante; elle finiſſait par ces mots: *J'attendrai encor un peu de tems, pour voir ſi vous voulez vous corriger; ſinon, ſachez que je vous priverai de la ſucceſſion, comme on retranche un membre inutile. N'imaginez pas que je ne veuille que vous intimider; ne vous repoſez pas ſur le titre de mon fils unique; car ſi je n'épargne pas ma propre vie pour ma patrie & pour le ſalut de mes peuples, comment pourrai-je vous épargner? Je préférerai de les tranſmettre plutôt à un étranger qui le mérite, qu'à mon propre fils qui s'en rend indigne.*

Cette lettre eſt d'un père, mais encor plus d'un

d'un Législateur ; elle fait voir d'ailleurs que l'ordre de la succession n'était point invariablement établi en Russie, comme dans d'autres Royaumes, par ces loix fondamentales qui ôtent aux pères le droit de deshériter leurs fils ; & le Czar croyait surtout avoir la prérogative de disposer d'un Empire qu'il avait fondé.

Dans ce tems-là même, l'Impératrice *Catherine* accoucha d'un Prince, qui mourut depuis en 1719. Soit que cette nouvelle abattit le courage d'*Alexis*, soit imprudence, soit mauvais conseil, il écrivit à son père qu'il renonçait à la couronne, & à toute espérance de régner. *Je prens Dieu à témoin*, dit-il, *& je jure sur mon ame, que je ne prétendrai jamais à la succession. Je mets mes enfans entre vos mains, & je ne demande que mon entretien pendant ma vie.*

Son père lui écrivit une seconde fois. „ Je „ remarque, dit-il, que vous ne parlez dans „ vôtre lettre que de la succession, comme „ si j'avais besoin de votre consentement. „ Je vous ai remontré quelle douleur votre „ con-

„ conduite m'a caufée pendant tant d'années,
„ & vous ne m'en parlez pas. Les exhorta-
„ tions paternelles ne vous touchent point.
„ Je me fuis déterminé à vous écrire encor
„ pour la dernière fois. Si vous méprifez
„ mes avis de mon vivant, quel cas en ferez-
„ vous après ma mort ? Quand vous auriez
„ préfentement la volonté d'être fidèle à vos
„ promeffes, ces grandes barbes pourront
„ vous tourner à leur fantaifie, & vous for-
„ ceront à les violer......... Ces gens-là ne
„ s'apuyent que fur vous. Vous n'avez au-
„ cune reconnaiffance pour celui qui vous a
„ donné la vie. L'affiftez-vous dans fes tra-
„ vaux, depuis que vous êtes parvenu à un
„ âge mur ? Ne blâmez-vous pas, ne déteſ-
„ tez-vous pas tout ce que je peux faire
„ pour le bien de mes peuples ? J'ai fujet
„ de croire, que fi vous me furvivez, vous
„ détruirez mon ouvrage. Corrigez vous,
„ rendez vous digne de la fucceffion, ou
„ faites vous moine. Répondez, foit par écrit,
„ foit de vive voix, finon j'agirai avec vous
„ comme avec un malfaiteur.

Cette

Cette lettre était dure ; il était aisé au Prince de répondre qu'il changerait de conduite ; mais il se contenta de répondre en quatre lignes à son père, qu'il voulait se faire moine.

Cette résolution ne paraissait pas naturelle ; & il parait étrange que le Czar voulût voyager, en laissant dans ses Etats un fils si mécontent & si obstiné : mais aussi ce voyage même prouve que le Czar ne voyait pas de conspiration à craindre de la part de son fils.

Il alla le voir avant de partir pour l'Allemagne & pour la France ; le Prince malade, ou feignant de l'être, le reçut au lit, & lui confirma, par les plus grands sermens, qu'il voulait se retirer dans un cloitre. Le Czar lui donna six mois pour se consulter, & partit avec son épouse.

A peine fut-il à Copenhague, qu'il apprit (ce qu'il pouvait présumer) qu'*Alexis* ne voyait que des mécontens qui flataient ses chagrins. Il lui écrivit qu'il eût à choisir du couvent ou du trône, & que s'il voulait un jour lui succéder, il falait qu'il vînt le trouver à Copenhague.

Les

Les confidens du Prince lui perſuadèrent qu'il ſerait dangereux pour lui de ſe trouver loin de tout conſeil, entre un père irrité & une marâtre. Il feignit donc d'aller trouver ſon père à Copenhague; mais il prit le chemin de Vienne, & alla ſe mettre entre les mains de l'Empereur *Charles VI.* ſon beau-frère, comptant y demeurer juſqu'à la mort du Czar.

C'était à peu près la même avanture que celle de *Louis XI.* lorſqu'étant encor Dauphin, il quitta la Cour du Roi *Charles VII.* ſon père, & ſe retira chez le Duc de Bourgogne. Le Dauphin était bien plus coupable que le Czarovitz, puiſqu'il s'était marié malgré ſon père, qu'il avait levé des troupes, qu'il ſe retirait chez un Prince naturellement ennemi de *Charles VII.* & qu'il ne revint jamais à ſa Cour, quelque inſtance que ſon père pût lui faire.

Alexis au contraire ne s'était marié que par ordre du Czar, ne s'était point révolté, n'avait point levé de troupes, ne ſe retirait point chez un Prince ennemi, & retourna

aux pieds de ſon père ſur la première lettre qu'il reçut de lui. Car dès que PIERRE ſut que ſon fils avait été à Vienne, qu'il s'était retiré dans le Tyrol, & enſuite à Naples, qui appartenait alors à l'Empereur *Charles VI.* il dépêcha le Capitaine aux Gardes *Romanzoff* & le Conſeiller privé *Tolſtoi*, chargés d'une lettre écrite de ſa main, datée de Spa du 21. Juillet n. ſt. 1717. Ils trouvèrent le Prince à Naples dans le château St. Elme, & lui remirent la lettre: elle était conçue en ces termes.

.... „ Je vous écris pour la dernière „ fois, pour vous dire que vous ayez à exé- „ cuter ma volonté, que *Tolſtoi* & *Roman-* „ *zoff* vous annonceront de ma part. Si vous „ m'obeïſſez, je vous aſſure & je promets à „ Dieu que je ne vous punirai pas, & que „ ſi vous revenez, je vous aimerai plus que „ jamais; mais que ſi vous ne le faites pas, „ je vous donne comme père, en vertu du „ pouvoir que j'ai reçu de Dieu, ma malé- „ diction éternelle; & comme vôtre Souve- „ rain, je vous aſſure que je trouverai bien

„ les

„ les moyens de vous punir ; en quoi j'efpère
„ que Dieu m'affiftera, & qu'il prendra ma
„ jufte caufe en main.

„ Au refte, fouvenez vous que je ne vous
„ ai violenté en rien. Avais-je befoin de vous
„ laiffer le libre choix du parti que vous vou-
„ driez prendre. Si j'avais voulu vous for-
„ cer, n'avais-je pas en main la puiffance ?
„ Je n'avais qu'à commander, & j'aurais été
„ obéi.

Le Viceroi de Naples perfuada aifément *Alexis* de retourner auprès de fon père. C'était une preuve inconteftable que l'Empereur d'Allemagne ne voulait prendre avec ce jeune Prince aucun engagement, dont le Czar eût à fe plaindre. *Alexis* avait voyagé avec fa maîtreffe *Aphrofine* ; il revint avec elle.

On pouvait le confidérer comme un jeune homme mal confeillé, qui était allé à Vienne & à Naples, au lieu d'aller à Copenhague. S'il n'avait fait que cette feule faute, commune à tant de jeunes gens, elle était bien pardonnable. Son père prenait Dieu à témoin, que non-feulement il lui pardonnerait, mais

qu'il l'aimerait plus que jamais. *Alexis* partit ſur cette aſſurance; mais par l'inſtruction des deux envoyés qui le ramenèrent, & par la lettre même du Czar, il parait que le père exigea que le fils déclarât ceux qui l'avaient conſeillé, & qu'il exécutât ſon ſerment de renoncer à la ſucceſſion.

Il ſemblait difficile de concilier cette exhérédation avec l'autre ſerment que le Czar avait fait dans ſa lettre d'aimer ſon fils plus que jamais. Peut-être que le père combattu entre l'amour paternel & la raiſon du Souverain, ſe bornait à aimer ſon fils retiré dans un cloître; peut-être eſpérait-il encor le ramener à ſon devoir, & le rendre digne de cette ſucceſſion même, en lui faiſant ſentir la perte d'une Couronne. Dans des conjonctures ſi rares, ſi difficiles, ſi douloureuſes, il eſt aiſé de croire que ni le cœur du père, ni celui du fils, également agités, n'étaient d'abord bien d'accord avec eux-mêmes.

Le Prince arrive le 13 Fevrier 1717. n. ſt. à Moſcou, où le Czar était alors. Il ſe jette le jour même aux genoux de ſon père; il

a un

a un très long entretien avec lui : le bruit ſe répand auſſi-tôt dans la ville, que le père & le fils ſont réconciliés, que tout eſt oublié; mais le lendemain on fait prendre les armes aux régimens des gardes, à la pointe du jour; on fait ſonner la groſſe cloche de Moſcou. Les Boyards, les Conſeillers privés ſont mandés dans le château; les Evêques, les Archimandrites & deux Religieux de *St. Baſile*, Profeſſeurs en Théologie, s'aſſemblent dans l'Egliſe cathédrale. *Alexis* eſt conduit ſans épée & comme priſonnier dans le château, devant ſon père. Il ſe proſterne en ſa préſence, & lui remet en pleurant un écrit par lequel il avoüe ſes fautes, ſe déclare indigne de lui ſuccéder, & pour toute grace lui demande la vie.

Le Czar après l'avoir relevé, le conduiſit dans un cabinet, où il lui fit pluſieurs queſtions. Il lui déclara que s'il célait quelque choſe touchant ſon évaſion, il y allait de ſa tête. Enſuite on ramena le Prince dans la ſalle où le Conſeil était aſſemblé; là on lut publiquement la déclaration du Czar déja dreſſée.

Le pére, dans cette piéce, reproche à ſon

fils tout ce que nous avons détaillé, ſon peu d'application à s'inſtruire, ſes liaiſons avec les partiſans des anciennes mœurs, ſa mauvaiſe conduite avec ſa femme. *Il a violé*, dit-il, *la foi conjugale en s'attachant à une fille de la plus baſſe extraction, du vivant de ſon épouſe.* Il eſt vrai que PIERRE avait répudié ſa femme en faveur d'une captive; mais cette captive était d'un mérite ſupérieur, & il était juſtement mécontent de ſa femme qui était ſa ſujette. *Alexis* au contraire avait négligé ſa femme pour une jeune inconnue qui n'avait de mérite que ſa beauté. Juſques-là on ne voit que des fautes de jeune homme qu'un père doit reprendre & qu'il peut pardonner.

Il lui reproche enſuite d'être allé à Vienne, ſe mettre ſous la protection de l'Empereur. Il dit qu'*Alexis a calomnié ſon père*, en faiſant entendre à l'Empereur *Charles VI.* qu'il était perſécuté, qu'on le forçait à renoncer à ſon héritage; qu'enfin il a prié l'Empereur de le protéger à main armée.

On ne voit pas d'abord comment l'Empereur aurait pû faire la guerre au Czar pour un

un tel ſujet, & comment il eût pû interpoſer autre choſe que des bons offices entre le père irrité & le fils déſobéiſſant. Auſſi *Charles VI.* s'était contenté de donner une retraite au Prince, & on l'avait renvoyé, quand le Czar inſtruit de ſa retraite l'avait redemandé.

PIERRE ajoute dans cette piéce terrible, qu'*Alexis* avait perſuadé à l'Empereur, *qu'il n'était pas en ſureté de ſa vie*, s'il revenait en Ruſſie. C'était en quelque façon juſtifier les plaintes d'*Alexis*, que de le faire condamner à mort après ſon retour, & ſurtout après avoir promis de lui pardonner : mais nous verrons pour quelle cauſe le Czar fit enſuite porter ce jugement mémorable. Enfin on voyait dans cette grande aſſemblée un Souverain abſolu plaider contre ſon fils.

„ Voilà, dit-il, de quelle manière nôtre
„ fils eſt revenu ; & quoiqu'il ait mérité la
„ mort par ſon évaſion, & par ſes calom-
„ nies, cependant nôtre tendreſſe paternelle
„ lui pardonne ſes crimes : mais conſidérant

 „ ſon

„ ſon indignité & ſa conduite déréglée, nous
„ ne pouvons en conſcience lui laiſſer la ſuc-
„ ceſſion au throne, prévoyant trop qu'après
„ nous ſa conduite dépravée détruirait la
„ gloire de la nation, & ferait perdre tant
„ d'Etats reconquis par nos armes. Nous
„ plaindrions ſurtout nos ſujets, ſi nous les
„ rejettions par un tel ſucceſſeur dans un
„ état beaucoup plus mauvais qu'ils n'ont
„ été.

„ Ainſi par le pouvoir paternel, en vertu
„ duquel, ſelon les droits de notre Empire,
„ chacun même de nos ſujets peut deshé-
„ riter un fils comme il lui plait, & en
„ vertu de la qualité de Prince Souverain, &
„ en conſidération du ſalut de nos Etats,
„ nous privons nôtre dit fils *Alexis* de la
„ ſucceſſion après nous à notre trône de
„ Ruſſie, à cauſe de ſes crimes & de ſon
„ indignité, quand même il ne ſubſiſterait
„ pas une ſeule perſonne de nôtre famille
„ après nous.

„ Et nous conſtituons & déclarons ſucceſ-
„ ſeur au dit trône après nous, nôtre ſecond
„ fils

„ fils * PIERRE, quoiqu'encor jeune, n'ayant „ pas de ſucceſſeur plus âgé.

„ Donnons à notre ſuſdit fils *Alexis* nôtre „ malédiction paternelle, ſi jamais, en „ quelque tems que ce ſoit, il prétend à la „ dite ſucceſſion, ou la recherche.

„ Déſirons auſſi de nos fidéles ſujets de l'é- „ tat Eccléſiaſtique & ſéculier, & de tout autre „ état, & de la nation entière, que ſelon cette „ conſtitution, & ſuivant nôtre volonté, ils „ reconnaiſſent & conſidèrent notre dit fils „ PIERRE, déſigné par nous à la ſucceſſion, „ pour légitime ſucceſſeur, & qu'en conformité „ de cette préſente conſtitution, ils confirment „ le tout par ſerment devant le ſaint Autel, ſur „ les Sts. Evangiles, en baiſant la Croix.

„ Et tous ceux qui s'oppoſeront jamais, en „ quelque tems que ce ſoit, à nôtre volon- „ té, & qui dès aujourd'hui oſeront conſi- „ dérer nôtre fils *Alexis* comme ſucceſſeur, „ ou l'aſſiſter à cet effet, nous les déclarons

„ trai-

* C'eſt ce même fils de l'Impératrice *Catherine* qui mourut en 1719. le 15. Avril.

„ traitres envers nous & la patrie ; & avons
„ ordonné que la préſente ſoit partout publiée, afin que perſonne n'en prétende
„ cauſe d'ignorance. Fait à Moſcou le 13.
„ n. ſt. Fevrier 1718. Signé de nôtre main
„ & ſcellé de nôtre ſceau.

Il parait que ces actes étaient préparés, ou qu'ils furent dreſſés avec une extrême célérité, puiſque le Prince *Alexis* était revenu le 13. & que ſon exhérédation en faveur du fils de *Catherine* eſt du 14.

Le Prince de ſon côté ſigna qu'il renonçait à la ſucceſſion. „ Je reconnait, dit-il,
„ cette excluſion pour juſte ; je l'ai méritée
„ par mon indignité, & je jure, au Dieu
„ tout-puiſſant en Trinité, de me ſoumettre
„ en tout à la volonté paternelle, &c.

Ces actes étant ſignés, le Czar marcha à la cathédrale ; on les y lut une ſeconde fois, & tous les Eccléſiaſtiques mirent leurs approbations & leurs ſignatures au bas d'une autre copie. Jamais Prince ne fut déshérité d'une manière ſi autentique. Il y a beaucoup d'Etats où un tel acte ne ſerait d'aucune valeur ;

leur; mais en Ruſſie, comme chez les anciens Romains, tout père avait le droit de priver ſon fils de ſa ſucceſſion, & ce droit était plus fort dans un Souverain que dans un ſujet, & ſurtout dans un Souverain tel que PIERRE.

Cependant il était à craindre qu'un jour ceux mêmes qui avaient animé le Prince contre ſon père, & conſeillé ſon évaſion, ne tâchaſſent d'anéantir une renonciation impoſée par la force, & de rendre au fils ainé la couronne transférée au cadet d'un ſecond lit. On prévoyait en ce cas une guerre civile, & la deſtruction inévitable de tout ce que PIERRE avait fait de grand & d'utile. Il falait décider entre les intérêts de près de dix-huit millions d'hommes que contenait alors la Ruſſie, & un ſeul homme qui n'était pas capable de les gouverner. Il était donc important de connaître les mal-intentionnés; & le Czar menaça encor une fois ſon fils de mort, s'il lui cachait quelque choſe. En conſéquence le Prince fut donc interrogé juridiquement par ſon père, & enſuite par des commiſſaires.

Une

Une des charges qui servirent à sa condamnation fut une lettre d'un Résident de l'Empereur nommé *Beyer*, écrite de Pétersbourg après l'évasion du Prince ; cette lettre portait qu'il y avait de la mutinerie dans l'armée Russe, assemblée dans le Meklembourg, que plusieurs officiers parlaient d'envoyer la nouvelle Czarine *Catherine* & son fils, dans la prison où était la Czarine répudiée, & de mettre *Alexis* sur le trône quand on l'aurait retrouvé. Il y avait en effet alors une sédition dans cette armée du Czar, mais elle fut bientôt reprimée. Ces propos vagues n'eurent aucune suite. *Alexis* ne pouvait les avoir encouragés ; un étranger en parlait comme d'une nouvelle : La lettre n'était point adressée au Prince *Alexis*, & il n'en avait qu'une copie qu'on lui avait envoyée de Vienne.

Une accusation plus grave fut une minute de sa propre main d'une lettre écrite de Vienne aux Sénateurs & aux Archévèques de Russie : les termes en étaient forts : *Les mauvais traitemens continuels que j'ai essuyés sans les avoir mérités, m'ont obligé de fuir : peu s'en est falu*

qu'on

qu'on ne m'ait mis dans un couvent. Ceux qui ont enfermé ma mère ont voulu me traiter de même. Je suis sous la protection d'un grand Prince. Je vous prie de ne me point abandonner à présent. Ce mot d'*à présent* qui pouvait être regardé comme séditieux, était rayé, & ensuite remis de sa main, & puis rayé encore ; ce qui marquait un jeune homme troublé, se livrant à son ressentiment, & s'en repentant au moment même. On ne trouva que la minute de ces lettres ; elles n'étaient jamais parvenues à leur destination, & la Cour de Vienne les retint ; preuve assez forte que cette Cour ne voulait pas se brouiller avec celle de Russie, & soutenir à main armée le fils contre le père.

On confronta au Prince plusieurs témoins ; l'un d'eux nommé *Afanassief* soutint qu'il lui avait entendu dire autrefois, *Je dirai quelque chose aux Evêques, qui le rediront aux Curés, les Curés aux paroissiens, & on me fera régner, fût-ce malgré moi.*

Sa propre maitresse *Aphrosine* déposa contre lui. Toutes les accusations n'étaient pas bien précises ; nul projet digéré, nulle intrigue suivie,

ſuivie, nulle conſpiration, aucune aſſociation, encor moins de préparatifs. C'était un fils de famille mécontent & dépravé, qui ſe plaignait de ſon père, qui le fuyait, & qui eſpérait ſa mort; mais ce fils de famille était l'héritier de la plus vaſte Monarchie de notre hémiſphère, & dans ſa ſituation & dans ſa place, il n'y avait point de petite faute.

Accuſé par ſa maitreſſe, il le fut encor au ſujet de l'ancienne Czarine ſa mère, & de *Marie* ſa ſœur. On le chargea d'avoir conſulté ſa mère ſur ſon évaſion, & d'en avoir parlé à la Princeſſe *Marie*. Un Evêque de Roſtou, confident de tous trois, fut arrêté, & dépoſa que ces deux Princeſſes priſonnières dans un couvent, avaient eſpéré un changement qui les mettrait en liberté, & avaient par leurs conſeils engagé le Prince à la fuite. Plus leurs reſſentimens étaient naturels, plus ils étaient dangereux. On verra à la fin de ce chapitre quel était cet Evêque, & quelle avait été ſa conduite.

Alexis nia d'abord pluſieurs faits de cette nature, & par cela même il s'expoſait à la mort,

mort, dont ſon père l'avait menacé, en cas qu'il ne fit pas un aveu général & ſincère.

Enfin il avoua quelques diſcours peu reſpectueux qu'on lui imputait contre ſon père, & il s'excuſa ſur la colère & ſur l'yvreſſe.

Le Czar dreſſa lui-même de nouveaux articles d'interrogatoire. Le quatriéme était ainſi conçu.

Quand vous avez vû par la lettre de Beyer, qu'il y avait une révolte à l'armée du Mecklembourg, vous en avez eu de la joye; je crois que vous aviez quelque vüe, & que vous vous ſeriez déclaré pour les rebelles même de mon vivant.

C'était interroger le Prince ſur le fond de ſes ſentimens ſecrets. On peut les avoüer à un père dont les conſeils les corrigent, & les cacher à un juge qui ne prononce que ſur les faits avérés. Les ſentimens cachés du cœur ne ſont pas l'objet d'un procès criminel. *Alexis* pouvait les nier, les déguiſer aiſément; il n'était pas obligé d'ouvrir ſon ame; cependant il répondit par écrit : *Si les rebelles m'avaient appellé de vôtre vivant, j'y ſerais apparemment*

remment allé, supposé qu'ils eussent été assez forts.

Il est inconcevable qu'il ait fait cette réponse de lui-même, & il serait aussi extraordinaire, du moins suivant les mœurs de l'Europe, qu'on l'eût condamné sur l'aveu d'une idée qu'il aurait pû avoir un jour dans un cas qui n'est point arrivé.

A cet étrange aveu de ses plus secrettes pensées qui ne s'étaient point échapées au-delà du fond de son ame, on joignit des preuves, qui en plus d'un pays ne sont pas admises au tribunal de la justice humaine.

Le Prince accablé, hors de ses sens, recherchant dans lui-même, avec l'ingénuité de la crainte, tout ce qui pouvait servir à le perdre, avoua enfin que dans la confession il s'était accusé devant Dieu, à l'Archiprêtre *Jaques*, d'avoir souhaité la mort de son père, & que le Confesseur *Jaques* lui avait répondu, *Dieu vous le pardonnera, nous lui en souhaitons autant.*

Toutes les preuves qui peuvent se tirer de la confession, sont inadmissibles par les

Canons

canons de notre Egliſe ; ce ſont des ſecrets entre Dieu & le pénitent. L'Egliſe Grecque ne croit pas, non plus que la Latine, que cette correſpondance intime & ſacrée entre un pécheur & la Divinité ſoit du reſſort de la juſtice humaine : mais il s'agiſſait de l'Etat & d'un Souverain. Le prêtre *Jaques* fut appliqué à la queſtion, & avoua ce que le Prince avait révélé. C'était une choſe rare dans ce procès de voir le confeſſeur accuſé par ſon pénitent, & le pénitent par ſa maitreſſe. On peut encor ajouter à la ſingularité de cette avanture, que l'Archévêque de Rézan ayant été impliqué dans les accuſations, ayant autrefois, dans les premiers éclats des reſſentimens du Czar contre ſon fils, prononcé un ſermon trop favorable au jeune Czarovitz, ce Prince avoüa dans ſes interrogatoires, qu'il comptait ſur ce Prélat ; & ce même Archévêque de Rézan fut à la tête des Juges Eccléſiaſtiques, conſultés par le Czar ſur ce procès criminel, comme nous l'allons voir bientôt.

Il y a une remarque eſſentielle à faire dans cet étrange procès, très mal digeré dans la

groſſière hiſtoire de PIERRE I. par le prétendu Boyar *Neſteruſanoy*, & cette remarque la voici.

Dans les réponſes que fit *Alexis* au premier interrogatoire de ſon père, il avoüe que quand il fut à Vienne, où il ne vit point l'Empereur, il s'adreſſa au Comte de *Schonborn*, Chambellan; que ce Chambellan lui dit: *L'Empereur ne vous abandonnera pas, & quand il en ſera tems, après la mort de vôtre père, il vous aidera à monter ſur le trône à main armée. Je lui répondis*, ajoute l'accuſé, *Je ne demande pas cela; que l'Empereur m'accorde ſa protection, je n'en veux pas davantage.* Cette dépoſition eſt ſimple, naturelle, porte un grand caractère de vérité: car c'eût été le comble de la folie de demander des troupes à l'Empereur pour aller tenter de détrôner ſon père; & perſonne n'eût oſé faire ni au Prince *Eugène*, ni au Conſeil, ni à l'Empereur une propoſition ſi abſurde. Cette dépoſition eſt du mois de Fevrier; & quatre mois après au 1r. Juillet, dans le cours & ſur la fin de ces procédures, on fait dire au Czarovitz, dans ſes dernières réponſes par écrit:

„ Ne

„ Ne voulant imiter mon père en rien, je
„ cherchais à parvenir à la ſucceſſion de quel-
„ que autre manière que ce fût, *excepté de*
„ *la bonne façon.* Je la voulais avoir par une
„ aſſiſtance étrangère ; & ſi j'y étais parvenu,
„ & que l'Empereur eût mis en exécution
„ *ce qu'il m'avait promis*, de me procurer la
„ couronne de Ruſſie, même à main armée,
„ je n'aurais rien épargné pour me mettre
„ en poſſeſſion de la ſucceſſion. Par exemple,
„ ſi l'Empereur avait demandé en échange
„ des troupes de mon pays pour ſon ſervice,
„ contre qui ce fût de ſes ennemis, ou de
„ groſſes ſommes d'argent, j'aurais fait tout
„ ce qu'il aurait voulu, & j'aurais donné
„ de grands préſens à ſes Miniſtres & à ſes
„ Généraux. J'aurais entretenu à mes dépens
„ les troupes auxiliaires qu'il m'aurait don-
„ nées pour me mettre en poſſeſſion de la
„ Couronne de Ruſſie ; & en un mot rien
„ ne m'aurait couté pour accomplir en cela
„ ma volonté.

Cette dernière dépoſition du Prince parait bien forcée ; il ſemble qu'il faſſe des efforts

 pour

pour ſe faire croire coupable : ce qu'il dit eſt même contraire à la vérité dans un point capital. Il dit que l'Empereur lui avait promis de lui *procurer la couronne à main armée*: cela était faux. Le Comte de *Schonborn* lui avait fait eſpérer qu'un jour après la mort du Czar, l'Empereur l'aiderait à ſoutenir le droit de ſa naiſſance; mais l'Empereur ne lui avait rien promis. Enfin il ne s'agiſſait pas de ſe révolter contre ſon père, mais de lui ſuccéder après ſa mort.

Il dit dans ce dernier interrogatoire, ce qu'il crut qu'il eût fait, s'il avait eu à diſputer ſon héritage; héritage auquel il n'avait point juridiquement renoncé avant ſon voyage à Vienne & à Naples. Le voilà donc qui dépoſe une ſeconde fois, non pas ce qu'il a fait, & ce qui peut être ſoumis à la rigueur des loix, mais ce qu'il imagine qu'il eût pû faire un jour, & qui par conſéquent ne ſemble ſoumis à aucun tribunal; le voila qui s'accuſe deux fois des penſées ſecrettes qu'il a pû concevoir pour l'avenir. On n'avait jamais vû auparavant dans le monde entier un

ſeul homme jugé & condamné ſur les idées inutiles qui lui ſont venües dans l'eſprit, & qu'il n'a communiquées à perſonne. Il n'eſt aucun tribunal en Europe où l'on écoute un homme qui s'accuſe d'une penſée criminelle, & l'on prétend même que Dieu ne les punit que quand elles ſont accompagnées d'une volonté déterminée.

On peut répondre à ces conſidérations ſi naturelles, qu'*Alexis* avait mis ſon père en droit de le punir, par ſa réticence ſur pluſieurs complices de ſon évaſion; ſa grace était attachée à un aveu général, & il ne le fit que quand il n'était plus tems. Enfin après un tel éclat, il ne paraiſſait pas dans la nature humaine, qu'il fût poſſible qu'*Alexis* pardonnât un jour au frère en faveur duquel il était déshérité; & il valait mieux, diſait-on, punir un coupable que d'expoſer tout l'Empire. La rigueur de la juſtice s'accordait avec la raiſon d'Etat.

Il ne faut pas juger des mœurs & des loix d'une nation par celles des autres; le Czar avait le droit fatal, mais réel, de punir de

mort ſon fils pour ſa ſeule évaſion ; il s'en explique ainſi dans ſa déclaration aux Juges & aux Evêques.

„ Quoique ſelon toutes les loix divines & „ humaines, & ſurtout ſuivant celles de „ Ruſſie, qui excluent toute juriſdiction en- „ tre un père & un enfant parmi les parti- „ culiers, nous ayons un pouvoir aſſez abon- „ dant & abſolu de juger nôtre fils, ſuivant „ ſes crimes, ſelon nôtre volonté, ſans en „ demander avis à perſonne ; cependant com- „ me on n'eſt point auſſi clair-voyant dans „ ſes propres affaires que dans celles des au- „ tres, & comme les Médecins même les plus „ experts ne riſquent point de ſe traiter eux- „ mêmes, & qu'ils en appellent d'autres dans „ leurs maladies ; craignant de charger ma „ conſcience de quelque péché, je vous ex- „ poſe mon état, & je demande du remède ; „ car j'appréhende la mort éternelle, ſi ne con- „ naiſſant peut-être point la qualité de mon „ mal, je voulais m'en guérir ſeul, vû prin- „ cipalement que j'ai juré ſur les jugemens „ de Dieu, & que j'ai promis pas écrit le

„ pardon

„ pardon de mon fils, & je l'ai enſuite con-
„ firmé de bouche, au cas qu'il me dit la
„ vérité.

„ Quoique mon fils ait violé ſa promeſſe,
„ toutefois pour ne m'écarter en rien de mes
„ obligations, je vous prie de penſer à cette
„ affaire & de l'examiner avec la plus grande
„ attention, pour voir ce qu'il a mérité.
„ Ne me flatez point; n'appréhendez pas,
„ que s'il ne mérite qu'une légère punition,
„ & que vous le jugiez ainſi, cela me ſoit
„ deſagréable; car je vous jure par le grand
„ Dieu & par ſes jugemens, que vous n'avez
„ abſolument rien à en craindre.

„ N'ayez point d'inquiétude ſur ce que
„ vous devez juger le fils de vôtre Souverain:
„ mais ſans avoir égard à la perſonne, ren-
„ dez juſtice, & ne perdez pas vôtre ame &
„ la mienne. Enfin, que nôtre conſcience ne
„ nous reproche rien au jour terrible du ju-
„ gement, & que notre patrie ne ſoit point
„ lézée.

Le Czar fit au Clergé une déclaration à peu près ſemblable; ainſi tout ſe paſſa avec

la plus grande autenticité, & PIERRE mit dans toutes ſes démarches une publicité qui montrait la perſuaſion intime de ſa juſtice.

Ce procès criminel de l'héritier d'un ſi grand Empire, dura depuis la fin de Fevrier juſqu'au 5 Juillet n. ſt. Le Prince fut interrogé pluſieurs fois; il fit les aveux qu'on exigeait: nous avons rapporté ceux qui ſont eſſentiels.

Le premier Juillet le Clergé donna ſon ſentiment par écrit. Le Czar en effet ne lui demandait que ſon ſentiment, & non pas une ſentence. Le début mérite l'attention de l'Europe.

„ Cette affaire, diſent les Evêques & les Archimandrites, „ n'eſt point du tout du „ reſſort de la juriſdiction eccléſiaſtique, & „ le pouvoir abſolu établi dans l'Empire de „ Ruſſie n'eſt point ſoumis au jugement des „ ſujets; mais le Souverain y a l'autorité „ d'agir ſuivant ſon bon plaiſir, ſans qu'aucun „ inférieur y intervienne.

Après ce préambule, on cite le *Lévitique*, où il eſt dit que celui qui aura maudit ſon père ou ſa mère, ſera puni de mort; & l'Evangile

vangile de *St. Matthieu*, qui rapporte cette loi févère du *Lévitique*. On finit, après plufieurs autres citations, par ces paroles très remarquables.

„ Si Sa Majefté veut punir celui qui eft „ tombé, felon fes actions, & fuivant la „ mefure de fes crimes, il a devant lui des „ exemples de l'ancien Teftament; s'il veut „ faire miféricorde, il a l'exemple de JESUS-„ CHRIST même, qui reçoit le fils égaré re-„ venant à la repentance; qui laiffe libre la „ femme furprife en adultère, laquelle a mé-„ rité la lapidation felon la Loi; qui préfère „ la mifericorde au facrifice; il a l'exemple „ de *David*, qui veut épargner *Abfalon* fon „ fils & fon perfécuteur; car il dit à fes „ Capitaines qui voulaient l'aller combattre, „ *Epargnez mon fils Abfalon*: le père le vou-„ lut épargner lui-même, mais la juftice „ divine ne l'épargna point.

„ Le cœur du Czar eft entre les mains de „ Dieu; qu'il choififfe le parti auquel la main „ de Dieu le tournera.

Ce fentiment fut figné par huit Evêques, quatre

quatre Archimandrites, & deux Professeurs; & comme nous l'avons déja dit, le Métropolite de Rézan, avec qui le Prince avait été en intelligence, signa le premier.

Cet avis du Clergé fut incontinent présenté au Czar. On voit aisément que le Clergé voulait le porter à la clémence, & rien n'est plus beau peut-être que cette opposition de la douceur de JESUS-CHRIST à la rigueur de la loi Judaïque, mise sous les yeux d'un père qui faisait le procès à son fils.

Le jour même, on interrogea encor *Alexis* pour la dernière fois; & il mit par écrit son dernier aveu; c'est dans cette confession qu'il s'accuse, „ d'avoir été bigot dans sa jeu-
„ nesse, d'avoir fréquenté les Prêtres & les
„ moines, d'avoir bû avec eux, d'avoir reçû
„ d'eux les impressions qui lui donnèrent de
„ l'horreur pour les devoirs de son état,
„ & même pour la personne de son père.

S'il fit cet aveu de son propre mouvement, cela prouve qu'il ignorait le conseil de clémence que venait de donner ce même Clergé qu'il

qu'il accuſait; & cela prouve encor davantage combien le Czar avait changé les mœurs des prêtres de ſon pays, qui de la groſſiéreté & de l'ignorance étaient parvenus en ſi peu de tems, à pouvoir rédiger un écrit, dont les plus illuſtres Pères de l'Egliſe n'auraient deſavoüé ni la ſageſſe ni l'éloquence.

C'eſt dans ces derniers aveux qu'*Alexis* déclare ce qu'on a déja raporté, qu'il voulait arriver à la ſucceſſion, *de quelque manière que ce fût, excepté de la bonne.*

Il ſemblait par cette dernière confeſſion, qu'il craignit de ne s'être pas aſſez chargé, aſſez rendu criminel dans les premières, & qu'en ſe donnant à lui-même les noms de *mauvais caractère*, de *méchant eſprit*, en imaginant ce qu'il aurait fait s'il avait été le maitre; il cherchait avec un ſoin pénible à juſtifier l'arrêt de mort qu'on allait prononcer contre lui. En effet cet arrêt fut porté le 5. Juillet. Il ſe trouvera dans toute ſon étendue à la fin de cette hiſtoire. On ſe contentera d'obſerver ici, qu'il commence, comme l'avis du Clergé, par déclarer qu'un tel juge-

jugement n'a jamais appartenu à des ſujets, mais au ſeul Souverain, dont le pouvoir ne dépend que de Dieu ſeul. Enſuite après avoir expoſé toutes les charges contre le Prince, les Juges s'expriment ainſi : *Que penſer de ſon deſſein de rébellion, tel qu'il n'y en eut jamais de ſemblable dans le monde, joint à celui d'un horrible double parricide contre ſon Souverain, comme père de la patrie, & père ſelon la nature?*

Peut-être ces mots furent mal traduits d'après le procès criminel imprimé par ordre du Czar ; car aſſurément il y a de plus grandes rébellions dans le monde, & on ne voit point par les actes, que jamais le Czarovitz eût conçû le deſſein de tuer ſon père. Peut-être entendait-on par ce mot de *parricide* l'aveu que ce Prince venait de faire, de s'être confeſſé un jour, d'avoir ſouhaité la mort à ſon père & à ſon Souverain. Mais l'aveu ſecret, dans la confeſſion, d'une penſée ſecrette, n'eſt pas un double parricide.

Quoi qu'il en ſoit, il fut jugé à mort unanimement, ſans que l'arrêt prononçât le genre

genre du ſupplice. De cent quarante-quatre juges, il n'y en eut pas un ſeul qui imaginât ſeulement une peine moindre que la mort. Un écrit Anglais, qui fit beaucoup de bruit dans ce tems là, porte, que ſi un tel procès avait été jugé au Parlement d'Angleterre, il ne ſe ſerait pas trouvé parmi cent quarante-quatre juges, un ſeul qui eût prononcé la plus légère peine.

Rien ne fait mieux connaître la différence des tems & des lieux. *Manlius* aurait pû être condamné lui-même à mort, par les loix d'Angleterre, pour avoir fait périr ſon fils, & il fut reſpecté par les Romains ſévères. Les loix ne puniſſent point en Angleterre l'évaſion d'un Prince de Galles, qui comme Pair du Royaume eſt maître d'aller où il veut. Les loix de la Ruſſie ne permettent pas au fils du Souverain de ſortir du Royaume malgré ſon père. Une penſée criminelle ſans aucun effet, ne peut être punie ni en Angleterre, ni en France, elle peut l'être en Ruſſie. Une déſobeïſſance longue, formelle, & réitérée, n'eſt parmi nous qu'une mauvaiſe conduite

qu'il

qu'il faut réprimer ; mais c'était un crime capital, dans l'héritier d'un vaſte Empire, dont cette déſobéiſſance même eût produit la ruine. Enfin le Czarovitz était coupable envers toute la nation, de vouloir la replonger dans les ténèbres dont ſon père l'avait tirée.

Tel était le pouvoir reconnu du Czar, qu'il pouvait faire mourir ſon fils coupable de déſobéiſſance, ſans conſulter perſonne ; cependant il s'en remit au jugement de tous ceux qui repréſentaient la nation ; ainſi ce fut la nation elle-même qui condamna ce Prince, & PIERRE eut tant de confiance dans l'équité de ſa conduite, qu'en faiſant imprimer & traduire le procès, il ſe ſoumit lui-même au jugement de tous les peuples de la terre.

La loi de l'hiſtoire ne nous a permis de rien déguiſer, ni de rien affaiblir dans le récit de cette tragique avanture. On ne ſavait dans l'Europe qui on devait plaindre davantage, ou un jeune Prince accuſé par ſon père, & condamné à la mort par ceux qui devaient être un jour ſes ſujets, ou un père qui ſe

croyait obligé de ſacrifier ſon propre fils au ſalut de ſon Empire.

On publia dans pluſieurs livres que le Czar avait fait venir d'Eſpagne le procès de *Don Carlos*, condamné à mort par *Philippe II.* Mais il eſt faux qu'on eût jamais fait le procès à *Don Carlos.* La conduite de PIERRE I. fut entiérement différente de celle de *Philippe.* L'Eſpagnol ne fit jamais connaitre ni pour quelle raiſon il avait fait arrêter ſon fils, ni comment ce Prince était mort. Il écrivit à ce ſujet des lettres au Pape & à l'Impératrice, abſolument contradictoires. Le Prince d'Orange, *Guillaume*, accuſa publiquement *Philippe* d'avoir ſacrifié ſon fils & ſa femme à ſa jalouſie, & d'avoir moins été un juge ſévère qu'un mari jaloux & cruel, & un père dénaturé & parricide. *Philippe* ſe laiſſa accuſer, & garda le ſilence. PIERRE au contraire ne fit rien qu'au grand jour, publia hautement qu'il préférait ſa nation à ſon propre fils, s'en remit au jugement du Clergé & des Grands, & rendit le monde entier juge des uns & des autres & de lui-même.

Ce qu'il y eut encore d'extraordinaire dans cette fatalité, c'eſt que la Czarine *Catherine*, haïe du Czarovitz, & menacée ouvertement du ſort le plus triſte ſi jamais ce Prince régnait, ne contribua pourtant en rien à ſon malheur, & ne fut ni accuſée ni même ſoupçonnée par aucun Miniſtre étranger réſidant à cette Cour, d'avoir fait la plus légère démarche contre un beau-fils dont elle avait tout à craindre. Il eſt vrai qu'on ne dit point qu'elle ait demandé grace pour lui : mais tous les mémoires de ce tems là, & ſurtout ceux du Comte de *Baſſevitz*, aſſurent unanimement qu'elle plaignit ſon infortune.

J'ai en main les mémoires d'un Miniſtre public, où je trouve ces propres mots : „ J'étais préſent quand le Czar dit au Duc „ de Holſtein, que *Catherine* l'avait prié „ d'empêcher qu'on ne prononçât au Czaro- „ vitz ſa condamnation. *Contentez vous*, me „ dit-elle, *de lui faire prendre le froc, par-* „ *ce que cet opprobre d'un arrêt de mort ſigni-* „ *fié, rejaillira ſur votre petit-fils.*

Le Czar ne ſe rendit point aux prières de

ſa femme ; il crut qu'il était important que la ſentence fût prononcée publiquement au Prince, afin qu'après cet acte ſolemnel il ne pût jamais revenir contre un arrêt auquel il avait acquieſcé lui-même, & qui le rendant mort civilement le mettrait pour jamais hors d'état de réclamer la couronne.

Cependant après la mort de PIERRE, ſi un parti puiſſant ſe fût élevé en faveur d'*Alexis*, cette mort civile l'aurait-elle empêché de régner ?

L'arrêt fut prononcé au Prince. Les mêmes mémoires m'apprennent qu'il tomba en convulſion à ces mots ; *Les loix divines & eccléſiaſtiques, civiles & militaires, condamnent à mort ſans miſéricorde ceux dont les attentats contre leur père & leur Souverain ſont manifeſtes.* Ses convulſions ſe tournèrent, dit-on, en apoplexie ; on eut peine à le faire revenir. Il reprit un peu ſes ſens, & dans cet intervalle de vie & de mort, il fit prier ſon père de venir le voir. Le Czar vint ; les larmes coulèrent des yeux du père & du fils infortuné ; le condamné demanda pardon, le

père pardonna publiquement. L'extrême-onction fut administrée solemnellement au malade agonizant. Il mourut en présence de toute la Cour, le lendemain de cet arrêt funeste. Son corps fut porté d'abord à la cathédrale, & déposé dans un cercueil ouvert. Il y resta quatre jours exposé à tous les regards, & enfin il fut inhumé dans l'Eglise de la citadelle, à coté de son épouse. Le Czar & la Czarine assistèrent à la cérémonie.

On est indispensablement obligé ici d'imiter, si on ose le dire, la conduite du Czar, c'est-à-dire, de soumettre au jugement du public tous les faits qu'on vient de raconter avec la fidélité la plus scrupuleuse, & non-seulement ces faits, mais les bruits qui coururent, & ce qui fut imprimé sur ce triste sujet par les auteurs les plus accrédités. *Lamberti* le plus impartial de tous, & le plus exact, qui s'est borné à rapporter les piéces originales & autentiques concernant les affaires de l'Europe, semble s'éloigner ici de cette impartialité & de ce discernement qui fait son caractère; il s'exprime en ces termes: „ La
„ Czarine

„ Czarine craignant toujours pour ſon fils,
„ n'eut point de relâche qu'elle n'eût porté
„ le Czar à faire au fils ainé le procès, & à
„ le faire condamner à mort; ce qui eſt
„ étrange, c'eſt que le Czar après lui avoir
„ donné lui-même le knout, qui eſt une
„ queſtion, lui coupa auſſi lui-même la tête.
„ Le corps du Czarovitz fut expoſé en public,
„ & la tête tellement adaptée au corps, que
„ l'on ne pouvait pas diſcerner qu'elle en
„ avait été ſéparée. Il arriva quelque tems
„ après, que le fils de la Czarine vint à dé-
„ céder, à ſon grand regret, & à celui du
„ Czar. Ce dernier qui avait décollé de ſa
„ propre main ſon fils ainé, réfléchiſſant
„ qu'il n'avait point de ſucceſſeur, devint de
„ mauvaiſe humeur. Il fut informé dans ce
„ tems là, que la Czarine avait des intri-
„ gues ſecrettes & illégitimes avec le Prince
„ *Menzikoff.* Cela joint aux réflexions que
„ la Czarine était la cauſe qu'il avait ſacrifié
„ lui-même ſon fils ainé, il médita de faire
„ raſer la Czarine, & de l'enfermer dans un
„ couvent, ainſi qu'il avait fait ſa première

Comment ſe ferait-il pû faire que le Czar eût tranché de ſa main la tête de ſon fils, à qui on donna l'extrême-onction, en préſence de toute la Cour? était-il ſans tête quand on répandit l'huile ſur ſa tête même. En quel tems put-on recoudre cette tête à ſon corps? Le Prince ne fut pas laiſſé ſeul un moment, depuis la lecture de ſon arrêt juſqu'à ſa mort.

Cette anecdote que ſon père ſe ſervit du fer, détruit celle qu'il ſe ſervit du poiſon. il eſt vrai qu'il eſt très rare qu'un jeune homme expire d'une révolution ſubite cauſée par la lecture d'un arrêt de mort, & ſurtout d'un arrêt auquel il s'attendait; mais enfin les Médecins avouent que la choſe eſt poſſible.

Si le Czar avait empoiſonné ſon fils, comme tant d'écrivans l'ont débité, il perdait par là le fruit de tout ce qu'il avait fait pendant le cours de ce procès fatal, pour convaincre l'Europe du droit qu'il avait de punir: tous les motifs de la condamnation devenaient ſuſpects, & le Czar ſe condamnait lui-même: s'il eût voulu la mort d'*Alexis*, il eût fait exécu-

exécuter l'arrèt; n'en était-il pas le maitre abſolu? Un homme prudent, un Monarque, ſur qui la terre a les yeux, ſe réſout-il à faire empoiſonner lâchement celui qu'il peut faire périr par le glaive de la juſtice? Veut-on ſe noircir dans la poſtérité par le titre d'empoiſonneur & de parricide, quand on peut ſi aiſément ne ſe donner que celui d'un Juge ſévère?

Il parait qu'il réſulte de tout ce que j'ai rapporté, que PIERRE fut plus Roi que père, & qu'il ſacrifia ſon propre fils aux intérêts d'un fondateur & d'un légiſlateur, & à ceux de ſa nation, qui retombait dans l'état dont il l'avait tirée, ſans cette ſévérité malheureuſe. Il eſt évident qu'il n'immola point ſon fils à une marâtre, & à l'enfant mâle qu'il avait d'elle, puiſqu'il le menaça ſouvent de le deshériter, avant que *Catherine* lui eût donné ce fils, dont l'enfance infirme était menacée d'une mort prochaine, & qui mourut en effet bientôt après. Si PIERRE avait fait un ſi grand éclat, uniquement pour complaire à ſa femme, il eût été faible, inſenſé

& lâche, & certes il ne l'était pas. Il prévoyait ce qui arriverait à ſes fondations & à ſa nation, ſi l'on ſuivait après lui ſes vues. Toutes ſes entrepriſes ont été perfectionnées ſelon ſes prédictions; ſa nation eſt devenuë célèbre & reſpectée dans l'Europe, dont elle était auparavant ſéparée; & ſi *Alexis* eût régné, tout aurait été détruit. Enfin quand on conſidère cette cataſtrophe, les cœurs ſenſibles frémiſſent, & les ſévères approuvent.

Ce grand & terrible événement eſt encor ſi frais dans la mémoire des hommes, on en parle ſi ſouvent avec étonnement, qu'il eſt abſolument néceſſaire d'examiner ce qu'en ont dit les auteurs contemporains. Un de ces écrivains faméliques, qui prennent hardiment le titre d'hiſtorien, parle ainſi dans ſon livre, dédié au Comte de *Bruhl*, premier Miniſtre du Roi de Pologne, dont le nom peut donner du poids à ce qu'il avance: *Toute la Ruſſie eſt perſuadée que le* Czarovitz *ne mourut que du poiſon préparé par la main d'une marâtre.* Cette accuſation eſt détruite par l'aveu que fit le Czar au Duc de Holſtein,

que

que la Czarine *Catherine* lui avait conſeillé d'enfermer dans un cloitre ſon fils condamné.

A l'égard du poiſon donné depuis par cette Impératrice même à PIERRE ſon époux, ce conte ſe détruit lui-même par le ſeul récit de l'avanture du page & des tablettes. Un homme s'aviſe-t-il d'écrire ſur ſes tablettes, *Il faut que je me reſſouvienne de faire enfermer ma femme?* Sont-ce là de ces détails qu'on puiſſe oublier, & dont on ſoit obligé de tenir regiſtre? Si *Catherine* avait empoiſonné ſon beau-fils & ſon mari, elle eût fait d'autres crimes: non-ſeulement on ne lui a jamais reproché aucune cruauté, mais elle ne fut connue que par ſa douceur & par ſon indulgence.

Il eſt néceſſaire à préſent de faire voir ce qui fut la première cauſe de la conduite d'*Alexis*, de ſon évaſion, de ſa mort & de celle des complices qui périrent par la main du bourreau. Ce fut l'abus de la Religion, ce furent des prêtres & des moines; & cette ſource de tant de malheurs eſt aſſez indiquée dans quelques aveux d'*Alexis*, que nous avons

rap-

rapportés, & ſurtout dans cette expreſſion de l'Empereur PIERRE dans une lettre à ſon fils : *Ces longues barbes pourront vous tourner à leur fantaiſie.*

Voici preſque mot à mot comment les mémoires d'un Ambaſſadeur à Pétersbourg expliquent ces paroles. Pluſieurs Eccléſiaſtiques, dit-il, attachés à leur ancienne barbarie, & plus encor à leur autorité qu'ils perdaient à meſure que la nation s'éclairait, languiſſaient après le régne d'*Alexis*, qui leur promettait de les replonger dans cette barbarie ſi chère. De ce nombre était *Dozithée*, Evêque de Roſtou. Il ſuppoſa une revélation de *St. Démétrius*. Ce Saint lui était apparu, & l'avait aſſuré de la part de Dieu, que PIERRE n'avait pas trois mois à vivre : qu'*Eudoxie* renfermée dans le couvent de Suſdal & Religieuſe ſous le nom d'*Hélène*, ainſi que la Princeſſe *Marie*, ſœur du Czar, devait monter ſur le trône, & régner conjointement avec ſon fils *Alexis*. *Eudoxie* & *Marie* eurent la faibleſſe de croire cette impoſture; elles en furent ſi perſuadées, qu'*Hélène* quitta dans ſon couvent l'habit de reli-

religieuſe, reprit le nom d'*Eudoxie*, ſe fit traiter de Majeſté, & fit effacer des prières publiques le nom de ſa rivale *Catherine*; elle ne parut plus que revétue des anciens habits de cérémonie, que portaient les Czarines. La tréſorière du couvent ſe déclara contre cette entrepriſe. *Eudoxie* répondit hautement: „ PIERRE a puni les Strelits, qui avaient „ outragé ſa mère, mon fils *Alexis* punira „ quiconque aura inſulté la ſienne. " Elle fit renfermer la tréſorière dans ſa cellule. Un officier nommé *Etienne Glebo* fut introduit dans le couvent. *Eudoxie* en fit l'inſtrument de ſes deſſeins, & l'attacha à elle par ſes faveurs. *Glebo* répand dans la petite ville de Suſdal & dans les environs la prédiction de *Dozithée*. Cependant les trois mois s'écoulèrent. *Eudoxie* reproche à l'Evêque que le Czar eſt encor en vie. „ Les péchés de mon père „ en ſont cauſe, dit *Dozithée*; il eſt en Pur„ gatoire, & il m'en a averti. " Auſſi-tôt *Eudoxie* fait dire *mille meſſes des morts*; *Dozithée* l'aſſure qu'elles opèrent; il vient au bout d'un mois lui dire, que ſon père a déja la tête

tête hors du purgatoire ; un mois après le défunt n'en a plus que jusqu'à la ceinture ; enfin il ne tient plus au purgatoire que par les pieds ; & quand les pieds seront dégagés, ce qui est le plus difficile, le Czar PIERRE mourra infailliblement.

La Princesse *Marie*, persuadée par *Dozithée*, se livra à lui, à condition que le père du Prophète sortirait incessamment du purgatoire, & que la prédiction s'accomplirait ; & *Glebo* continua son commerce avec l'ancienne Czarine.

Ce fut principalement sur la foi de ces prédictions, que le Czarovitz s'évada, & alla attendre la mort de son père, dans les pays étrangers. Tout cela fut bientôt découvert. *Dozithée* & *Glebo* furent arrêtés ; les lettres de la Princesse *Marie* à *Dozithée*, & d'*Hélène* à *Glebo*, furent lües en plein Sénat. La Princesse *Marie* fut enfermée à Schlüsselbourg ; l'ancienne Czarine transférée dans un autre couvent, où elle fut prisonnière. *Dozithée* & *Glebo*, tous les complices de cette vaine & superstitieuse intrigue, furent appliqués à la question,

queſtion, ainſi que les confidens de l'évaſion d'*Alexis*. Son Confeſſeur, ſon Gouverneur, ſon Maréchal de cour moururent tous dans les ſupplices.

On voit donc à quel prix cher & funeſte PIERRE *le Grand* acheta le bonheur qu'il procura à ſes peuples; combien d'obſtacles publics & ſecrets il eut à ſurmonter, au milieu d'une guerre longue & difficile, des ennemis au dehors, des rebelles au dedans, la moitié de ſa famille animée contre lui, la plupart des prêtres obſtinément déclarés contre ſes entrepriſes, preſque toute la nation irritée longtems contre ſa propre félicité, qui ne lui était pas encor ſenſible; des préjugés à détruire dans les têtes, le mécontentement à calmer dans les cœurs. Il falait qu'une génération nouvelle, formée par ſes ſoins, embraſſât enfin les idées de bonheur & de gloire, que n'avaient pû ſupporter leurs pères.



CHAPITRE ONZIEME.

Travaux & établiſſemens vers l'an 1718. *& ſuivans.*

PEndant cette horrible cataſtrophe il parut bien que PIERRE n'était que le père de ſa patrie, & qu'il conſidérait ſa nation comme ſa famille. Les ſuplices dont il avait été obligé de punir la partie de la nation qui voulait empêcher l'autre d'être heureuſe, étaient des ſacrifices faits au public par une néceſſité douloureuſe.

1718. Ce fut dans cette année 1718., époque de l'exhérédation & de la mort de ſon fils ainé, qu'il procura le plus d'avantages à ſes ſujets, par la police générale auparavant inconnuë, par les manufactures & les fabriques en tout genre, ou établies ou perfectionnées, par les branches nouvelles d'un commerce qui commençait à fleurir, & par ces canaux qui joignent

gnent les fleuves, les mers & les peuples que la nature a ſéparés. Ce ne ſont pas là de ces événemens frapans qui charment le commun des lecteurs, de ces intrigues de cour qui amuſent la malignité, de ces grandes révolutions qui intéreſſent la curioſité ordinaire des hommes; mais ce ſont les reſſorts véritables de la félicité publique, que les yeux philoſophiques aiment à conſidérer.

Il y eut donc un Lieutenant Général de la police de tout l'Empire, établi à Pétersbourg à la tête d'un tribunal, qui veillait au maintien de l'ordre d'un bout de la Ruſſie à l'autre. Le luxe dans les habits, & les jeux de hazard, plus dangereux que le luxe, furent ſévérement défendus. On établit des écoles d'Arithmétique déja ordonnées en 1716. dans toutes les villes de l'Empire. Les maiſons pour les orphelins & pour les enfans trouvés déja commencées, furent achevées, dotées & remplies.

Nous joindrons ici tous les établiſſemens utiles, auparavant projettés, & finis quelques années après. Toutes les grandes villes

furent

furent délivrées de la foule odieuse de ces mendians, qui ne veulent avoir d'autre métier que celui d'importuner ceux qui en ont, & de trainer, aux dépens des autres hommes, une vie misérable & honteuse; abus trop souffert dans d'autres Etats.

Les riches furent obligés de bâtir à Pétersbourg des maisons régulières, suivant leur fortune. Ce fut une excellente police, de faire venir sans frais tous les matériaux à Pétersbourg, par toutes les barques & chariots qui revenaient à vuide des provinces voisines.

Les poids & les mesures furent fixés & rendus uniformes, ainsi que les loix. Cette uniformité tant désirée & si inutilement dans des Etats dès longtems policés, fut établie en Russie sans difficulté & sans murmure; & nous pensons que parmi nous cet établissement salutaire serait impraticable. Le prix des denrées nécessaires fut réglé; ces fanaux que *Louis XIV.* établit le premier dans Paris, qui ne sont pas même encor connus à Rome, éclairèrent pendant la nuit la ville de Pétersbourg:

bourg : les pompes pour les incendies, les barrières dans les rües ſolidement pavées ; tout ce qui regarde la ſûreté, la propreté & le bon ordre, les facilités pour le commerce intérieur, les privilèges donnés à des étrangers, & les réglemens qui empêchaient l'abus de ces privilèges ; tout fit prendre à Pétersbourg & à Moſcou une face nouvelle.

On perfectionna plus que jamais les fabriques des armes, ſurtout celle que le Czar avait formée à dix milles environ de Pétersbourg ; il en était le premier Intendant ; mille ouvriers y travaillaient ſouvent ſous ſes yeux. Il allait donner ſes ordres lui-même à tous les entrepreneurs des moulins à grains, à poudre, à ſcie ; aux directeurs des fabriques de corderies & de voiles, des briqueteries, des ardoiſes, des manufactures de toiles ; beaucoup d'ouvriers de toute eſpèce lui arrivèrent de France : c'était le fruit de ſon voyage.

Il établit un tribunal de commerce dont les membres étaient mi-partie nationaux & étrangers, afin que la faveur fût égale pour

tous les fabriquans & pour tous les Artistes. Un Français forma une manufacture de très belles glaces à Pétersbourg, avec les secours du Prince *Menzikoff.* Un autre fit travailler à des tapisseries de haute-lisse sur le modèle de celle des *Gobelins*; & cette manufacture est encor aujourd'hui très encouragée. Un troisiéme fit réussir les fileries d'or & d'argent, & le Czar ordonna qu'il ne serait employé par année dans cette manufacture que quatre mille marcs, soit d'argent, soit d'or, afin de n'en point diminuer la masse dans ses Etats.

Il donna trente mille roubles, c'est-à-dire cent cinquante mille livres de France, avec tous les matériaux, & tous les instrumens néceſſaires à ceux qui entreprirent les manufactures de draperies & des autres étoffes de laine. Cette libéralité utile le mit en état d'habiller ses troupes de draps faits dans son pays : auparavant on tirait ces draps de Berlin & d'autres pays étrangers.

On fit à Moscou d'aussi belles toiles qu'en Hollande, & à sa mort il y avait déja à

Moscou

Moſcou & à Jaroslau quatorze fabriques de toiles de lin & de chanvre.

On n'aurait certainement pas imaginé autrefois, lorſque la ſoye était venduë en Europe au poids de l'or, qu'un jour au-delà du lac Ladoga, ſous un climat glacé, & dans des marais inconnus, il s'éléverait une ville opulente & magnifique, dans laquelle la ſoye de Perſe ſe manufacturerait auſſi-bien que dans Iſpahan. PIERRE l'entreprit & y réuſſit. Les mines de fer furent exploitées mieux que jamais; on découvrit quelques mines d'or & d'argent; & un Conſeil des mines fut établi pour conſtater ſi les exploitations donneraient plus de profit qu'elles ne couteraient de dépenſe.

Pour faire fleurir tant de manufactures, tant d'arts différens, tant d'entrepriſes, ce n'était pas aſſez de ſigner des patentes & de nommer des inſpecteurs; il falait dans ces commencemens qu'il vît tout par ſes yeux, & qu'il travaillât même de ſes mains, comme on l'avait vû auparavant conſtruire des vaiſſeaux, les appareiller & les conduire. Quand

il s'agiſſait de creuſer des canaux dans des terres fangeuſes & preſque impraticables, on le voyait quelquefois ſe mettre à la tête des travailleurs, fouiller la terre & la tranſporter lui-même.

Il fit cette année 1718. le plan du canal & des écluſes de Ladoga. Il s'agiſſait de faire communiquer la Néva à une autre rivière navigable, pour amener facilement les marchandiſes à Pétersbourg, ſans faire un grand détour par le lac Ladoga, trop ſujet aux tempêtes, & ſouvent impraticable pour les barques; il nivela lui-même le terrain; on conſerve encor les inſtrumens dont il ſe ſervit pour ouvrir la terre, & la voiturer; cet exemple fut ſuivi de toute ſa Cour, & hâta un ouvrage qu'on regardait comme impoſſible: il a été achevé après ſa mort, car aucune de ſes entrepriſes reconnuës poſſibles n'a été abandonnée.

Le grand canal de Cronſtadt, qu'on met aiſément à ſec, & dans lequel on carène & on radoube les vaiſſeaux de guerre, fut auſſi commencé dans le tems même des procédures contre ſon fils. Il

Il bâtit cette même année la Ville neuve de Ladoga. Bientôt après il tira ce canal qui joint la mer Caſpienne au golfe de Finlande & à l'Océan; d'abord les eaux de deux rivières qu'il fit communiquer, reçoivent les barques qui ont remonté le Volga: de ces rivières on paſſe par un autre canal dans le lac d'Ilmen; on entre enſuite dans le canal de Ladoga, d'où les marchandiſes peuvent être tranſportées par la grande mer dans toutes les parties du monde.

Occupé de ces travaux qui s'exécutaient ſous ſes yeux, il portait ſes ſoins juſqu'au Camchatka à l'extrémité de l'Orient, & il fit bâtir deux forts dans ce pays, ſi longtems inconnu au reſte du monde. Cependant des Ingénieurs tirés de ſon Académie de marine établie en 1715. marchaient déja dans tout l'Empire pour lever des cartes exactes, & pour mettre ſous les yeux de tous les hommes cette vaſte étenduë des contrées qu'il avait policées & enrichies.



CHAPITRE DOUZIEME.

DU COMMERCE.

LE commerce extérieur était presque tombé entiérement avant lui, il le fit renaitre. On sait assez que le commerce a changé plusieurs fois son cours dans le monde. La Russie Méridionale était avant *Tamerlan* l'entrepôt de la Grèce, & même des Indes; les Génois étaient les principaux facteurs. Le Tanaïs & le Boristhène étaient chargés des productions de l'Asie. Mais lorsque *Tamerlan* eut conquis, sur la fin du quatorziéme siécle, la Chersonèse Taurique, appellée depuis la Crimée, lorsque les Turcs furent maitres d'Azoph, cette grande branche du commerce du monde fut anéantie. PIERRE avait voulu la faire revivre en se rendant maitre d'Azoph. La malheureuse campagne du Pruth lui fit perdre cette

cette ville, & avec elle toutes les vuës du commerce par la mer noire; il restait à s'ouvrir la voye d'un négoce non moins étendu par la mer Caspienne. Déja dans le seiziéme siécle & au commencement du dix-septiéme, les Anglais qui avaient fait naitre le commerce à Archangel, l'avaient tenté sur la mer Caspienne; mais toutes ces épreuves furent inutiles.

Nous avons déja dit que le père de PIERRE *le Grand* avait fait bâtir un vaisseau par un Hollandais pour aller trafiquer d'Astracan sur les côtes de la Perse: le vaisseau fut brulé par le rebelle *Stenkorazin.* Alors toutes les espérances de négocier en droiture avec les Persans s'évanouïrent. Les Arméniens qui sont les facteurs de cette partie de l'Asie, furent reçus par PIERRE *le Grand* dans Astracan; on fut obligé de passer par leurs mains, & de leur laisser tout l'avantage du commerce; c'est ainsi que dans l'Inde on en use avec les Banians, & que les Turcs, ainsi que beaucoup d'Etats Chrétiens, en usent encor avec les Juifs; car ceux qui n'ont qu'une ressource,

ſe rendent toujours très ſavans dans l'art qui leur eſt néceſſaire : les autres peuples deviennent volontairement tributaires d'un ſçavoir-faire qui leur manque.

PIERRE avait déja remédié à cet inconvénient, en faiſant un traité avec l'Empereur de Perſe, par lequel toute la ſoye qui ne ſerait pas deſtinée aux manufactures Perſanes, ſerait livrée aux Arméniens d'Aſtracan, pour être par eux tranſportée en Ruſſie.

Les troubles de la Perſe détruiſirent bientôt cet arrangement. Nous verrons comment le Sha, ou Empereur Perſan, *Huſſein*, perſécuté par des rebelles, implora l'aſſiſtance de PIERRE, & comment PIERRE après avoir ſoutenu des guerres ſi difficiles contre les Turcs & contre les Suédois, alla conquérir trois provinces de Perſe; mais il n'eſt ici queſtion que du commerce.

Du Commerce avec la Chine.

L'entrepriſe de négotier avec la Chine ſemblait devoir être la plus avantageuſe. Deux Etats

Etats immenſes qui ſe touchent, & dont l'un poſſéde réciproquement ce qui manque à l'autre, paraiſſaient être tous deux dans l'heureuſe néceſſité de lier une correſpondance utile, ſurtout depuis la paix jurée ſolemnellement entre l'Empire Ruſſe, & l'Empire Chinois en l'an 1689, ſelon nôtre manière de compter.

Les premiers fondemens de ce commerce avaient été jettés dès l'année 1653. Il ſe forma dans Tobol des Compagnies de Sibériens & de familles de Boukarie établies en Sibérie. Ces caravanes paſsèrent par les plaines des Kalmoucks, traverſèrent enſuite les déſerts, juſqu'à la Tartarie Chinoiſe, & firent des profits conſidérables : mais les troubles ſurvenus dans le pays des Kalmoucks, & les querelles des Ruſſes & des Chinois pour les frontières, dérangèrent ces entrepriſes.

Après la paix de 1689, il était naturel que les deux nations convinſſent d'un lieu neutre, où les marchandiſes ſeraient portées. Les Sibériens, ainſi que tous les autres peuples,

ples, avaient plus besoin des Chinois, que les Chinois n'en avaient d'eux : ainsi on demanda la permission à l'Empereur de la Chine d'envoyer des caravanes à Pekin, & on l'obtint aisément au commencement du siécle où nous sommes.

Il est très remarquable que l'Empereur *Cambi* avait permis qu'il y eût déja dans un fauxbourg de Pekin une Eglise Russe, desservie par quelques prêtres de Sibérie, aux dépens même du trésor impérial. *Cambi* avait eu l'indulgence de bâtir cette Eglise en faveur de plusieurs familles de la Sibérie Orientale, dont les unes avaient été faites prisonnières avant la paix de 1680, & les autres étaient des transfuges. Aucune d'elles après la paix de Nipchou, n'avait voulu retourner dans sa patrie : le climat de Pekin, la douceur des mœurs Chinoises, la facilité de se procurer une vie commode par un peu de travail, les avaient toutes fixées à la Chine. Leur petite Eglise Grecque n'était point dangereuse au repos de l'Empire, comme l'ont été les établissemens des Jésuites. L'Empereur

Cambi

Cambi favoriſait d'ailleurs la liberté de conſcience : cette tolérance fut établie de tout tems dans toute l'Aſie, ainſi qu'elle le fut autrefois dans la terre entière juſqu'au tems de l'Empereur Romain *Théodoſe Ier*. Ces familles Ruſſes s'étant mêlées depuis aux familles Chinoiſes, ont abandonné leur Chriſtianiſme, mais leur Egliſe ſubſiſte encore.

Il fut établi que les caravanes de Sibérie jouïraient toujours de cette Egliſe quand elles viendraient aporter des fourures, & d'autres objets de commerce à Pekin : le voyage, le ſéjour & le retour ſe faiſaient en trois années. Le Prince *Gagarin*, Gouverneur de la Sibérie, fut vingt ans à la tête de ce commerce. Les caravanes étaient quelquefois très nombreuſes, & il était difficile de contenir la populace qui compoſait le plus grand nombre.

On paſſait ſur les terres d'un prêtre Lama, eſpèce de Souverain, qui réſide ſur la rivière d'Orkon, & qu'on appelle le *Koutoukas* : c'eſt un Vicaire du grand Lama, qui s'eſt rendu indépendant, en changeant quelque choſe

chose à la religion du pays, dans laquelle l'ancienne opinion Indienne de la métempsychose est l'opinion dominante : on ne peut mieux comparer ce prêtre qu'aux Evêques Luthériens de Lubek & d'Osnabruk, qui ont secoué le joug de l'Evêque de Rome. Ce Prélat Tartare fut insulté par les Caravanes ; les Chinois le furent aussi. Le commerce fut encor dérangé par cette mauvaise conduite ; & les Chinois menacèrent de fermer l'entrée de leur Empire à ces caravanes, si on n'arrêtait pas ces désordres. Le commerce avec la Chine était alors très avantageux aux Russes ; ils raportaient de l'or, de l'argent, & des pierreries. Le plus gros rubis qu'on connaisse dans le monde, fut aporté de la Chine au Prince *Gagarin*, passa depuis dans les mains de *Menzikoff*, & est actuellement un des ornemens de la Couronne Impériale.

Les vexations du Prince *Gagarin* nuisirent beaucoup au commerce qui l'avait enrichi : mais enfin elles le perdirent lui-même : il fut accusé devant la Chambre de justice établie par le Czar, & on lui trancha la tête une

une année après que le Czarovitz fut condamné, & que la plupart de ceux qui avaient eu des liaiſons avec ce Prince furent exécutés à mort.

En ce tems-là même, l'Empereur *Cambi* ſe ſentant affaiblir, & ayant l'expérience que les Mathématiciens d'Europe étaient plus ſavans que les Mathématiciens de la Chine, crut que les Médecins d'Europe valaient auſſi mieux que les ſiens; il fit prier le Czar par les Ambaſſadeurs qui revenaient de Pekin à Pétersbourg, de lui envoyer un Médecin. Il ſe trouve un Chirurgien Anglais à Pétersbourg, qui s'offrit à faire ce perſonnage; il partit avec un nouvel Ambaſſadeur, & avec *Laurent Lange*, qui a laiſſé une deſcription de ce voyage. Cette ambaſſade fut reçue & défrayée avec magnificence. Le Chirurgien Anglais trouva l'Empereur en bonne ſanté, & paſſa pour un Médecin très habile. La caravane qui ſuivit cette ambaſſade, gagna beaucoup; mais de nouveaux excès commis par cette caravane même, indiſpoſèrent tellement les Chinois, qu'on renvoya *Lange*, alors Réſi-
dent

dent du Czar auprès de l'Empereur de la Chine, & qu'on renvoya avec lui tous les Marchands de Russie.

L'Empereur *Cambi* mourut; son fils *Yont-chin*, aussi sage, & plus ferme que son père, celui-là même qui chassa les Jésuites de son Empire, comme le Czar les en avait chassés en 1718, conclut avec PIERRE un traité, par lequel les caravanes Russes ne commerceraient plus que sur les frontières des deux Empires. Il n'y a que les facteurs dépêchés au nom du Souverain, ou de la Souveraine de la Russie, qui ayent la permission d'entrer dans Pekin; ils y sont logés dans une vaste maison que l'Empereur *Cambi* avait assignée autrefois aux Envoyés de la Corée. Il y a longtems qu'on n'a fait partir ni de caravanes ni de facteurs de la Couronne pour la ville de Pekin. Ce commerce est languissant, mais prêt à se ranimer.

Du Commerce de Pétersbourg & des autres ports de l'Empire.

On voyait dès lors plus de deux cent vaisseaux

ſeaux étrangers aborder chaque année à la nouvelle ville Impériale. Ce commerce s'eſt acru de jour en jour, & a valu plus d'une fois cinq millions (argent de France) à la Couronne. C'était beaucoup plus que l'intérêt des fonds que cet établiſſement avait coûté. Ce commerce diminua beaucoup celui d'Archangel: & c'eſt ce que voulait le fondateur, parce qu'Archangel eſt trop impraticable, trop éloigné de toutes les nations, & que le commerce qui ſe fait ſous les yeux d'un Souverain appliqué eſt toujours plus avantageux. Celui de la Livonie reſta toujours ſur le même pied. La Ruſſie en général á trafiqué avec ſuccès; mille à douze cent vaiſſeaux tous les ans ſont entrés dans ſes ports, & PIERRE à ſçu joindre l'utilité à la gloire.



CHA-



CHAPITRE TREIZIEME.

DES LOIX.

ON sait que les bonnes loix sont rares, mais que leur exécution l'est encor davantage. Plus un Etat est vaste, & composé de nations diverses, plus il est difficile de les réunir par une même jurisprudence. Le père du Czar PIERRE avait fait rédiger un Code sous le titre d'*Oulogénie*; il était même imprimé, mais il s'en falait beaucoup qu'il pût suffire.

PIERRE avait, dans ses voyages, amassé des matériaux pour rebâtir ce grand édifice qui croulait de toutes parts : il tira des instructions du Dannemark, de la Suède, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France, & prit de ces différentes nations ce qu'il crut qui convenait à la sienne.

Il y avait une Cour de Boyars, qui décidait

dait en dernier reſſort des affaires contentieuſes : le rang & la naiſſance y donnaient ſéance, il falait que la ſcience la donnat ; cette Cour fut caſſée.

Il créa un Procureur général, auquel il joignit quatre Aſſeſſeurs, dans chacun des Gouvernemens de l'Empire : ils furent chargés de veiller à la conduite des Juges, dont les ſentences reſſortirent au Sénat qu'il établit : chacun de ces Juges fut pourvû d'un exemplaire de l'*Oulogénie*, avec les additions & les changemens néceſſaires, en attendant qu'on pût rédiger un corps complet de loix.

Il défendit à tous ces Juges, ſous peine de mort, de recevoir ce que nous appellons *des épices* : elles ſont médiocres chez nous, mais il ſerait bon qu'il n'y en eût point. Les grands fraix de nôtre juſtice ſont les ſalaires des ſubalternes, la multiplicité des écritures, & ſurtout cet uſage onéreux dans les procédures de compoſer les lignes de trois mots, & d'accabler ainſi ſous un tas immenſe de papiers les fortunes de citoyens. Le Czar eut

ſoin que les fraix fuſſent médiocres, & la juſtice promte. Les Juges, les Greffiers eurent des appointemens du tréſor public, & n'achetèrent point leurs charges.

Ce fut principalement dans l'année 1718. pendant qu'il inſtruiſait ſolemnellement le procès de ſon fils, qu'il fit ces réglemens. La plupart des loix qu'il porta, furent tirées de celles de la Suède, & il ne fit point de difficulté d'admettre dans les tribunaux les priſonniers Suédois inſtruits de la juriſprudence de leur pays, & qui ayant apris la langue de l'Empire voulurent reſter en Ruſſie.

Les cauſes des particuliers reſſortirent au Gouverneur de la province, & à ſes Aſſeſſeurs; enſuite on pouvait en appeller au Sénat; & ſi quelqu'un après avoir été condamné par le Sénat en appellait au Czar même, il était déclaré digne de mort, en cas que ſon appel fût injuſte: mais pour tempérer la rigueur de cette loi, il créa un maître général des requêtes, qui recevait les placets de tous ceux qui avaient au Sénat, ou dans les Cours inférieures, des affaires ſur leſquelles la loi ne s'était pas encor expliquée.

En-

Enfin il acheva en 1722. son nouveau Code, & il défendit sous peine de mort, à tous les Juges de s'en écarter, & de substituer leur opinion particulière à la loi générale. Cette ordonnance terrible fut affichée, & l'est encor dans tous les tribunaux de l'Empire.

Il créait tout. Il n'y avait pas jusqu'à la societé qui ne fût son ouvrage. Il régla les rangs entre les hommes suivant leurs emplois, depuis l'Amiral & le Maréchal jusqu'à l'Enseigne, sans aucun égard pour la naissance.

Ayant toujours dans l'esprit, & voulant aprendre à sa nation que des services étaient préférables à des ayeux, les rangs furent aussi fixés pour les femmes, & quiconque dans une assemblée prenait une place qui ne lui était pas assignée, payait une amende.

Par un réglement plus utile, tout soldat qui devenait officier devenait Gentilhomme, & tout Boyard flétri par la Justice devenait roturier.

Après la rédaction de ces loix & de ces réglemens, il arriva que l'augmentation du

commerce, l'accroiſſement des villes & des richeſſes, la population de l'Empire, les nouvelles entrepriſes, la création de nouveaux emplois, amenèrent néceſſairement une multitude d'affaires nouvelles, & de cas imprévus, qui tous étaient la ſuite des ſuccès mêmes de PIERRE dans la réforme générale de ſes Etats.

L'Impératrice *Eliſabeth* acheva le Corps des Loix que ſon père avait commencé, & ces loix ſe ſont reſſenties de la douceur de ſon règne.



CHA-



CHAPITRE QUATORZIEME.

DE LA RELIGION.

DAns ce tems-là même, PIERRE travaillait plus que jamais à la réforme du Clergé. Il avait aboli le Patriarchat, & cet acte d'autorité ne lui avait pas gagné le cœur des Eccléſiaſtiques. Il voulait que l'adminiſtration Impériale fût toute-puiſſante, & que l'adminiſtration Eccléſiaſtique fût reſpectée & obéiſſante. Son deſſein était d'établir un Conſeil de Religion toujours ſubſiſtant, qui dépendît du Souverain, & qui ne donnât de loix à l'Egliſe, que celles qui ſeraient approuvées par le maître de tout l'Etat, dont l'Egliſe fait partie. Il fut aidé dans cette entrepriſe par un Archevêque de

Novogorod, nommé *Théophane Procop*, ou *Procopvitz*, c'est-à-dire, fils de *Procop*.

Ce Prélat était savant & sage; ses voyages en diverses parties de l'Europe l'avaient instruit des abus qui y règnent : le Czar qui en avait été témoin lui-même, avait dans tous ses établissemens ce grand avantage, de pouvoir, sans contradiction, choisir l'utile, & éviter le dangereux. Il travailla lui-même en 1718. & 1719. avec cet Archevèque. Un Synode perpétuel fut établi, composé de douze membres, soit Evèques, soit Archimandrites, tous choisis par le Souverain. Ce Collège fut augmenté depuis jusqu'à quatorze.

Les motifs de cet établissement furent expliqués par le Czar dans un discours préliminaire : le plus remarquable, & le plus grand de ces motifs, est „ qu'on n'a point à craindre, sous l'administration d'un Collège de „ Prètres, les troubles & les soulévemens qui „ pourraient arriver sous le gouvernement „ d'un seul Chef Ecclésiastique; que le peuple, „ toujours enclin à la superstition, pourrait, „ en voyant d'un côté un Chef de l'Etat, „ &

„ & de l'autre un Chef de l'Eglise, imagi-
„ ner qu'il y a en effet deux puissances. Il cite sur ce point important l'exemple des longues divisions entre l'Empire & le Sacerdoce qui ont ensanglanté tant de Royaumes.

Il pensait & il disait publiquement que l'idée des deux puissances fondées sur l'allégorie de deux épées qui se trouvèrent chez les Apôtres, était une idée absurde.

Le Czar attribua à ce tribunal le droit ecclésiastique de régler toute la discipline, l'examen des mœurs & de la capacité de ceux qui sont nommés aux Evêchés par le Souverain, le jugement définitif des causes religieuses dans lesquelles on appellait autrefois au Patriarche, la connaissance des revenus des Monastères & des distributions des aumônes.

Cette assemblée eut le titre de *très saint Synode*, titre qu'avaient pris les Patriarches. Ainsi le Czar rétablit en effet la dignité Patriarchale, partagée en quatorze membres, mais tous dépendans du Souverain, & tous faisans serment de lui obéir, serment que les

Patriarches ne faisaient pas. Les membres de ce sacré Synode assemblés avaient le même rang que les Sénateurs; mais aussi ils dépendaient du Prince, ainsi que le Sénat.

Cette nouvelle administration, & le nouveau Code Ecclésiastique, ne furent en vigueur, & ne reçurent une forme constante, que quatre ans après, en l'année 1722. PIERRE voulut d'abord que le Synode lui présentât ceux qu'il jugerait les plus dignes des Prélatures. L'Empereur choisissait un Evêque, & le Synode le sacrait. PIERRE présidait souvent à cette assemblée. Un jour qu'il s'agissait de présenter un Evêque, le Synode remarqua qu'il n'avait encor que des ignorans à présenter au Czar; *Eh bien*, dit-il, *il n'y a qu'à choisir le plus honnête homme; cela vaudra bien un savant.*

Il est à remarquer que dans l'Eglise Grecque il n'y a point de ce que nous appellons *Abbés séculiers* : le petit collet n'y est connu que par son ridicule; mais par un autre abus, (puisqu'il faut que tout soit abus dans le monde) les Prélats sont tirés de l'ordre monasti-

monaſtique. Les premiers moines n'étaient que des ſéculiers, les uns dévots, les autres fanatiques, qui ſe retiraient dans des déſerts: ils furent raſſemblés enfin par *St. Bazile*, reçurent de lui une règle, firent des vœux, & furent comptés pour le dernier Ordre de la Hiérarchie, par lequel il faut commencer pour monter aux dignités. C'eſt ce qui remplit de moines la Grèce & l'Aſie. La Ruſſie en était inondée; ils étaient riches, puiſſans; & quoique très ignorans, ils étaient, à l'avénement de PIERRE, preſque les ſeuls qui ſuſſent écrire: ils en avaient abuſé dans les premiers tems, où ils furent ſi étonnés, & ſi ſcandaliſés des innovations que faiſait PIERRE en tout genre. Il avait été obligé en 1703. de défendre l'encre & les plumes aux moines: il falait une permiſſion expreſſe de l'Archimandrite, qui répondait de ceux à qui il la donnait.

PIERRE voulut que cette ordonnance ſubſiſtât. Il avait voulu d'abord qu'on n'entrât dans l'ordre monaſtique qu'à l'âge de cinquante ans; mais c'était trop tard; la vie de l'hom-

me

me eſt trop courte, on n'avait pas le tems de former des Evêques ; il régla avec ſon Synode, qu'il ſerait permis de ſe faire moine à trente ans paſſés, mais jamais au deſſous: défenſe aux militaires & aux cultivateurs d'entrer jamais dans un couvent, à moins d'un ordre exprès de l'Empereur, ou du Synode: jamais un homme marié ne peut être reçu dans un monaſtère, même après le divorce, à moins que ſa femme ne ſe faſſe auſſi religieuſe de ſon plein conſentement, & qu'ils n'ayent point d'enfans. Quiconque eſt au ſervice de l'Etat ne peut ſe faire moine, à moins d'une permiſſion expreſſe. Tout moine doit travailler de ſes mains à quelque métier. Les Religieuſes ne doivent jamais ſortir de leur monaſtère ; on leur donne la tonſure à l'âge de cinquante ans, comme aux Diaconeſſes de la primitive Egliſe ; & ſi avant d'avoir reçu la tonſure, elles veulent ſe marier, non-ſeulement elles le peuvent, mais on les y exhorte : réglement admirable, dans un pays où la population eſt beaucoup plus néceſſaire que les monaſtères.

PIERRE

PIERRE voulut que ces malheureuſes filles, que Dieu a fait naître pour peupler l'Etat, & qui par une dévotion mal entendue enſeveliſſent dans les cloîtres la race dont elles devaient être mères, fuſſent du moins de quelque utilité à la ſocieté qu'elles trahiſſent : il ordonna qu'elles fuſſent toutes employées à des ouvrages de la main, convenables à leur ſexe. L'Impératrice *Catherine* ſe chargea de faire venir des ouvrières du Brabant & de la Hollande ; elle les diſtribua dans les monaſtères, & on y fit bientôt des ouvrages dont *Catherine* & les Dames de ſa Cour ſe parèrent.

Il n'y a peut-être rien au monde de plus ſage que toutes ces inſtitutions ; mais ce qui mérite l'attention de tous les ſiécles, c'eſt le réglement que PIERRE porta lui-même, & qu'il adreſſa au Synode en 1724. Il fut aidé en cela 1724.
par *Théophane Procopvitz*. L'ancienne inſtitution Eccléſiaſtique eſt très ſavamment expliquée dans cet écrit ; l'oiſiveté monachale y eſt combatüe avec force ; le travail non-ſeulement recommandé, mais ordonné ; & la prin-

principale occupation doit être de ſervir les pauvres : il ordonne, que les ſoldats invalides ſoient repartis dans les couvens ; qu'il y ait des Religieux prépoſés pour avoir ſoin d'eux ; que les plus robuſtes cultivent les terres appartenantes aux couvens : Il ordonne la même choſe dans les monaſtères des filles ; les plus fortes doivent avoir ſoin des jardins ; les autres doivent ſervir les femmes & les filles malades, qu'on amène du voiſinage dans le couvent. Il entre dans les plus petits détails de ces différens ſervices. Il deſtine quelques monaſtères de l'un & de l'autre ſexe, à recevoir les orphelins, & à les élever.

Il ſemble en liſant cette ordonnance de PIERRE *le Grand* du 31. Janvier 1724. qu'elle ſoit compoſée à la fois par un Miniſtre d'Etat, & par un Père de l'Egliſe.

Preſque tous les uſages de cette Egliſe ſont différens des notres. Dès qu'un homme eſt ſous-diacre parmi nous, le mariage lui eſt interdit ; & c'eſt un ſacrilège pour lui de ſervir à peupler ſa patrie. Au contraire, ſi-tôt qu'un homme eſt ordonné ſous-diacre en Ruſ-

ſie,

ſie, on l'oblige de prendre une femme : il devient Prêtre, Archiprêtre : mais pour devenir Evêque, il faut qu'il ſoit veuf & moine.

PIERRE défendit à tous les Curés d'employer plus d'un de leurs enfans au ſervice de leur Egliſe, de peur qu'une famille trop nombreuſe ne tyranniſât la paroiſſe ; & il ne leur fut permis d'employer plus d'un de leurs enfans, que quand la paroiſſe le demandait elle-même. On voit que dans les plus petits détails de ces ordonnances eccléſiaſtiques, tout eſt dirigé au bien de l'Etat, & qu'on prend toutes les meſures poſſibles pour que les prêtres ſoient conſidérés, ſans être dangereux, & qu'ils ne ſoient ni avilis, ni puiſſans.

Je trouve dans des mémoires curieux compoſés par un officier fort aimé de PIERRE *le Grand*, qu'un jour on liſait à ce Prince le chapitre du *Spectateur Anglais* qui contient un parallèle entre lui & *Louis XIV* : il dit, après l'avoir écouté, „ Je ne crois pas mériter la „ préférence qu'on me donne ſur ce Monar- „ que : mais j'ai été aſſez heureux pour lui „ être ſupérieur dans un point eſſentiel ; j'ai

„ forcé

„ forcé mon Clergé à l'obéiſſance & à la paix,
„ & *Louis XIV.* s'eſt laiſſé ſubjuguer par le
„ ſien.

Un prince qui paſſait les jours au milieu des fatigues de la guerre, & les nuits à rédiger tant de loix, à policer un ſi vaſte Empire, à conduire tant d'immenſes travaux dans l'eſpace de deux mille lieües, avait beſoin de délaſſemens. Les plaiſirs ne pouvaient être alors ni auſſi nobles, ni auſſi délicats qu'ils le ſont devenus depuis. Il ne faut pas s'étonner ſi PIERRE s'amuſait à ſa fète des Cardinaux, dont nous avons déja parlé, & à quelques autres divertiſſemens de cette eſpèce; ils furent quelquefois aux dépens de l'Egliſe Romaine, pour laquelle il avait une averſion, très pardonnable à un Prince du rite Grec, qui veut ètre le maître chez lui. Il donna auſſi de pareils ſpectacles aux dépens des moines de ſa patrie, mais des anciens moines, qu'il voulait rendre ridicules, tandis qu'il réformait les nouveaux.

Nous avons déja vû qu'avant qu'il promulguât ſes loix Eccléſiaſtiques, il avait créé

Pape

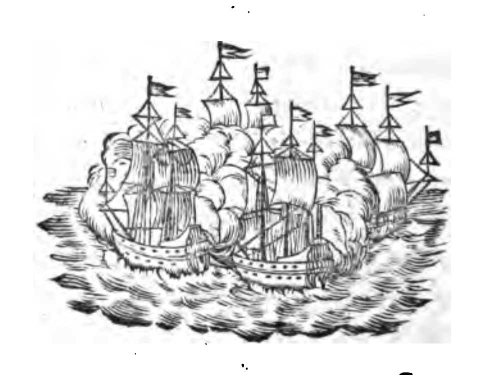
Pape un de ſes fous, & qu'il avait célébré la fête du Conclave. Ce fou, nommé *Sotof*, était âgé de quatre-vingt-quatre ans. Le Czar imagina de lui faire épouſer une veuve de ſon âge, & de célébrer ſolemnellement cette nôce; il fit faire l'invitation par quatre bégues; des vieillards décrépits conduiſaient la mariée; quatre des plus gros hommes de Ruſſie ſervaient de coureurs : la muſique était ſur un char conduit par des ours, qu'on piquait avec des pointes de fer, & qui par leurs mugiſſemens formaient une baſſe digne des airs qu'on jouait ſur le chariot. Les mariés furent bénis dans la cathédrale par un prêtre aveugle & ſourd, à qui on avait mis des lunettes. La proceſſion, le mariage, le repas des nôces, le déshabillé des mariés, la cérémonie de les mettre au lit, tout fut également convenable à la bouffonnerie de ce divertiſſement.

Une telle fête nous parait bien bizarre; mais l'eſt-elle plus que nos divertiſſemens du Carnaval? eſt-il plus beau de voir cinq cent perſonnes portant ſur le viſage des maſ-

ques

ques hideux, & ſur le corps des habits ridicules, ſauter toute une nuit dans une ſalle ſans ſe parler ?

Nos anciennes fêtes des fous & de l'âne & de l'Abbé des cornards dans nos Egliſes, étaient-elles plus majeſtueuſes, & nos comédies de la *Mère ſotte* montraient-elles plus de génie ?



CHA-



CHAPITRE QUINZIEME.

Des Négotiations d'Aland. De la mort de Charles XII. &c. *De la paix de Neuſtad.*

CES travaux immenſes du Czar, ce détail de tout l'Empire Ruſſe, & le malheureux procès du Prince *Alexis* n'étaient pas les ſeules affaires qui l'occupaſſent : il falait ſe couvrir au déhors, en réglant l'intérieur de ſes Etats. La guerre continuait toujours avec la Suède, mais mollement, & rallentie par les eſpérances d'une paix prochaine.

Il eſt conſtant que dans l'année 1717. le Cardinal *Albéroni* premier Miniſtre de *Philippe cinq* Roi d'Eſpagne, & le Baron de *Goertz*, devenu maitre de l'eſprit de *Charles XII*, avaient voulu changer la face de l'Europe, en réuniſſant PIERRE avec *Charles*, en détrônant le Roi d'Angleterre *George premier*,

en rétabliſſant *Stanislas* en Pologne, tandis qu'*Albéroni* donnerait à *Philippe* ſon maître la régence de la France. *Goertz* s'était, comme on a vû, ouvert au Czar même. *Albéroni* avait entamé une négociation avec le Prince *Kourakin*, Ambaſſadeur du Czar à la Haye, par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne *Baretti Landi*, Mantouan, tranſplanté en Eſpagne ainſi que le Cardinal.

C'étaient des étrangers qui voulaient tout bouleverſer pour des maîtres dont ils n'étaient pas nés ſujets, ou plutôt pour eux-mêmes. *Charles XII.* donna dans tous ces projets, & le Czar ſe contenta de les examiner. Il n'avait fait dès l'année 1716. que de faibles efforts contre la Suède, plutôt pour la forcer à acheter la paix par la ceſſion des provinces qu'il avait conquiſes, que pour achever de l'accabler.

Déja l'activité du Baron de *Goertz* avait obtenu du Czar qu'il envoyât des Plénipotentiaires dans l'Ile d'Aland, pour traiter de cette paix. L'Ecoſſais *Brûce*, grand Maitre d'Artillerie en Ruſſie, & le célèbre *Oſterman*,

qui depuis fut à la tête des affaires, arrivèrent au Congrès, précisément dans le tems qu'on arrêtait le Czarovitz dans Moscou. *Goertz* & *Gillembourg* étaient déja au Congrès de la part de *Charles XII*; tous deux impatiens d'unir ce Prince avec PIERRE, & de se venger du Roi d'Angleterre. Ce qui était étrange, c'est qu'il y avait un Congrès, & point d'armistice. La flotte du Czar croisait toujours sur les côtes de Suède, & faisait des prises : il prétendait par ces hostilités accélérer la conclusion d'une paix si nécessaire à la Suède, & qui devait être si glorieuse à son vainqueur.

Déja, malgré les petites hostilités qui duraient encore, toutes les aparences d'une paix prochaine étaient manifestes. Les préliminaires étaient des actions de générosité, qui font plus d'effet que des signatures. Le Czar renvoya sans rançon le Maréchal *Erenchild*, que lui-même avait fait prisonnier, & le Roi de Suède rendit de même les Généraux *Trubetskoy* & *Gollovin*, prisonniers en Suède depuis la journée de Narva.

Les négociations avançaient ; tout allait changer dans le Nord. *Goertz* propoſait au Czar l'acquiſition du Meklembourg. Le Duc *Charles* qui poſſédait ce Duché, avait épouſé une fille du Czar *Ivan*, frère ainé de PIERRE. La Nobleſſe de ſon pays était ſoulevée contre lui. PIERRE avait une armée dans le Meklembourg, & prenait le parti du Prince qu'il regardait comme ſon gendre. Le Roi d'Angleterre Electeur de Hanovre ſe déclarait pour la Nobleſſe : c'était encor une manière de mortifier le Roi d'Angleterre, en aſſurant le Meklembourg à PIERRE, déja maitre de la Livonie, & qui allait devenir plus puiſſant en Allemagne qu'aucun Electeur. On donnait en équivalent au Duc de Meklembourg, le Duché de Courlande, & une partie de la Pruſſe, aux dépens de la Pologne, à laquelle on rendait le Roi *Stanislas*. Brême & Verden devaient revenir à la Suède; mais on ne pouvait en dépouiller le Roi *George premier* que par la force des armes. Le projet de *Goertz* était donc, comme on l'a déja dit, que PIERRE & *Charles XII.* unis non-ſeulement

ment par la paix, mais par une alliance offenſive, envoyaſſent en Ecoſſe une armée. *Charles XII.* après avoir conquis la Norvège, devait deſcendre en perſonne dans la Grande Bretagne, & ſe flatait d'y faire un nouveau Roi, après en avoir fait un en Pologne. Le Cardinal *Albéroni* promettait des ſubſides à PIERRE & à *Charles*. Le Roi *George*, en tombant, entrainait probablement dans ſa chute le Rêgent de France ſon allié, qui demeurant ſans ſuport était livré à l'Eſpagne triomphante, & à la France ſoulevée.

Albéroni & *Goertz* ſe croyaient ſur le point de bouleverſer l'Europe d'un bout à l'autre. Une balle de coulevrine, lancée au hazard des baſtions de Fridericshal en Norvège, confondit tous ces projets; *Charles XII.* fut tué; la flotte d'Eſpagne fut batüe par les Anglais, la conjuration fomentée en France découverte & diſſipée; *Albéroni* chaſſé d'Eſpagne, *Goertz* décapité à Stokholm; & de toute cette ligue terrible, à peine commencée, il ne reſta de puiſſant que le Czar, qui ne s'étant compromis avec perſonne, donna la loi à tous ſes voiſins.

 Tou-

Toutes les mesures furent changées en Suède après la mort de *Charles XII* : il avait été despotique ; & on n'élut sa sœur *Ulrique* Reine, qu'à condition qu'elle renoncerait au despotisme. Il avait voulu s'unir avec le Czar contre l'Angleterre & ses alliés, & le nouveau Gouvernement Suédois s'unit à ces alliés contre le Czar.

Le Congrès d'Aland ne fut pas à la verité rompu ; mais la Suède liguée avec l'Angleterre, espéra que des flottes Anglaises envoyées dans la Baltique, lui procureraient une paix plus avantageuse. Les troupes Hanovriennes entrèrent dans les Etats du Duc de
Fevrier 1716. Meklembourg ; mais les troupes du Czar les en chassèrent.

Il entretenait aussi un corps de troupes en Pologne, qui en imposait à la fois aux partisans d'*Auguste*, & à ceux de *Stanislas* ; & à l'égard de la Suède, il tenait une flotte prette, qui devait ou faire une descente sur les côtes, ou forcer le Gouvernement Suédois à ne pas faire languir le Congrès d'Aland. Cette flotte fut composée de douze grands vaisseaux de

ligne,

ligne, de plusieurs du second rang, de frégates, & de galéres : le Czar en était le Vice-Amiral, commandant toujours sous l'Amiral *Apraxin*.

Une escadre de cette flotte se signala d'abord contre une escadre Suédoise, & après un combat opiniâtre, prit un vaisseau & deux frégates. PIERRE qui encourageait par tous les moyens possibles la marine qu'il avait créée, donna soixante mille livres de nôtre monnoye aux officiers de l'escadre, des médailles d'or, & surtout des marques d'honneur.

Dans ce tems-là même, la flotte Anglaise, sous le commandement de l'Amiral *Norris*, entra dans la mer Baltique, pour favoriser les Suédois. PIERRE eut assez de confiance dans sa nouvelle marine, pour ne se pas laisser imposer par les Anglais ; il tint hardiment la mer, & envoya demander à l'Amiral Anglais, s'il venait simplement comme ami des Suédois, ou comme ennemi de la Russie. L'Amiral répondit qu'il n'avait point encor d'ordre positif. PIERRE malgré cette réponse

 équi-

équivoque, ne laiſſa pas de tenir la mer.

Les Anglais en effet n'étaient venus que dans l'intention de ſe montrer, & d'engager le Czar par ces démonſtrations, à faire aux Suédois des conditions de paix acceptables. L'Amiral *Norris* alla à Copenhague, & les Ruſſes firent quelques deſcentes en Suède dans le voiſinage même de Stokholm; ils ruinèrent des forges de cuivre; ils brulèrent près
Juillet 1719. de quinze mille maiſons, & cauſèrent aſſez de mal pour faire ſouhaiter aux Suédois que la paix fût inceſſamment concluë.

En effet, la nouvelle Reine de Suède preſſa le renouvellement des négociations; *Oſterman* même fut envoyé à Stokholm; les choſes reſtèrent dans cet état pendant toute l'année 1719.

L'année ſuivante, le Prince de Heſſe, mari de la Reine de Suède, devenu Roi de ſon chef, par la ceſſion de ſa femme, commença ſon règne par l'envoi d'un Miniſtre à Pétersbourg, pour hâter cette paix tant déſirée: mais au milieu de ces négociations la guerre durait toujours.

La

La flotte Anglaiſe ſe joignit à la Suédoiſe, mais ſans commettre encor d'hoſtilités; il n'y avait point de rupture déclarée entre la Ruſſie & l'Angleterre; l'Amiral *Norris* offrait la médiation de ſon Maître, mais il l'offrait à main armée; & cela même arrêtait les négociations. Telle eſt la ſituation des côtes de la Suède, & de celles des nouvelles provinces de Ruſſie ſur la mer Baltique, que l'on peut aiſément inſulter celles de Suède, & que les autres ſont d'un abord très difficile. Il y parut bien, lorſque l'Amiral *Norris* ayant levé le maſque, fit enfin une deſcente, conjointement avec les Suédois, dans une petite Ile de l'Eſtonie nommée Narguen, apartenante au Czar: ils Juin 1720.
brulèrent une cabane; mais les Ruſſes dans le même tems deſcendirent vers Vaſa, brulèrent quarante & un villages & plus de mille maiſons, & cauſèrent dans tout le pays un dommage inexprimable. Le Prince *Galitzin* prit quatre frégates Suédoiſes à l'abordage; il ſemblait que l'Amiral Anglais ne fût venu que pour voir de ſes yeux à quel point le Czar avait rendu ſa marine redoutable. *Norris* ne

ne fit preſque que ſe montrer à ces mêmes mers ſur leſquelles on menait les quatre frégates Suédoiſes en triomphe au port de Cronſlot devant Pétersbourg. Il parait que les Anglais en firent trop s'ils n'étaient que médiateurs, & trop peu s'ils étaient ennemis.

Novem. 1720. Enfin, le nouveau Roi de Suède demanda une ſuſpenſion d'armes; & n'ayant pû réuſſir juſqu'alors par les menaces de l'Angleterre, il employa la médiation du Duc d'*Orléans*, Régent de France: ce Prince allié de la Ruſſie & de la Suède, eut l'honneur de la conciliation: il envoya *Campredon* Plénipotentiaire à Pétersbourg, & de là à Stokholm. Le Congrès s'aſſembla dans Neuſtadt, petite ville de Finlande; mais le Czar ne voulut accorder l'armiſtice que quand on fut ſur le point de conclurre, & de ſigner. Il avait une armée en Finlande, prette à ſubjuguer le reſte de cette province; ſes eſcadres menaçaient continuellement la Suède; il falait que la paix ne ſe fit que ſuivant ſes volontés. On ſouſcrivit enfin à tout ce qu'il voulut: on lui céda à perpétuité tout ce qu'il avait con-

Fevrier 1721.

quis,

quis ; depuis les frontières de la Courlande jusqu'au fond du Golfe de Finlande, & par-delà encor, le long du pays de Kexholm, & cette liziére de la Finlande même, qui se prolonge des environs de Kexholm au Nord : ainsi il resta Souverain reconnu de la Livonie, de l'Estonie, de l'Ingrie, de la Carelie, du pays de Vibourg, & des Iles voisines, qui lui assuraient encor la domination de la mer, comme les Iles d'Oesel, de Dago, de Mône, & beaucoup d'autres. Le tout formait une étendüe de trois cent lieues communes, sur des largeurs inégales, & composait un grand Royaume, qui était le prix de vingt années de peines.

Cette paix de Neustad fut signée le 10. Septembre 1721. n. st. par son Ministre *Osterman*, & le Général *Bruce*. 10. Sept. 1721.

PIERRE eut d'autant plus de joye, que se voyant délivré de la nécessité d'entretenir de grandes armées vers la Suède, libre d'inquiétude avec l'Angleterre & avec ses voisins, il se voyait en état de se livrer tout entier à la réforme de son Empire, déja si bien com-

commencée, & à faire fleurir en paix les Arts & le Commerce, introduits par ses soins avec tant de travaux.

Dans les premiers transports de sa joye, il écrivit à ses Plénipotentiaires : „ Vous „ avez dressé le traité, comme si nous l'a„ vions rédigé nous-même, & si nous vous „ l'avions envoyé pour le faire signer aux „ Suédois ; ce glorieux événement sera tou„ jours présent à notre mémoire.

Des fètes de toute espèce signalèrent la satisfaction des peuples dans tout l'Empire, & surtout à Pétersbourg. Les pompes triomphales que le Czar avait étalées pendant la guerre n'aprochaient pas des réjouïssances paisibles, au-devant desquelles tous les citoyens allaient avec transport : cette paix était le plus beau de ses triomphes ; & ce qui plut bien plus encor que toutes ces fètes éclatantes, ce fut une rémission entière pour tous les coupables détenus dans les prisons, & l'abolition de tout ce qu'on devait d'impôts au trésor du Czar dans toute l'étendüe de l'Empire, jusqu'au jour de la publication de la paix.

On

On brisa les chaines d'une foule de malheureux : les voleurs publics, les assassins, les criminels de Lése-Majesté furent seuls exceptés.

Ce fut alors que le Sénat & le Synode décernèrent à PIERRE les titres de *Grand*, d'*Empereur*, & de *père de la patrie.* Le Chancelier *Golofkin* porta la parole au nom de tous les ordres de l'Etat dans l'Eglise Cathédrale : les Sénateurs crièrent ensuite trois fois, *Vive notre Empereur*, *&* *notre père*; & ces acclamations furent suivies de celles du peuple. Les Ministres de France, d'Allemagne, de Pologne, de Dannemark, de Hollande, le félicitèrent le même jour, le nommèrent de ces titres qu'on venait de lui donner, & reconnurent Empereur celui qu'on avait déja désigné publiquement par ce titre en Hollande, après la bataille de Pultava. Les noms de *Père*, & de *Grand* étaient des noms glorieux, que personne ne pouvait lui disputer dans l'Europe; celui d'*Empereur* n'était qu'un titre honorifique, décerné par l'usage à l'Empereur d'Allemagne, comme Roi titulaire des

Ro-

Romains ; & ces appellations demandent du tems pour être formellement uſitées dans les Chancelleries des Cours, où l'étiquette eſt différente de la gloire. Bientôt après PIERRE fut reconnu Empereur par toute l'Europe, excepté par la Pologne, que la diſcorde diviſait toujours, & par le Pape, dont le ſuffrage eſt devenu fort inutile, depuis que la Cour Romaine a perdu ſon crédit à meſure que les nations ſe ſont éclairées.



CHAPI-



CHAPITRE SEIZIEME.

DES CONQUÊTES EN PERSE.

LA ſituation de la Ruſſie eſt telle, qu'elle a néceſſairement des intérêts à ménager avec tous les peuples qui habitent vers le cinquantiéme degré de latitude. Quand elle fut mal gouvernée, elle fut en proye tour à tour aux Tartares, aux Suédois, aux Polonois; & ſous un Gouvernement ferme & vigoureux, elle fut redoutable à toutes les nations. PIERRE avait commencé ſon régne par un traité avantageux avec la Chine. Il avait à la fois combattu les Suédois & les Turcs: il finit par conduire des armées en Perſe.

La Perſe commençait à tomber dans cet état déplorable où elle eſt encor de nos jours. Qu'on ſe figure la guerre de trente ans dans l'Allemagne, les tems de la Fronde, les tems

de

de la *St. Barthelemi*, & de *Charles VI.*, & du Roi *Jean* en France, les guerres civiles d'Angleterre, la longue dévaſtation de la Ruſſie entière par les Tartares, ou ces mêmes Tartares envahiſſant la Chine; on aura quelque idée des fléaux qui ont déſolé la Perſe.

Il ſuffit d'un Prince faible & inappliqué, & d'un ſujet puiſſant & entreprenant, pour plonger un Royaume entier dans cet abîme de déſaſtres. Le Sha, ou Shac, ou Sophi de Perſe *Huſſein*, deſcendant du grand Sha *Abas*, était alors ſur le trône: il ſe livrait à la molleſſe; ſon premier Miniſtre commit des injuſtices & des cruautés que la faibleſſe d'*Huſſein* toléra: voila la ſource de quarante ans de carnage.

La Perſe, de même que la Turquie, a des provinces différemment gouvernées; elle a des ſujets immédiats, des vaſſaux, des Princes tributaires, des peuples mêmes à qui la Cour payait un tribut ſous le nom de penſion ou de ſubſide; tels étaient, par exemple, les peuples du Dagueſtan, qui habitent les branches du Mont Caucaſe, à l'occident de la mer Caſpienne: ils faiſaient autrefois partie

de

de l'ancienne Albanie ; car tous les peuples ont changé leurs noms & leurs limites ; ces peuples s'appellent aujourd'hui les Lesguis ; ce sont des montagnards plutôt sous la protection que sous la domination de la Perse : on leur payait des subsides pour défendre ces frontières.

A l'autre extrémité de l'Empire vers les Indes, était le Prince de Candahar, qui commandait à la milice des Aguans. Ce Prince était un vassal de la Perse, comme les Hospodars de Valachie & de Moldavie sont Vassaux de l'Empire Turc : ce vasselage n'est point héréditaire ; il ressemble parfaitement aux anciens Fiefs établis dans l'Europe par les espèces de Tartares qui bouleversèrent l'Empire Romain. La milice des Aguans gouvernée par le Prince de Candahar, était celle de ces mêmes Albanois des côtes de la mer Caspienne, voisins du Daguestan, mêlés de Circasses & de Géorgiens, pareils aux anciens Mammelucs qui subjuguèrent l'Egypte : on les appella les Aguans par corruption. *Timur*, que nous nommons *Tamerlan*, avait mené

cette milice dans l'Inde, & elle resta établie dans cette Province de Candahar, qui tantôt apartint à l'Inde, tantôt à la Perse. C'est par ces Aguans & par ces Lesguis que la révolution commença.

Myr Veitz, ou *Mirivitz*, Intendant de la province, préposé uniquement à la levée des tributs, assassina le Prince de Candahar, souleva la milice, & fut maître du Candahar, jusqu'à sa mort arrivée en 1717. Son frère lui succéda paisiblement, en payant un léger tribut à la Porte Persane. Mais le fils de *Mirivitz*, né avec la même ambition que son père, assassina son oncle, & voulut devenir un conquérant. Ce jeune homme s'appellait *Myr Mahmoud*; mais il ne fut connu en Europe que sous le nom de son père qui avait commencé la rébellion. *Mahmoud* joignit à ses Aguans ce qu'il put ramasser de Guèbres, anciens Perses dispersés autrefois par le Calife *Omar*, toujours attachés à la Religion des Mages, si florissante autrefois sous *Cyrus*, & toujours ennemis secrets des nouveaux Persans. Enfin il marcha dans le

cœur

cœur de la Perſe, à la tête de cent mille combattans.

Dans le même tems les Leſguis ou Albanois, à qui le malheur des tems n'avait pas permis qu'on payât leurs ſubſides, deſcendirent en armes de leurs montagnes, de ſorte que l'incendie s'alluma des deux bouts de l'Empire juſqu'à la capitale.

Ces Leſguis ravagèrent tout le pays qui s'étend le long du bord occidental de la mer Caſpienne juſqu'à Derbent, ou la porte de fer. Dans cette contrée qu'ils dévaſtèrent, eſt la ville de Shamachie, à quinze lieues communes de la mer : on prétend que c'eſt l'ancienne demeure de *Cyrus*, à laquelle les Grecs donnèrent le nom de *Cyropolis*; car nous ne connaiſſons que par les Grecs la poſition & les noms de ce pays : & de même que les Perſans n'eurent jamais de Prince qu'ils appellaſſent *Cyrus*, ils eurent encor moins de ville qui s'appellât *Cyropolis*. C'eſt ainſi que les Juifs, qui ſe mêlèrent d'écrire quand ils furent établis dans Alexandrie, imaginèrent une ville de Scithopolis, bâtie, diſaient-ils,

 par

par les Scithes auprès de la Judée; comme ſi les Scithes & les anciens Juifs avaient pû donner des noms Grecs à des villes.

Cette ville de Shamachie était opulente. Les Arméniens voiſins de cette partie de la Perſe y faiſaient un commerce immenſe, & PIERRE venait d'y établir à ſes frais une Compagnie de marchands Ruſſes, qui commençait à être floriſſante. Les Leſguis ſurprirent la ville, la ſaccagèrent, égorgèrent tous les Ruſſes qui trafiquaient ſous la protection de *Sha Huſſein*, & pillèrent leurs magazins, dont on fit monter la perte à près de quatre millions de roubles.

PIERRE envoya demander ſatisfaction à l'Empereur *Huſſein*, qui diſputait encor ſa Couronne, & au Tyran *Mahmoud* qui l'uſurpait. *Huſſein* ne put lui rendre juſtice, & *Mahmoud* ne le voulut pas. PIERRE réſolut de ſe faire juſtice lui-même, & de profiter des déſordres de la Perſe.

Myr Mahmoud pourſuivait toujours en Perſe le cours de ſes conquêtes. Le Sophi aprenant que l'Empereur de Ruſſie ſe préparait à entrer

trer dans la mer Caſpienne, pour venger le meurtre de ſes ſujets égorgés dans Shamachie, le pria ſecrettement, par la voye d'un Arménien, de venir en même tems au ſecours de la Perſe.

PIERRE méditait depuis longtems le projet de dominer ſur la mer Caſpienne par une puiſſante marine, & de faire paſſer par ſes Etats le commerce de la Perſe & d'une partie de l'Inde. Il avait fait ſonder les profondeurs de cette mer, examiner les côtes & dreſſer des cartes exactes. Il partit donc pour la Perſe le 15. May 1722. Son épouſe l'accompagna dans ce voyage comme dans les autres. On deſcendit le Volga juſqu'à la ville d'Aſtrakan. De là il courut faire rétablir les canaux qui devaient joindre la mer Caſpienne, la mer Baltique & la mer Blanche; ouvrage qui a été achevé en partie ſous le régne de ſon petit-fils.

Pendant qu'il dirigeait ſes ouvrages, ſon infanterie, ſes munitions étaient déja ſur la mer Caſpienne. Il avait vingt-deux mille hommes d'infanterie, neuf mille Dragons, quinze mille

Cosaques : trois mille matelots manœuvraient & pouvaient servir de soldats dans les descentes. La cavalerie prit le chemin de terre par des déserts où l'eau manque souvent ; & quand on a passé ces déserts, il faut franchir les montagnes du Caucase, où trois cent hommes pouraient arrèter une armée ; mais dans l'anarchie où était la Perse, on pouvait tout tenter.

Le Czar vogua environ cent lieues au midi d'Astrakan, jusqu'à la petite ville d'Andréhof. On est étonné de voir le nom d'*André* sur le rivage de la mer d'Hircanie ; mais quelques Géorgiens, autrefois espèce de Chrétiens, avaient bâti cette ville, & les Persans l'avaient fortifiée ; elle fut aisément prise. De là on s'avança toujours par terre dans le Daguestan ; on répandit des manifestes en Persan & en Turc : il était nécessaire de ménager la Porte Ottomane, qui comptait parmi ses sujets, non-seulement les Circasses & les Géorgiens voisins de ce pays, mais encor quelques grands vassaux, rangés depuis peu sous la protection de la Turquie.

Entre autres il y en avait un fort puissant

ſant nommé *Mahmoud d'Utmich*, qui prenait le titre de Sultan, & qui oſa attaquer les troupes de l'Empereur Ruſſe; il fut défait entiérement; & la rélation porte qu'on fit de ſon pays *un feu de joye.*

Bientôt PIERRE arriva à Derbent, que les Perſans & les Turcs appellent *Demir-capi*, la porte de fer: elle eſt ainſi nommée, parce qu'en effet il y avait une porte de fer du côté du Midi. C'eſt une ville longue & étroite, qui ſe joint par en haut à une branche eſcarpée du Caucaſe, & dont les murs ſont baignés à l'autre bout par les vagues de la mer qui s'élèvent ſouvent au deſſus d'eux dans les tempêtes. Ces murs pourraient paſſer pour une merveille de l'antiquité, hauts de quarante pieds & larges de ſix, flanqués de tours quarrées, à cinquante pieds l'une de l'autre: tout cet ouvrage parait d'une ſeule piéce; il eſt bâti de grez & de coquillages broyés qui ont ſervi de mortier, & le tout forme une maſſe plus dure que le marbre; on peut y entrer par mer, mais la ville du côté de terre parait inexpugnable. Il reſte encor les débris

14. Sept. 1722.

d'une ancienne muraille, ſemblable à celle de la Chine, qu'on avait bâtie dans les tems de la plus haute antiquité ; elle était prolongée des bords de la mer Caſpienne à ceux de la mer noire, & c'était probablement un rempart élevé par les anciens Rois de Perſe, contre cette foule de Hordes Barbares qui habitaient entre ces deux mers.

La tradition Perſane porte, que la ville de Derbent fut en partie réparée & fortifiée par *Alexandre. Arrien*, *Quinte-Curce* diſent qu'en effet *Alexandre* fit relever cette ville : ils prétendent à la vérité, que ce fut ſur les bords du Tanaïs, mais c'eſt que de leur tems les Grecs donnaient le nom de Tanaïs au fleuve Cyrus, qui paſſe auprès de la ville. Il ſerait contradictoire qu'*Alexandre* eût bâti la porte Caſpienne ſur un fleuve dont l'embouchure eſt dans le Pont Euxin.

Il y avait autrefois trois ou quatre autres portes Caſpiennes en différens paſſages, toutes vraiſemblablement conſtruites dans la même vüe : car tous les peuples qui habitent l'Occident, l'Orient & le Septentrion de cette

mer,

mer, ont toujours été des Barbares, redoutables au reste du Monde; & c'est de là principalement que sont partis tous ces essains de Conquérans qui ont subjugué l'Asie & l'Europe.

Qu'il me soit permis de remarquer ici combien les Auteurs se sont plû dans tous les tems à tromper les hommes, & combien ils ont préféré une vaine éloquence à la vérité. *Quinte-Curce* met dans la bouche de je ne sçais quels Scithes un discours admirable, plein de modération & de philosophie, comme si les Tartares de ces climats eussent été autant de sages, & comme si *Alexandre* n'avait pas été le Général nommé par les Grecs, contre le Roi de Perse, Seigneur d'une grande partie de la Scithie méridionale & des Indes. Les Rhéteurs qui ont crû imiter *Quinte-Curce*, se sont efforcés de nous faire regarder ces sauvages du Caucase & des deserts, affamés de rapine & de carnage, comme les hommes du monde les plus justes; & ils ont peint *Alexandre* vengeur de la Gréce, & vainqueur de celui qui voulait l'asservir, comme un brigand

brigand qui courait le Monde ſans raiſon & ſans juſtice.

On ne ſonge pas que ces Tartares ne furent jamais que des deſtructeurs, & qu'*Alexandre* bâtit des villes dans leur propre pays ; c'eſt en quoi j'oſerais comparer PIERRE *le Grand* à *Alexandre* ; auſſi actif, auſſi ami des Arts utiles, plus appliqué à la légiſlation, il voulut changer comme lui le Commerce du Monde, & bâtit ou répara autant de villes qu'*Alexandre*.

Le Gouverneur de Derbent à l'approche de l'Armée Ruſſe ne voulut point ſoutenir de ſiége, ſoit qu'il crût ne pouvoir ſe défendre, ſoit qu'il préférât la protection de l'Empereur PIERRE à celle du Tyran *Mahmoud* : il apporta les clefs d'argent de la ville & du château : l'armée entra paiſiblement dans Derbent, & alla camper ſur le bord de la mer.

L'uſurpateur *Mahmoud*, déja maître d'une grande partie de la Perſe, voulut en vain prévenir le Czar & l'empêcher d'entrer dans Derbent. Il excita les Tartares voiſins ; il accourut

courut lui-même; mais Derbent était déja rendu.

PIERRE ne put alors pousser plus loin ses conquêtes. Les bâtimens qui apportaient de nouvelles provisions, des chevaux, des recrües, avaient péri vers Astrakan, & la saison s'avançait; il retourna à Moscou & y entra 5. Janv. en triomphe: là selon sa coutume, il rendit solemnellement compte de son expédition au Vice-Czar *Romadanosky*, continuant jusqu'au bout cette singulière comédie, qui selon ce qui est dit dans son éloge prononcée à Paris à l'Académie des Sciences, aurait dû être jouée devant tous les Monarques de la Terre.

La Perse était encor partagée entre *Hussein* & l'usurpateur *Mahmoud*. Le premier cherchait à se faire un appui de l'Empereur de Russie; le second craignait en lui un vengeur, qui lui arracherait le fruit de sa rébellion. *Mahmoud* fit ce qu'il put pour soulever la Porte Ottomane contre PIERRE: il envoya une Ambassade à Constantinople; les Princes du Daguestan, sous la protection du Grand

Grand Seigneur, dépouillés par les armes de la Russie, demandèrent vengeance. Le Divan craignit pour la Georgie que les Turcs comptaient au nombre de leurs Etats.

Le Grand Seigneur fut prêt de déclarer la guerre. La Cour de Vienne & celle de Paris l'en empêchèrent. L'Empereur d'Allemagne notifia, que si les Turcs attaquaient la Russie, il serait obligé de la défendre. Le Marquis de *Bonac*, Ambassadeur de France à Constantinople, apuya habilement par ses représentations les menaces des Allemans : il fit sentir que c'était même l'intérêt de la Porte, de ne pas souffrir qu'un rebelle usurpateur de la Perse, enseignât à détrôner les Souverains; que l'Empereur Russe n'avait fait que ce que le Grand Seigneur aurait dû faire.

Pendant ces négociations délicates, le rebelle *Myr Mahmoud* s'était avancé aux portes de Derbent : il ravagea les pays voisins, afin que les Russes n'eussent pas de quoi subsister. La partie de l'ancienne Hyrcanie, aujourd'hui Guilan, fut saccagée, & ces peuples désespérés se mirent d'eux-mêmes sous

la

la protection des Ruſſes qu'ils regardèrent comme leurs libérateurs.

Ils ſuivaient en cela l'exemple du Sophi même. Ce malheureux Monarque avait envoyé un Ambaſſadeur à PIERRE *le Grand*, pour implorer ſolemnellement ſon ſecours. A peine cet Ambaſſadeur fut-il en route, que le rebelle *Myr Mahmoud* ſe ſaiſit d'Iſpahan & de la perſonne de ſon maître.

Le fils du Sophi détrôné, & priſonnier, nommé *Thamaſeb*, échapa au Tyran, raſſembla quelques troupes, & combattit l'uſurpateur. Il ne fut pas moins ardent que ſon père à preſſer PIERRE *le Grand* de le protéger, & envoya à l'Ambaſſadeur les mêmes inſtructions que *Sha Huſſein* avait données.

Cet Ambaſſadeur Perſan, nommé *Iſmaël-beg*, n'était pas encor arrivé, & ſa négociation avait déjà réuſſi. Il ſçut en abordant à Aſtrakan que le Général *Matuſkin* allait partir avec de nouvelles troupes pour renforcer l'armée du Dagueſtan. On n'avait point encor pris la ville de Baku ou Bachu, qui donne à la mer Caſpienne le nom de mer de *Bachu*

chez

chez les Perſans. Il donna au Général Ruſſe une lettre pour les habitans, par laquelle il les exhortait au nom de ſon maître à ſe ſoumettre à l'Empereur de Ruſſie. L'Ambaſſadeur continua ſa route pour Pétersbourg, & le Général *Matuſkin* alla mettre le ſiége devant la ville de Bachu. L'Ambaſſadeur Perſan arriva à ſa Cour en même tems que la nouvelle de la priſe de la ville.

Août. 1723.

Cette ville eſt près de Shamachie, où les facteurs Ruſſes avaient été égorgés; elle n'eſt pas ſi peuplée & ſi opulente que Shamachie, mais elle eſt renommée pour le Naphte qu'elle fournit à toute la Perſe. Jamais traité ne fut plus tôt conclu que celui d'*Iſmaël-beg*. L'Empereur PIERRE pour venger la mort de ſes ſujets, & pour ſecourir le Sophi *Thamaſeb* contre l'uſurpateur, promettait de marcher en Perſe avec des armées; & le nouveau Sophi lui cédait non-ſeulement les villes de Bachu & de Derbent, mais les Provinces de Guilan, de Mazanderan, & d'Aſterabath.

Septem. 1723.

Le Guilan eſt, comme nous l'avons déja dit, l'Hircanie méridionale; le Mazanderan

ran qui la touche, eſt le pays des Mardes; Aſterabat joint le Mazanderan; & c'étaient les trois provinces principales des anciens Rois Mèdes; de ſorte que PIERRE ſe voyait maître, par ſes armes & par les traités, du premier royaume de *Cyrus*.

Il n'eſt pas inutile de dire que dans les articles de cette convention, on régla le prix des denrées qu'on devait fournir à l'armée. Un chameau ne devait couter que ſoixante francs de nôtre monnoye (douze roubles:) la livre de pain ne revenait pas à cinq liards, la livre de bœuf à peu près à ſix: ce prix était une preuve évidente de l'abondance qu'on voyait en ces pays, des vrais biens qui ſont ceux de la terre, & de la diſette de l'argent qui n'eſt qu'un bien de convention.

Tel était le ſort miſérable de la Perſe, que le malheureux Sophi *Thamaſeb*, errant dans ſon Royaume, pourſuivi par le rebelle *Mahmoud*, aſſaſſin de ſon père & de ſes frères, était obligé de conjurer à la fois la Ruſſie & la Turquie, de vouloir bien prendre une partie

partie de ses Etats, pour lui conserver l'autre.

L'Empereur PIERRE, le Sultan *Achmet trois*, & le Sophi *Thamaseb*, convinrent donc que la Russie garderait les trois provinces dont nous venons de parler, & que la Porte Ottomane aurait Casbin, Tauris, Erivan, outre ce qu'elle prenait alors sur l'usurpateur de la Perse. Ainsi ce beau Royaume était à la fois démembré par les Russes, par les Turcs, & par les Persans mêmes.

L'Empereur PIERRE régna ainsi jusqu'à sa mort du fond de la mer Baltique par-delà les bornes méridionales de la mer Caspienne. La Perse continua d'être la proye des révolutions & des ravages. Les Persans auparavant riches & polis furent plongés dans la misère & dans la barbarie, tandis que la Russie parvint de la pauvreté & de la grossiéreté à l'opulence & à la politesse. Un seul homme, parce qu'il avait un génie actif & ferme, éleva sa patrie; & un seul homme, parce qu'il était faible & indolent, fit tomber la sienne.

Nous sommes encor très mal informés du détail de toutes les calamités qui ont désolé

la

la Perse si longtems ; on a prétendu que le malheureux *Sha Hussein* fut assez lâche pour mettre lui-même sa mitre Persanne, ce que nous appellons la Couronne, sur la tête de l'usurpateur *Mahmoud.* On dit que ce *Mahmoud* tomba ensuite en démence ; ainsi un imbécille & un fou décidèrent du sort de tant de milliers d'hommes. On ajoute que *Mahmoud* tua de sa main dans un accès de folie, tous les fils & les neveux du Sha *Hussein*, au nombre de cent, qu'il se fit réciter l'Evangile de *St. Jean* sur la tête, pour se purifier & pour se guérir. Ces contes Persans ont été débités par nos moines, & imprimés à Paris.

Ce Tyran, qui avait assassiné son oncle, fut enfin assassiné à son tour par son neveu *Eshreff*, qui fut aussi cruel & aussi tyran que *Mahmoud.*

Le Sha *Thamaseb* implora toujours l'assistance de la Russie. C'est ce même *Thamaseb*, ou *Thamas*, secouru depuis, & rétabli par le célèbre *Kouli-Kan*, & ensuite détrôné par *Kouli-Kan* même.

Ces révolutions & les guerres que la Ruſſie eut enſuite à ſoutenir contre les Turcs dont elle fut victorieuſe, l'évacuation des trois provinces de Perſe, qui coûtaient à la Ruſſie beaucoup plus qu'elles ne rendaient, ne ſont pas des événemens qui concernent PIERRE *le Grand*; ils n'arrivèrent que pluſieurs années après ſa mort; il ſuffit de dire qu'il finit ſa carrière militaire par ajouter trois provinces à ſon Empire du côté de la Perſe, lorſqu'il venait d'en ajouter trois autres vers les frontières de la Suède.



CHA-



CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

Couronnement & Sacre de l'Impératrice Catherine Iere. *Mort de* PIERRE le Grand.

PIERRE, au retour de son expédition de Perse, se vit plus que jamais l'arbitre du Nord. Il se déclara le protecteur de la famille de ce même *Charles XII.* dont il avait été dix-huit ans l'ennemi. Il fit venir à la Cour le Duc de Holstein, neveu de ce Monarque; il lui destina sa fille ainée, & se prépara dès-lors à soutenir ses droits sur le Duché de Holstein-Slesvik; il s'y engagea même dans un traité d'alliance qu'il conclut avec la Suède. Fevrier 1724.

Il continuait les travaux commencés dans toute l'étendue de ses Etats, jusqu'au fond du Kamshatka; & pour mieux diriger ces travaux, il établissait à Pétersbourg son Académie des Sciences. Les arts florissaient de tous Fevrier 1724.

côtés ; les manufactures étaient encouragées, la marine augmentée, les armées bien entretenues, les loix obſervées : il jouiſſait en paix de ſa gloire ; il voulut la partager d'une manière nouvelle, avec celle qui en réparant le malheur de la campagne du Pruth, avait, diſait-il, contribué à cette gloire même.

Ce fut à Moſcou qu'il fit couronner & ſacrer ſa femme *Catherine*, en préſence de la
18. Mai 1724. Ducheſſe de Courlande fille de ſon frère ainé, & du Duc de Holſtein qu'il allait faire ſon gendre. La déclaration qu'il publia mérite attention ; on y rappelle l'uſage de pluſieurs Rois Chrétiens de faire couronner leurs épouſes ; on y rapelle les exemples des Empereurs *Baſilide*, *Juſtinien*, *Héraclius*, & *Léon* le philoſophe. L'Empereur y ſpécifie les ſervices rendus à l'Etat par *Catherine*, & ſurtout dans la guerre contre les Turcs, lorſque ſon armée réduite, dit-il, à vingt-deux mille hommes, en avait plus de deux cent mille à combattre. Il n'était point dit dans cette ordonnance que l'Impératrice dût régner après lui ; mais il y préparait les eſprits par cette cérémonie inuſitée dans ſes états. Ce

Ce qui pouvait peut-être encor faire regarder *Catherine* comme destinée à posséder le trône après son époux, c'est que lui-même marcha devant elle à pied le jour du Couronnement, en qualité de Capitaine d'une nouvelle Compagnie qu'il créa, sous le nom de *Chevaliers de l'Impératrice.*

Quand on fut arrivé à l'Eglise, PIERRE lui posa la Couronne sur la tête; elle voulut lui embrasser les genoux, il l'en empêcha; & au sortir de la cathédrale, il fit porter le sceptre & le globe devant elle. La fête fut digne en tout d'un Empereur. PIERRE étalait dans les occasions d'éclat autant de magnificence qu'il mettait de simplicité dans sa vie privée.

Ayant couronné sa femme, il se résolut enfin à donner sa fille aînée *Anne Pétrona* au Duc de Holstein. Cette Princesse avait beaucoup de traits de son père; elle était d'une taille majestueuse & d'une grande beauté. On la fiança au Duc de Holstein, mais 24. Novembre 1724.
sans grand appareil. PIERRE sentait déja sa santé très altérée, & un chagrin domestique,

 qui

qui peut-être aigrit encor le mal dont il mourut, rendit ces derniers tems de ſa vie peu convenables à la pompe des fêtes.

Catherine avait un jeune chambellan, nommé *Moens de la Croix*, né en Ruſſie, d'une famille Flamande : il était d'une figure diſtinguée ; ſa ſœur, madame de *Balc* était dame d'atour de l'Impératrice ; tous deux gouvernaient ſa maiſon. On les accuſa l'un & l'autre auprès de l'Empereur : ils furent mis en priſon, & on leur fit leur procès pour avoir reçu des préſens. Il avait été défendu dès l'an 1714. à tout homme en place d'en recevoir, ſous peine d'infamie & de mort ; & cette défenſe avait été pluſieurs fois renouvellée.

Mémoires du Comte de *Baſſevitz*.

Le frère & la ſœur furent convaincus : tous ceux qui avaient ou acheté, ou récompenſé leurs ſervices, furent nommés dans la ſentence, excepté le Duc de Holſtein, & ſon Miniſtre le Comte de *Baſſevitz* : il eſt vraiſemblable même, que des préſens faits par ce Prince à ceux qui avaient contribué à faire réuſſir ſon mariage, ne furent pas regardés comme une choſe criminelle.

Moens

Moens fut condamné à perdre la tête, & sa sœur, favorite de l'Impératrice, à recevoir onze coups de knout. Les deux fils de cette Dame, l'un Chambellan, & l'autre Page, furent dégradés & envoyés en qualité de simples soldats dans l'armée de Perse.

Ces sévérités qui révoltent nos mœurs étaient peut-être nécessaires dans un pays où le maintien des loix semblait exiger une rigueur effrayante. L'Impératrice demanda la grace de sa Dame d'atours, & son mari irrité la refusa. Il cassa dans sa colère une glace de Venise, & dit à sa femme : „ Tu vois qu'il „ ne faut qu'un coup de ma main pour faire „ rentrer cette glace dans la poussière dont „ elle est sortie. " *Catherine* le regarda avec une douleur attendrissante, & lui dit : „ Hé „ bien, vous avez cassé ce qui faisait l'orne„ ment de vôtre palais, croyez-vous qu'il „ en devienne plus beau ? " Ces paroles appaisèrent l'Empereur ; mais toute la grace que sa femme put obtenir de lui, fut que sa Dame d'atours ne recevrait que cinq coups de knout au lieu de onze.

Je ne raporterais pas ce fait s'il n'était attesté par un Miniſtre, témoin oculaire, qui lui-même ayant fait des préſens au frère & à la ſœur, fut peut-être une des principales cauſes de leur malheur. Ce fut cette avanture qui enhardit ceux qui jugent de tout avec malignité, à débiter que *Catherine* hâta les jours d'un mari qui lui inſpirait plus de crainte par ſa colère, que de reconnaiſſance par ſes bienfaits.

On ſe confirma dans ces ſoupçons cruels par l'empreſſement qu'eut *Catherine* de rappeller ſa dame d'atours immédiatement après la mort de ſon époux, & de lui donner toute ſa faveur. Le devoir d'un Hiſtorien eſt de raporter ces bruits publics qui ont éclaté dans tous les tems & dans tous les états à la mort des Princes enlevés par une mort prématurée, comme ſi la nature ne ſuffiſait pas à nous détruire ; mais le même devoir exige qu'on faſſe voir combien ces bruits étaient téméraires & injuſtes.

Il y a une diſtance immenſe entre le mécontentement paſſager que peut cauſer un mari ſévère, & la réſolution déſeſpérée d'em-

poiſonner

poiſonner un époux & un maître, auquel on doit tout. Le danger d'une telle entrepriſe eût été auſſi grand que le crime. Il y avait alors un grand parti contre *Catherine*, en faveur du fils de l'infortuné Czarovitz. Cependant, ni cette faction, ni aucun homme de la Cour ne ſoupçonnèrent *Catherine*, & les bruits vagues qui coururent ne furent que l'opinion de quelques étrangers mal inſtruits, qui ſe livrèrent ſans aucune raiſon à ce plaiſir malheureux de ſuppoſer de grands crimes à ceux qu'on croit intéreſſés à les commettre. Cet intérêt même était fort douteux dans *Catherine*; il n'était pas ſûr qu'elle dût ſuccéder; elle avait été couronnée, mais ſeulement en qualité d'épouſe du Souverain, & non comme devant être Souveraine après lui.

La déclaration de PIERRE n'avait ordonné cet appareil que comme une cérémonie, & non comme un droit de régner : elle rappellait les exemples des Empereurs Romains qui avaient fait couronner leurs épouſes, & aucune d'elles ne fut maîtreſſe de l'Empire. Enfin, dans le tems même de la maladie de

PIERRE,

PIERRE, plusieurs crurent que la Princesse *Anne Pétrôna* lui succéderait, conjointement avec le Duc de Holstein son époux, ou que l'Empereur nommerait son petit-fils pour son successeur : ainsi, bien loin que *Catherine* eût intérêt à la mort de l'Empereur, elle avait besoin de sa conservation.

Il était constant que PIERRE était attaqué depuis longtems d'un abscès & d'une retention d'urine, qui lui causait des douleurs aiguës. Les eaux minérales d'Olonitz, & d'autres qu'il mit en usage, ne furent que d'inutiles secours : on le vit s'affaiblir sensiblement depuis le commencement de l'année 1724. Ses travaux, dont il ne se relâcha jamais, augmentèrent son mal, & hâtèrent sa fin : son état parut bientôt mortel ; il ressentit des chaleurs brulantes qui le jettaient dans un délire presque continuel : il voulut écrire dans un moment d'intervalle que lui laissèrent ses douleurs, mais sa main ne forma que des caractères inlisibles, dont on ne put déchifrer que ces mots en Russe, *Rendez tout à...*

Janvier 1725.

Mémoires mss. du Comte de *Bassevitz*.

Il cria qu'on fit venir la Princesse *Anne*

Petrô-

Pétrôna, à laquelle il voulait dicter ; mais lorſqu'elle parut devant ſon lit, il avait déja perdu la parole, & il tomba dans une agonie qui dura ſeize heures. L'Impératrice *Catherine* n'avait pas quitté ſon chevet depus trois nuits : il mourut enfin entre ſes bras le 28. Janvier, vers les quatre heures du matin.

28. Janv. 1725. Mort de PIERRE le grand.

On porta ſon corps dans la grande ſalle du palais, ſuivi de toute la famille Impériale, du Sénat, de toutes les perſonnes de la premiére diſtinction & d'une foule de peuple : il fut expoſé ſur un lit de parade, & tout le monde eut la liberté de l'approcher & de lui baiſer la main, juſqu'au jour de ſon enterrement qui ſe fit le $\frac{10}{21}$ Mars 1725.

On a cru, on a imprimé qu'il avait nommé ſon épouſe *Catherine* héritière de l'Empire par ſon teſtament ; mais la vérité eſt qu'il n'avait point fait de teſtament, ou que du moins il n'en a jamais paru ; négligence bien étonnante dans un légiſlateur, & qui prouve qu'il n'avait pas cru ſa maladie mortelle.

On ne ſavait point à l'heure de ſa mort qui remplirait ſon trône ; il laiſſait *Pierre*

ſon

ſon petit-fils, né de l'infortuné *Aléxis*; il laiſſait ſa fille ainée la Ducheſſe de Holſtein. Il y avait une faction conſidérable en faveur du jeune PIERRE. Le Prince *Menzikoff* lié avec l'Impératrice *Catherine* dans tous les tems, prévint tous les partis & tous les deſſeins. PIERRE était prêt d'expirer, quand *Menzikoff* fit paſſer l'Impératrice dans une ſalle où leurs amis étaient déja aſſemblés; on fait tranſporter le tréſor à la forterеſſe; on s'aſſure des gardes; le Prince *Menzikoff* gagna l'Archevêque de Novogorod; *Catherine* tint avec eux, & avec un ſecretaire de confiance nommé *Macarof*, un Conſeil ſecret, où aſſiſta le Miniſtre du Duc de Holſtein.

L'Impératrice, au ſortir de ce Conſeil, revint auprès de ſon époux mourant qui rendit les derniers ſoupirs entre ſes bras. Auſſitôt les Sénateurs, les Officiers Généraux accoururent au palais; l'Impératrice les harangua; *Menzikoff* répondit en leur nom; on délibéra pour la forme hors de la préſence de l'Impératrice. L'Archevêque de Pleſcou *Théophane* déclara que l'Empereur avait dit la veille

veille du Couronnement de *Catherine*, qu'il ne la couronnait que pour la faire régner après lui ; toute l'assemblée signa la proclamation, & *Catherine* succéda à son époux le jour même de sa mort.

PIERRE *le Grand* fut regretté en Russie de tous ceux qu'il avait formés, & la génération qui suivit celle des partisans des anciennes mœurs, le regarda bientôt comme son père. Quand les étrangers ont vû que tous ses établissemens étaient durables, ils ont eu pour lui une admiration constante, & ils ont avoué qu'il avait été inspiré plutôt par une sagesse extraordinaire, que par l'envie de faire des choses étonnantes. L'Europe a reconnu qu'il avait aimé la gloire, mais qu'il l'avait mise à faire du bien, que ses défauts n'avaient jamais affaibli ses grandes qualités, qu'en lui l'homme eut ses taches, & que le Monarque fut toujours grand ; il a forcé la nature en tout, dans ses sujets, dans lui-même, & sur la terre & sur les eaux : mais il l'a forcée pour l'embellir. Les arts qu'il a transplantés de ses mains dans des pays dont plusieurs alors

étaient

étaient ſauvages, ont en fructifiant rendu témoignage à ſon génie, & éterniſé ſa mémoire; ils paraiſſent aujourd'hui originaires des pays mêmes où il les a portés. Loix, police, politique, diſcipline militaire, marine, commerce, manufactures, ſciences, beaux arts, tout s'eſt perfectionné ſelon ſes vues; & par une ſingularité dont il n'eſt point d'exemple, ce ſont quatre femmes montées après lui ſucceſſivement ſur le trône, qui ont maintenu tout ce qu'il acheva, & ont perfectionné tout ce qu'il entreprit.

Le Palais a eu des révolutions après ſa mort, l'Etat n'en a éprouvé aucune. La ſplendeur de cet Empire s'eſt augmentée ſous *Catherine première*; il a triomphé des Turcs & des Suédois ſous *Anne Pétrôna*; il a conquis ſous *Eliſabeth* la Pruſſe, & une partie de la Poméranie; il a joui d'abord de la paix, & il a vu fleurir les arts ſous *Catherine ſeconde.*

C'eſt aux hiſtoriens nationaux d'entrer dans tous les détails des fondations, des loix, des guerres & des entrepriſes de PIERRE *le Grand*; ils encourageront leurs compatrio-

tes

tes en célébrant tous ceux qui ont aidé ce Monarque dans ſes travaux guerriers & politiques. Il ſuffit à un étranger, amateur deſintéreſſé du mérite, d'avoir eſſayé de montrer ce que fut le grand homme qui apprit de *Charles XII.* à le vaincre, qui ſortit deux fois de ſes Etats pour les mieux gouverner, qui travailla de ſes mains à preſque tous les arts néceſſaires pour en donner l'exemple à ſon peuple, & qui fut le fondateur & le père de ſon Empire.

Les Souverains des Etats depuis longtems policés ſe diront à eux-mêmes, „ Si dans
„ les climats glacés de l'ancienne Scithie,
„ un homme aidé de ſon ſeul génie a fait
„ de ſi grandes choſes, que devons-nous
„ faire dans des Royaumes où les travaux
„ accumulés de pluſieurs ſiécles nous ont
„ rendu tout facile.

FIN.

PIECES

PIECES ORIGINALES

Selon les traductions faites alors par l'ordre de PIERRE I[er].

CONDAMNATION D'ALEXIS.

Le 24. *Juin* 1718.

EN vertu de l'ordonnance expreſſe émanée de Sa Majeſté Czarienne, & ſignée de ſa propre main le 13. Juin dernier, pour le jugement du Czarewitz *Alexis Petrowitz*, ſur ſes tranſgreſſions, & ſes crimes contre ſon Père & ſon Seigneur, les ſouſſignés *Miniſtres*, *Sénateurs*, *Etats Militaire & Civil*, après s'être aſſemblés pluſieurs fois dans la chambre de la Régence du Sénat à *Petersbourg*, aïant ouï plus d'une fois la lecture qui a été faite des originaux & des extraits des témoignages qui ont été rendus contre lui, comme auſſi des lettres d'exhortation de Sa Majeſté Czarienne au Czarewitz, & des réponſes qu'il y a faites, écrites de ſa propre main, & des autres actes appartenant au procès, de même que des informations criminelles, & des confeſſions & des déclarations du Czarewitz, tant écrites de ſa propre main, que faites de bouche à ſon Seigneur & Père, & devant les ſouſſignés établis par l'autorité de Sa Majeſté Czarienne, à l'effet du préſent jugement: ils ont déclaré & reconnu, que, quoique ſelon les droits de l'Empire

Ruffien, il n'ait jamais appartenu à eux, étant fujets naturels de la domination fouveraine de Sa Majefté Czarienne, de prendre connaiffance d'une affaire de cette nature, qui felon fon importance, dépend uniquement de la volonté abfolue du Souverain, dont le pouvoir ne dépend que de Dieu feul, & n'eft point limité par aucune loi: fe foumettant pourtant à ladite ordonnance de Sa Majefté Czarienne leur Souverain, qui leur donne cette liberté, & après de mures réflexions, & en confcience chrétienne, fans crainte, ni flatterie, & fans avoir égard à la perfonne, n'ayant devant les yeux que les loix divines applicables au cas préfent, tant de l'ancien que du nouveau Teftament, les faintes Ecritures de l'Evangile & des Apôtres, comme auffi les canons & les règles des conciles, l'autorité des faints Pères, & des Docteurs de l'Eglife; prenant auffi des lumiéres des confidérations des Archevêques & du Clergé affemblés à *Petersbourg* par ordre de Sa Majefté Czarienne, lefquelles font tranfcrites ci-deffus, & fe conformant aux loix de toute la Ruffie, & en particulier aux conftitutions de cet Empire, aux loix militaires, & aux ftatuts qui font conformes aux loix de beaucoup d'autres Etats, furtout à celles des anciens Empereurs Romains & Grecs, & d'autres Princes Chrétiens. Les fouffignés ayant été aux avis font convenus unanimément, fans contradiction, & ils ont prononcé que le Czarewitz *Alexis Petrowitz eft digne de mort* pour fes crimes fufdits, & pour fes tranfgreffions capitales contre fon Souverain & fon Père, étant fils & fujet de Sa Majefté Czarienne; enforte que, quoique Sa Majefté Czarienne ait promis au Czarewitz, par la lettre qu'il lui a envoyée par Monfieur *Tolftoy* Confeiller privé, & par le

Capitaine *Romanzoff*, dattée de *Spaa* le 10. Juillet 1717., de lui pardonner son évasion, s'il retournait de son bon gré & volontairement, ainsi que le Czarewitz même l'a avoué avec remerciment dans sa réponse à cette lettre, écrite de Naples le 4. Octobre 1717. où il a marqué qu'il remerciait Sa Majesté Czarienne pour le pardon qui lui était donné seulement pour son évasion volontaire, il s'en est rendu indigne depuis par ses oppositions aux volontés de son Père & par ses autres transgressions qu'il a renouvellées & continuées, comme il est amplement déduit dans le Manifeste, publié par Sa Majesté Czarienne, le 3. Février de la présente année, & parce qu'entr'autres choses il n'est pas retourné de son bon gré.

Et quoique Sa Majesté Czarienne à l'arrivée du Czarewitz à Moscou, avec son écrit de confession de ses crimes, & où il en demandait pardon, eût pitié de lui, comme il est naturel à un père d'en avoir de son fils, & qu'à l'audience qu'elle lui donna dans la salle du château le même jour trois de Février, elle lui promit le pardon de toutes ses transgressions; Sa Majesté Czarienne ne lui fit cette promesse qu'avec cette condition expresse qu'elle exprima en présence de tout le monde, savoir que lui Czarewitz déclarerait sans aucune restriction ni réserve tout ce qu'il avait commis & tramé jusqu'à ce jour-là contre Sa Majesté Czarienne, & qu'il découvrirait toutes les personnes qui lui ont donné des conseils, ses complices & généralement tous ceux qui ont sû quelques choses de ses desseins & de ses menées; mais que s'il célait quelqu'un, ou quelque chose, le pardon promis serait nul & demeurerait revoqué; ce que le Czarewitz reçut alors & accepta, au moins en appa-

apparence, avec des larmes de reconnaiſſance, & il promit par ſerment de déclarer tout ſans réferve. En confirmation de quoi il baiſa la ſainte Croix & les ſaintes Ecritures dans l'égliſe cathédrale.

Sa Majeſté Czarienne lui confirma auſſi la même choſe de ſa propre main le lendemain, dans les articles d'interrogatoire inſerés ci-deſſus, qu'elle lui fit donner, ayant écrit à leur tête ce qui ſuit.

Comme vous avez reçu hier votre pardon, à condition que vous déclareriez toutes les circonſtances de votre évaſion & ce qui y a du rapport; mais que ſi vous céliez quelques choſes, vous ſeriez privé de la vie; & comme vous avez déja fait de bouche quelques déclarations, vous devez pour une plus ample ſatisfaction, & pour votre décharge, les mettre par écrit ſelon les points marqués ci-deſſous.

Et à la concluſion, il était encore écrit de la main de ſa Majeſté Czarienne dans le ſeptiéme article.

Déclarez tout ce qui a du raport à cette affaire, quand même cela ne ſerait point ſpécifié ici, & purgez vous comme dans la ſainte confeſſion; mais ſi vous cachez ou célez quelque choſe qui ſe découvre dans la ſuite, ne m'imputez rien. Car il vous a été déclaré hier devant tout le monde, qu'en ce cas-là le pardon que vous avez reçu ſerait nul & revoqué.

Nonobſtant cela, le Czarewitz a parlé dans ſes réponſes & dans ſes confeſſions, ſans aucune ſincérité; il a célé & caché non-ſeulement beaucoup de perſonnes, mais auſſi des affaires capitales, & ſes tranſgreſſions, & en particulier ſes deſſeins de rebellion contre ſon Père & ſon Seigneur, & ſes mauvaiſes pratiques qu'il a tramées & entretenues long-tems pour tâcher d'uſurper le Trône de ſon Père, même de ſon vivant, par

différentes mauvaiſes voyes, & ſous de méchans prétextes, fondant ſon eſpérance & les ſouhaits qu'il faiſait de la mort de ſon Père & ſon Seigneur, ſur la déclaration dont il ſe flattait du petit peuple en ſa faveur.

Tout cela a été découvert enſuite par les informations criminelles, après qu'il a refuſé de le déclarer lui-même, comme il a paru ci-deſſus.

Ainſi il eſt évident par toutes ces démarches du Czarewitz, & par les déclarations qu'il a données par écrit & de bouche, & en dernier lieu par celle du 22. Juin de la préſente année, qu'il n'a point voulu que la ſucceſſion à la Couronne lui vint après la mort de ſon Père de la manière que ſon Père aurait voulu la lui laiſſer, ſelon l'ordre de l'équité & par les voyes & les moyens que Dieu a preſcrits: mais qu'il l'a deſirée, & qu'il a eu deſſein d'y parvenir, même du vivant de ſon Père & ſon Seigneur, contre la volonté de Sa Majeſté Czarienne, & en s'oppoſant à tout ce que ſon Père voulait, & non-ſeulement par des ſoulévemens de rebelles qu'il eſpérait, mais encore par l'aſſiſtance de l'Empereur, & avec une armée étrangère qu'il s'était flatté d'avoir à ſa diſpoſition, au prix même du renverſement de l'Etat, & de l'aliénation de tout ce qu'on aurait pû lui demander de l'État pour cette aſſiſtance.

L'expoſé qu'on vient de faire, fait donc voir que le Czarewitz en cachant tous ſes pernicieux deſſeins, & en célant beaucoup de perſonnes qui ont été d'intelligence avec lui, comme il a fait juſqu'au dernier examen, & juſques à ce qu'il a été pleinement convaincu de toutes ſes machinations, a eu en vûe de ſe réſerver des moyens pour l'avenir, quand l'occaſion ſe préſenterait favorable, de reprendre ſes deſſeins, & de pouſſer

à

à bout l'exécution de cette horrible entreprise contre son Père & son Seigneur, & contre tout cet Empire.

Il s'est rendu par là indigne de la clémence & du pardon qui lui a été promis par son Seigneur & son Père; il l'a aussi avoué lui-même, tant devant Sa Majesté Czarienne, qu'en présence de tous les Etats Ecclésiastiques & Séculiers, & publiquement devant toute l'assemblée: & il a aussi déclaré verbalement & par écrit devant les Juges soussignés, établis par Sa Majesté Czarienne, que tout ce que dessus était véritable & manifeste par les effets qui en avaient paru.

Ainsi puisque les susdites loix divines & ecclésiastiques, les civiles & militaires, & particuliérement les deux dernières, condamnent à mort sans miséricorde, non-seulement ceux dont les attentats contre leur Père & Seigneur ont été manifestés par des évidences, ou prouvés par des écrits, mais même ceux dont les attentats n'ont été que dans l'intention de se rebeller, ou d'avoir formé de simples desseins de tuer leur Souverain ou d'usurper l'Empire; Que penser d'un dessein de rébellion, tel qu'on n'a guères ouï parler de semblable dans le monde, joint à celui d'un horrible double parricide contre son Souverain, premiérement comme son Père de la Patrie, & encore comme son Père selon la nature; (un Père très-clément qui a fait élever le Czarewitz depuis le berceau avec des soins plus que paternels, avec une tendresse & une bonté qui ont paru en toutes rencontres, qui a tâché de le former pour le Gouvernement, & de l'instruire avec des peines incroyables & une application infatigable dans l'art militaire, pour le rendre capable & digne de la succession d'un si grand Empire) à combien plus forte raison

un tel dessein a-t-il mérité une punition de mort?

C'est avec un cœur affligé & des yeux pleins de larmes, que nous, comme serviteurs & sujets, prononçons cette sentence, considérant qu'il ne nous appartient point en cette qualité d'entrer en jugement de si grande importance, & particuliérement de prononcer une sentence contre le fils du très-souverain & très-clément Czar notre Seigneur. Cependant sa volonté étant que nous jugions, nous déclarons par la présente notre véritable opinion, & nous prononçons cette condamnation avec une conscience si pure & si chrétienne, que nous croyons pouvoir la soutenir devant le terrible, le juste & l'impartial jugement du grand Dieu.

Soumettant au reste cette sentence que nous rendons, & cette condamnation que nous faisons, à la souveraine puissance, à la volonté, & à la clémente revision de Sa Majesté Czarienne notre très-clément Monarque.



PAIX

PAIX DE NEUSTADT.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE ET INDIVISIBLE TRINITÉ.

SOit notoire par les préſentes, que comme il s'eſt élevé il y a pluſieurs années une guerre ſanglante, longue & onereuſe entre Sa Majeſté le feu Roi Charles XII. de glorieuſe mémoire, Roi de Suède, des Gots & des Vandales, &c. ſes Succeſſeurs au Trône de Suède, Madame Ulrique, Reine de Suède, des Gots & des Vandales, &c. & le Royaume de Suède, d'une part; & entre Sa Majeſté Czarienne PIERRE Ir, Empereur de toute la Ruſſie, &c. & l'Empire de Ruſſie, de l'autre part: les deux Parties ont trouvé à propos de travailler aux moyens de mettre fin à ces troubles, & par conſéquent à l'effuſion de tant de ſang innocent; & il a plû à la Providence Divine de diſpoſer les eſprits des deux parties à faire aſſembler leurs Miniſtres-Plénipotentiaires, pour traiter & conclure une paix ferme, ſincère & ſtable, & une amitié éternelle entre les deux Etats, provinces, pays, vaſſaux, ſujets & habitans; ſavoir, Mr. Jean Lilienſted, Conſeiller de Sa Majeſté le Roi de Suéde, de ſon Royaume & de ſa Chancellerie, & Mr. le Baron Otto Reinhol Stroemfeld, Intendant des Mines de cuivre & des fiefs des Dalders, de la part de ſadite Majeſté; & de la part de Sa Majeſté Czarienne, Mr. le Comte Jacob Daniel Bruce, ſon Aide-de-Camp Général, Pré-

ſident des Colleges des mineraux & des Manufactures, & Chevalier des Ordres de St. André & de l'Aigle Blanc, & Mr. Henri-Jean Frederic Oſterman, Conſeiller Privé de la Chancellerie de Sa Majeſté Czarienne : leſquels Miniſtres-Plénipotentiaires s'étant aſſemblés à Neuſtadt, ont fait l'échange de leurs pouvoirs ; & après avoir imploré l'aſſiſtance divine, ils ont mis la main à cet important & très-ſalutaire ouvrage, & ont conclu, par la grace & la bénédiction de Dieu, la Paix ſuivante, entre la Couronne de Suède & Sa Majeſté Czarienne.

Art. I. IL y aura dès à preſent, & juſqu'à perpétuité, une Paix inviolable par terre & par mer, de même qu'une ſincère union & une amitié indiſſoluble, entre Sa Majeſté le Roi Fréderic premier Roi de Suède, des Gots & des Vandales, ſes Succeſſeurs à la Couronne & au Royaume de Suède, ſes domaines, provinces, pays, villes, vaſſaux, ſujets & habitans, tant dans l'Empire Romain, que hors dudit Empire, d'une part, & Sa Majeſté Czarienne PIERRE Ir, Empereur de toute la Ruſſie, &c. ſes Succeſſeurs au Trône de Ruſſie, & tous ſes pays, villes, vaſſaux, ſujets & habitans, d'autre part : De ſorte qu'à l'avenir, les deux parties pacifiantes ne commettront ni ne permettront qu'il ſe commette aucune hoſtilité, ſecrettement ou publiquement, directement ou indirectement, ſoit par les leurs ou par les autres : elles ne donneront non plus aucun ſecours aux ennemis d'une des deux parties pacifiantes, ſous quelque prétexte que ce ſoit, & ne feront avec eux aucune alliance qui ſoit contraire à cette paix : mais elles entretiendront toujours entre elles une amitié ſincère, & tâcheront de maintenir l'hon-

l'honneur, l'avantage & la fureté mutuelle; comme auffi de détourner, autant qu'il leur fera poffible, les dommages & les troubles dont l'une des deux parties pourrait être menacée par quelque autre Puiffance.

II. Il y a de plus, de part & d'autre, une Amniftie générale des hoftilités commifes pendant la guerre, foit par les armes ou par d'autres voyes, de forte qu'on ne s'en reffouviendra ni s'en vengera jamais; particuliérement à l'égard de toutes les perfonnes d'Etat & des fujets, de quelque nation que ce foit, qui font entrés au fervice de l'une des deux parties pendant la guerre, & qui par cette démarche fe font rendus ennemis de l'autre partie; excepté les Cofaques Ruffiens qui ont paffé au fervice du Roi de Suède, Sa Majefté Czarienne n'a pas voulu accorder qu'ils fuffent compris dans cette Amniftie générale, nonobftant toutes les inftances qui ont été faites de la part du Roi de Suède en leur faveur.

III. Toutes les hoftilités, tant par mer que par terre, cefferont ici & dans le grand Duché de Finlande, dans 15. jours, ou plûtôt, s'il eft poffible, après la fignature de cette Paix; mais dans les autres endroits, dans trois femaines, ou plûtôt, s'il eft poffible, après qu'on aura fait l'échange de part & d'autre: pour cet effet, on publiera d'abord la conclufion de la paix. Et au cas qu'après l'expiration de ce terme, on vint à commettre quelque hoftilité par mer ou par terre, de l'un ou de l'autre côté, de quelque nom que ce foit, par ignorance de la paix concluë, cela ne portera aucun préjudice à la conclufion de cette paix; mais on fera obligé de reftituer & les hommes & les effets, pris & enlevés après ce tems-là.

IV. Sa Majefté le Roi de Suède cède par les préfentes,

tes, tant pour soi-même que pour ses successeurs au Trône & au Royaume de Suède, à Sa Majesté Czarienne & ses successeurs à l'Empire de Russie, en pleine, irrévocable & éternelle possession, les provinces qui ont été conquises & prises par les armes de Sa Majesté Czarienne dans cette guerre, sur la Couronne de Suède; savoir, la Livonie, l'Estonie, l'Ingermanie, & une partie de la Carelie; de même que le district du fief de Wybourg, spécifié ci-dessous dans l'article du réglement des limites; les villes & forteresses de Riga, Dunamunde, Pernau, Revel, Dorpt, Nerva, Wybourg, Kexholm, & les autres villes, forteresses, ports, places, districts, rivages, & côtes apartenans auxdites provinces; comme aussi les isles dOesel, Dagoe, Moen, & toutes les autres isles depuis la frontiére de Courlande, sur les côtes de Livonie, Estonie & Ingermanie, & du côté oriental de Revel, sur la mer qui va à Wibourg, vers le Midi & l'Orient; avec tous les habitans qui se trouvent dans ces Isles, & dans les susdites provinces, villes & places; & généralement toutes leurs apartenances, dépendances, prérogatives, droits & émolumens, sans aucune exception, ainsi que la Couronne de Suède les a possédés.

Pour cet effet, Sa Majesté le Roi de Suède renonce à jamais de la manière la plus solemnelle, tant pour soi, que pour ses successeurs & pour tout le Royaume de Suède, à toutes les prétentions qu'ils ont euës jusques ici, ou peuvent avoir sur lesdites provinces, isles, pays & places, dont tous les habitans seront, en vertu des présentes, déchargés du serment qu'ils ont prêté à la Couronne de Suède; de sorte que Sa Majesté & le Royaume de Suède ne pourront plus se les attribuër dès

dès à présent, ni les redemander à jamais, sous quelque prétexte que ce soit, mais ils seront & resteront incorporés à perpétuité à l'Empire de Russie; & Sa Majesté & le Royaume de Suède s'engagent par les présentes, de laisser & maintenir toujours Sa Majesté Czarienne & ses successeurs à l'Empire de Russie dans la paisible possession desdites provinces, isles, pays & places; & l'on cherchera & remettra à ceux qui seront autorisés de Sa Majesté Czarienne, toutes les archives & papiers qui concernent principalement ces pays, lesquels ont été enlevés & portés en Suède pendant cette guerre.

V. Sa Majesté Czarienne s'engage en échange, & promet de restituer & d'évacuer à Sa Majesté & à la Couronne de Suède dans le terme de quatre semaines après l'échange de la ratification de ce traité de paix, ou plûtôt, s'il est possible, le grand Duché de Finlande, excepté la partie qui en a été reservée ci-dessous dans le réglement des limites, laquelle appartiendra à Sa Majesté Czarienne; de sorte que Sa Majesté Czarienne, & ses successeurs n'auront ni ne feront jamais aucune prétention sur ledit Duché, sous quelque prétexte que ce soit. Outre cela, Sa Majesté Czarienne s'engage & promet de faire payer promptement, infailliblement, & sans rabais, la somme de deux millions d'écus, aux autorisés du Roi de Suède, pourvu qu'ils produisent & donnent les quittances valables, dans les termes fixés, & en telles sortes de monnoye, dont on est convenu par un article séparé, lequel est de la même force, comme s'il était inséré ici de mot à mot.

VI. Sa Majesté le Roi de Suède s'est aussi reservée à l'égard du commerce, la permission pour toujours, de faire acheter annuellement des grains à Riga, Revel & Arens-

Arensbourg, pour cinquante mille roubles: lesquels grains sortiront desdites places, sans qu'on en paye aucun droit ou autres impôts, pour être transportés en Suède; moyennant une attestation, par laquelle il paraisse, qu'ils ont été achetés pour le compte de Sa Majesté Suédoise, ou par des sujets qui sont chargés de cet achat de la part de Sa Majesté le Roi de Suède: ce qui ne se doit pas entendre des années, dans lesquelles Sa Majesté Czarienne se trouverait obligée par manque de recolte, ou par d'autres raisons importantes, de défendre la sortie des grains généralement à toutes les nations.

VII. Sa Majesté Czarienne promet aussi de la maniére la plus solemnelle, qu'elle ne se mêlera point des affaires domestiques du Royaume de Suède, ni de la forme de Régence qui a été réglée & établie sous serment, & unanimément par les Etats dudit Royaume: Qu'elle n'assistera personne, en aucune maniére, qui que ce puisse être, ni directement ni indirectement; mais qu'elle tâchera d'empêcher & de prévenir tout ce qui y est contraire, pourvû que cela vienne à la connaissance de Sa Majesté Czarienne; afin de donner par là des marques évidentes d'une amitié sincère & d'un véritable voisin.

VIII. Et comme on a, de part & d'autre, l'intention de faire une paix ferme, sincère & durable, & qu'ainsi il est très-nécessaire de régler tellement les limites, qu'aucune des deux parties ne se puisse donner aucun ombrage, mais que chacune posséde paisiblement ce qui lui a été cédé par ce traité de paix, elles ont bien voulu déclarér, que les deux Empires auront dès à présent & à jamais les limites suivantes, qui commencent sur la côte Septentrionale de Sinus Finicus près de Wickolax: d'où

d'où elles s'étendent à une demi-lieuë du rivage de la mer dans le pays, & à la distance d'une demi-lieuë de la mer jusques vis-à-vis de Willayoki, & de là plus avant dans le pays; en sorte que du côté de la Mer & vis-à-vis de Rohel, il y aura une distance de trois quarts de lieuë dans une ligne diamétrale jusqu'au chemin qui va de Wibourg à Lapstrand, à la distance de trois lieuës de Wibourg, & qui va dans la même distance de trois lieuës vers le Nord par Wibourg dans une ligne diamétrale jusqu'aux anciennes limites qui ont été ci-devant entre la Russie & la Suède, & même avant la reduction du fief de Kexholm sous la domination du Roi de Suède. Ces anciennes limites s'étendent du côté du Nord à huit lieuës; de là elles vont dans une ligne diamétrale au travers du fief de Kexholm jusqu'à l'endroit où la mer de Porojeroi, qui commence près du village de Kudumagube, touche les anciennes limites qui ont été entre la Russie & la Suède; tellement que Sa Majesté le Roi & le Royaume de Suède posséderont toujours tout ce qui est situé vers l'Oüest & le Nord au delà des limites spécifiées, & Sa Majesté Czarienne & l'Empire de Russie posséderont à jamais ce qui est situé en deçà, du côté d'Orient & du Sud. Et comme Sa Majesté Czarienne cède ainsi à perpétuité à Sa Majesté le Roi & au Royaume de Suède une partie du fief de Kexholm, qui appartenait ci-devant à l'Empire de Russie, elle promet de la maniére la plus solemnelle, pour soi & ses successeurs au Trône de Russie, qu'elle ne redemandera ni ne pourra redemander jamais cette partie du fief de Kexholm, sous quelque prétexte que ce soit; mais ladite partie sera & restera toujours incorporée au Royaume de Suède. A l'égard des limites
dans

dans les pays des Lapmarques, ils resteront sur le même pied qu'ils étaient avant le commencement de cette guerre entre les deux Empires. On est convenu de plus, de nommer des Commissaires de part & d'autre, immédiatement après la ratification du Traité principal, pour régler les limites de la manière susdite.

IX. Sa Majesté Czarienne promet en outre, de maintenir tous les habitans des Provinces de Livonie, d'Estonie & d'Oesel, nobles & roturiers, les villes, Magistrats & les corps des métiers, dans l'entiére jouïssance des priviléges, coutumes & prérogatives, dont ils ont joui sous la domination du Roi de Suède.

X. On n'introduira pas non plus la contrainte des consciences, dans les Pays qui ont été cédés; mais on y laissera & maintiendra la Religion Evangelique, de même que les Eglises, les écoles & ce qui en dépend, sur le même pié qu'elles étaient du tems de la dernière Régence du Roi de Suède, à condition que l'on y puisse aussi exercer librement la Religion Grecque.

XI. Quant à la réduction & liquidation qui se firent du tems de la Régence précédente du Roi de Suède en Livonie, Estonie, & Oesel, au grand préjudice des sujets & des habitans de ce pays-là, (ce qui a porté, de même que l'équité de l'affaire même, le feu Roi de Suède de glorieuse mémoire à donner l'assurance par une patente qui fut publiée le 13. Avril 1700., *que si quelques-uns de ses sujets pouvaient prouver loyalement que les biens qui ont été confisqués étaient les leurs, on leur rendrait justice à cet égard*; & alors plusieurs sujets desdits pays furent remis dans la possession de leurs biens confisqués;) Sa Majesté Czarienne s'engage & promet de faire rendre justice à un chacun, soit qu'il de-

demeure dans le terroir ou hors du terroir, qui a une juſte prétention ſur des terres en Livonie, Eſtonie, ou dans la province d'Oeſel, & la peut vérifier duëment; de ſorte qu'ils rentreront alors dans la poſſeſſion de leurs biens ou terres.

XII. On reſtituera auſſi inceſſamment, en conformité de l'Amniſtie qui a été accordée & réglée ci-deſſus dans l'article ſecond, à ceux de Livonie, d'Eſtonie, & de l'Iſle d'Oeſel, qui ont tenu pendant cette guerre le parti du Roi de Suède, les biens, terres & maiſons qui ont été confiſqués & donnés à d'autres, tant dans les villes de ces provinces, que dans celles de Nerva & Wibourg, ſoit qu'ils leur ſoient dévolus pendant la guerre par héritage ou par d'autres voyes, ſans aucune exception & reſtriction; ſoit que les proprietaires ſe trouvent à préſent en Suède, ou en priſon, ou quelque autre part, après que chacun ſe ſera auparavant légitimé auprès du Gouvernement général, en produiſant ſes documens touchant ſon droit; mais ces proprietaires ne pourront rien prétendre des revenus qui ont été levés par d'autres pendant cette guerre & après la confiſcation, ni aucun dédommagement de ce qu'ils ont ſouffert par la guerre ou autrement. Ceux qui rentrent de cette maniére dans la poſſeſſion de leurs biens ou terres, feront obligés de rendre hommage à Sa Majeſté Czarienne, leur Souverain d'à préſent, & de ſe comporter au reſte comme de fidelles vaſſaux & ſujets: Après qu'ils auront prêté le ſerment accoûtumé, il leur ſera permis de ſortir du pays, d'aller demeurer ailleurs dans le pays de ceux qui ſont alliés & amis de l'Empire de Ruſſie, & de s'engager au ſervice des Puiſſances neutres, ou d'y continuer, s'ils s'y ſont déja engagés, ſuivant qu'ils le juge-

jugeront à propos. Mais à l'égard de ceux qui ne veulent pas rendre hommage à Sa Majeſté Czarienne, on fixe & on leur accorde le terme de trois ans après la publication de la Paix, pour vendre dans ce tems-là leurs biens, terres, & ce qui leur appartient, le mieux qu'ils pourront, ſans en payer davantage que ce que chacun doit payer en conformité des ordonnances & ſtatuts du pays. En cas qu'il arrivât à l'avenir, qu'un héritage fût dévolu ſuivant les droits du pays à quelqu'un, & que celui-ci n'eût pas prêté le ſerment de fidélité à Sa Majeſté Czarienne, il ſera obligé de le faire à l'entrée de ſon héritage, ou de vendre ces biens dans l'eſpace d'une année.

De la même manière, ceux qui ont avancé de l'argent ſur des terres ſituées en Livonie, Eſtonie, & dans l'Iſle d'Oeſel, & qui en ont reçu des contracts légitimes, jouïront paiſiblement de leurs hypothéques, juſqu'à ce qu'on leur en paye & le capital & l'intérêt; mais ces hypothéquaires ne pourront rien prétendre des intérêts qui ſont échus pendant la guerre, & qui ne ſont pas peut-être levés; mais ceux qui dans l'un ou l'autre cas ont l'adminiſtration des biens ſuſdits, ſeront obligés de rendre hommage à Sa Majeſté Czarienne. Tout ceci s'entend auſſi de ceux qui reſtent ſous la domination de Sa Majeſté Czarienne, leſquels auront la même liberté de diſpoſer des biens qu'ils ont en Suède & dans les Pays qui ont été cedés à la Couronne de Suède par cette paix. D'ailleurs, on maintiendra auſſi réciproquement les ſujets des parties pacifiantes qui ont de juſtes prétentions dans les pays des deux puiſſances, ſoit au public, ou à des perſonnes particuliéres, & on leur rendra une prompte juſtice, afin qu'un chacun ſoit ainſi mis &

remis

remis dans la possession de ce qui lui appartient de droit.

XIII. Toutes les contributions en argent cesseront dans le grand Duché de Finlande, que Sa Majesté Czarienne restitue, suivant l'article V. à Sa Majesté le Roi & au Royaume de Suède, à compter depuis la date de la signature de ce traité; mais on y fournira pourtant gratis les vivres & les fourages nécessaires aux troupes de Sa Majesté Czarienne, jusqu'à ce que ledit Duché soit entiérement évacué, sur le même pié que cela s'est pratiqué jusqu'ici; & l'on défendra & inhibera sous des peines très-rigoureuses, d'enlever à leur délogement aucuns Ministres ni païsans de la nation Finlandoise, malgré eux, ni de leur faire aucun tort. Outre cela, on laissera toutes les Forteresses & Châteaux de Finlande dans le même état où ils sont à présent; mais il sera permis à Sa Majesté Czarienne de faire emporter, en évacuant ledit Pays & Places, tout le gros & petit canon, leurs attirails, magazins, & autres munitions de guerre que Sa Majesté Czarienne y a fait transporter, de quelque nom que ce soit. Pour cette fin & pour le transport du bagage de l'armée, les habitans fourniront gratis les chevaux & les chariots nécessaires jusqu'aux frontiéres. Même, si l'on ne pouvait pas exécuter tout cela dans le terme stipulé, & qu'on fut obligé d'en laisser une partie en arriére, elle sera bien gardée, & remise ensuite à ceux qui sont autorisés de Sa Majesté Czarienne, dans quelque tems qu'elle le souhaite, & en fera aussi transporter ladite partie jusqu'aux frontiéres. En cas que les troupes de Sa Majesté Czarienne ayent trouvé & envoyé hors du Pays quelques Archives & papiers, touchant le grand Duché de Finlande, elle en fera faire une exacte re-

cherche, & fera rendre de bonne foi ce qui s'en trouvera, à ceux qui sont autorisés de Sa Majesté le Roi de Suède.

XIV. Tous les prisonniers de part & d'autre, de quelque nation, condition & état qu'ils soient, seront élargis immédiatement après la ratification de ce Traité de paix, sans payer aucune rançon; mais il faut qu'un chacun ait auparavant acquitté les dettes qu'il a contractées, ou qu'il donne caution suffisante pour le payement d'icelles. On leur fournira gratis de part & d'autre, les chevaux & les chariots néceſſaires dans le tems fixé pour leur départ, à proportion de la distance des places où ils se trouvent actuellement, jusqu'aux frontiéres. Touchant les prisonniers qui ont embraſſé le parti de l'un ou de l'autre, ou qui ont deſſein de rester dans les Etats de l'une ou de l'autre Partie, ils auront indifféremment cette permiſſion-là. Ceci s'entend auſſi de tous ceux qui ont été enlevés de part & d'autre pendant cette guerre, lesquels pourront auſſi ou rester où ils sont, ou retourner chez eux; excepté ceux qui ont de leur propre mouvement embraſſé la Religion Grecque, Sa Majesté Czarienne le voulant ainsi; pour laquelle fin les deux parties pacifiantes feront publier & afficher des Edits dans leurs Etats.

XV. Sa Majesté le Roi & la République de Pologne, comme Alliés de Sa Majesté Czarienne, sont compris expreſſément dans cette Paix, & on leur réserve l'accès, tout de même, comme si le Traité de Paix à renouveller entre eux & la Couronne de Suède eût été inseré ici de mot à mot. Pour cette fin, ceſſeront toutes les hostilités de quelque nom qu'elles soient, partout & dans tous les Royaumes, pays, & domaines qui

appar-

appartiennent aux deux Parties pacifiantes, & qui sont situés tant dans l'Empire Romain que hors de l'Empire Romain, & il y aura une paix stable & durable entre les susdites deux Couronnes. Et comme aucun Ministre Plénipotentiaire de la part de S. M. & la République de Pologne n'a assisté au Congrès de Paix qui s'est tenu à Neustadt, & qu'ainsi on n'a pû renouveller à la fois la paix entre S. M. le Roi de Pologne & la Couronne de Suède par un Traité solemnel, S. M. le Roi de Suède s'engage & promet, d'envoyer au Congrès de Paix ses Plénipotentiaires, pour entamer les Conférences, dès qu'on aura concerté le lieu du Congrès, afin de conclure sous la médiation de S. M. Czarienne une paix durable entre ces deux Rois, à condition que rien n'y soit contenu qui puisse porter du préjudice à ce Traité de Paix perpétuelle fait avec S. M. Czarienne.

XVI. On réglera & on confirmera la liberté du Commerce qu'il y aura par mer & par terre, entre les deux Puissances, leurs Etats, Sujets & Habitans, dès qu'il sera possible, par le moyen d'un Traité à part sur ce sujet, à l'avantage des Etats de part & d'autre : mais en attendant, il sera permis aux Sujets Russiens & Suédois de trafiquer librement dans l'Empire de Russie & dans le Royaume de Suède, dès qu'on aura ratifié ce Traité de Paix, en payant les droits ordinaires de toutes sortes de marchandises; de sorte que les Sujets de Russie & de Suède jouïront réciproquement des mêmes privilèges & prérogatives qu'on accorde aux plus grands amis des susdits Etats.

XVII. La Paix étant conclue, on restituera de part & d'autre aux Sujets de Russie & de Suède, non-seulement les magazins qu'ils avaient avant la naissance de

la guerre dans certaines villes marchandes de ces deux Puiſſances, mais on leur permettra auſſi d'établir des magazins dans les villes, ports & autres places qui ſont ſous la domination de S. M. Czarienne & du Roi de Suède.

XVIII. En cas que des vaiſſeaux de guerre ou marchands Suédois viennent à échouer ou périr par tempête ou par d'autres accidens ſur les côtes & rivages de Ruſſie, les ſujets de S. M. Czarienne ſeront obligés de leur donner toute ſorte de ſecours & d'aſſiſtance, de ſauver l'équipage & les effets, autant qu'il leur ſera poſſible, & de rendre fidellement ce qui a été pouſſé à terre, s'ils le reclament, moyennant une récompenſe convenable. Les ſujets de S. M. le Roi de Suède en feront autant à l'égard des vaiſſeaux & des effets Ruſſiens qui ont le malheur d'échouer ou de périr ſur les côtes de Suède. Pour laquelle fin, & pour prévenir toute inſolence, vol & pillage, qui ſe commettent ordinairement à l'occaſion de ces fâcheux accidens, S. M. Czarienne & le Roi de Suède feront émaner une très-rigoureuſe inhibition à cet égard, & feront punir arbitrairement les infracteurs.

XIX. Et pour prévenir auſſi par mer toute occaſion qui pourrait faire naître quelque méſintelligence entre les deux Parties pacifiantes, autant qu'il eſt poſſible, on a conclu & réſolu, que ſi les vaiſſeaux de guerre Suédois, un ou pluſieurs, ſoit qu'ils ſoient petits ou grands, paſſent doreſnavant une des forteresses de S. M. Czarienne, ils feront la ſalve de leur canon, & ils feront d'abord reſalués de celui de la forteresse Ruſſienne; & *vice verſâ*, ſi les vaiſſeaux de guerre Ruſſiens, un ou pluſieurs, ſoit qu'ils ſoient petits ou grands, paſſent doreſnavant une des Forteresses de ſa Majeſté le Roi de Suéde,

de, ils feront la ſalve de leur canon, & ils ſeront d'abord reſalués de celui de la Forteresse Suédoiſe. En cas que les Vaiſſeaux Suédois & Ruſſiens ſe rencontrent en Mer, ou en quelque Port ou autre endroit, ils ſe salueront les uns les autres de la ſalve ordinaire, de la même maniére que cela ſe pratique en pareil cas entre la Suéde & le Dannemarc.

XX. On eſt convenu de part & d'autre, de ne plus défrayer les Miniſtres des deux Puiſſances comme auparavant; leurs Miniſtres, Plénipotentiaires & Envoyés, ſans ou avec Caractère, devant s'entretenir à l'avenir eux-mêmes & toute leur Suite, tant en Voyage qu'à la Cour, & dans la Place où ils ont ordre d'aller réſider; mais ſi l'une ou l'autre des deux parties reçoit à tems la nouvelle de la venuë d'un Envoyé, Elles ordonneront à leurs Sujets de lui donner toute l'aſſiſtance dont il aura beſoin, afin qu'il puiſſe continuer ſûrement ſa route.

XXI. De la part de Sa Majeſté le Roi de Suéde, on comprend auſſi dans ce Traité de Paix Sa Majeſté le Roi de la *Grande-Bretagne*, à la réſerve des griefs qu'il y a entre Sa Majeſté Czarienne & ledit Roi, dont on traitera directement, & l'on tâchera de les terminer amiablement. Il ſera permis auſſi à d'autres Puiſſances, qui ſeront nommées par les deux Parties pacifiantes dans l'eſpace de trois mois, d'accéder à ce Traité de Paix.

XXII. En cas qu'il ſurvienne à l'avenir quelque différend entre les Etats & les Sujets de *Suéde* & de *Ruſſie*, cela ne dérogera pas à ce Traité de Paix éternelle; mais il aura & tiendra ſa force & ſon effet, & on nommera inceſſamment des Commiſſaires de part & d'autre, pour examiner & vuider équitablement le différend.

XXIII. On rendra auſſi dès à préſent tous ceux qui

ſont coupables de trahiſons, meurtres, vols & autres crimes, & qui paſſent de la *Suéde* en *Ruſſie*, & de la *Ruſſie* en *Suéde*, ſeuls ou avec Femmes & Enfans; en cas que la partie léſée du Païs d'où ils ſe ſont évadés, les reclame, de quelque Nation qu'ils ſoient, & dans le même état où ils étaient à leur arrivée, avec Femmes & Enfans, de même qu'avec tout ce qu'ils ont enlevé, volé ou pillé.

XXIV. L'échange des Ratifications de cet Inſtrument de Paix ſe fera à *Neuſtadt* dans l'eſpace de trois ſemaines, à compter de la ſignature, ou plutôt s'il eſt poſſible. En foi de tout ceci, on a adreſſé deux Exemplaires de la même teneur de ce Traité de Paix, leſquels ont été confirmés par les Miniſtres Plénipotentiaires de part & d'autre, en vertu des Pouvoirs qu'ils avaient de leurs Maîtres, qui les avaient ſignés de leurs mains propres, & y avaient fait appoſer leurs Sceaux. *Fait à* Neuſtadt *le* 30. *Août* 1721. *V. St.*, *depuis la Naiſſance de notre Sauveur.*

JEAN LILIENSTED.

OTTO-REINHOLD STROEMFELD.

JACOB-DANIEL BRUCE.

HENRI-JEAN-FREDERIC OSTERMAN.

O R.

ORDONNANCE
DE
L'EMPEREUR PIERRE I.
POUR LE COURONNEMENT
DE
L'IMPÉRATRICE CATHERINE.

NOus PIERRE I. *Empereur & Autocrateur de toute la Russie, &c.: Savoir faisons à tous les Ecclésiastiques, Officiers Civils & Militaires, & autres de la Nation Russienne, nos fidèles Sujets. Personne n'ignore l'usage constant & perpétuel établi dans les Royaumes de la Chrétienté, suivant lequel les Potentats font couronner leurs Epouses, ainsi que cela se pratique actuellement, & l'a été diverses fois dans les tems reculés par les Empereurs de la véritable croyance Grecque; savoir l'Empereur* Basilide, *qui a fait couronner son Epouse* Zénobie; *l'Empereur* Justinien, *son Epouse* Lupicine; *l'Empereur* Heraclius, *son Epouse* Martine; *l'Empereur* Léon *le Philosophe, son Epouse* Marie; *& plusieurs autres qui ont pareillement fait mettre la Couronne Impériale sur la tête de leurs Epouses, mais dont Nous ne ferons point mention ici, à cause que cela Nous ménerait trop loin.*

Il est aussi connu jusqu'à quel point Nous avons exposé notre propre personne, & affronté les dangers les plus éminens, en faveur de notre Patrie, pendant le cours de la derniére Guerre de 21. ans consécutifs; laquelle Nous avons terminée,

née, par le secours de Dieu, d'une maniére si honorable & si avantageuse, que la Russie n'a jamais vû de pareille Paix, ni acquis la gloire qu'on a remportée par cette Guerre: L'Impératrice Catherine, *notre très-chère Epouse, Nous a été d'un grand secours dans tous ces dangers, non-seulement dans ladite Guerre, mais encore dans quelques autres Expéditions, où Elle nous a accompagné volontairement, & Nous a servi de conseil autant qu'il a été possible, nonobstant la faiblesse du Sexe; particuliérement à la Bataille contre les Turcs sur la Riviére de* Pruth, *où notre Armée était réduite à 22000. hommes, & celle des Turcs composée de 270. mille hommes: Ce fut dans cette circonstance désespérée, qu'Elle signala surtout son zèle par un courage supérieur à son Sexe, ainsi que cela est connu à toute l'Armée & dans tout notre Empire.* A ces Causes, *& en vertu du pouvoir que Dieu Nous a donné, Nous avons résolu d'honorer notre Epouse de la Couronne Impériale, en reconnaissance de toutes ses peines; ce qui, s'il plaît à Dieu, sera accompli cet hiver à Moscou; & nous donnons avis de cette résolution à tous nos fidelles Sujets, en faveur desquels notre affection Impériale est inaltérable.*

F I N.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES

contenus dans ce second Volume.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

NB. *Le chiffre Romain désigne le volume, le chiffre Arabe désigne la page, & le petit chiffre Romain désigne les pages des Préfaces.*

H.

I.

K.

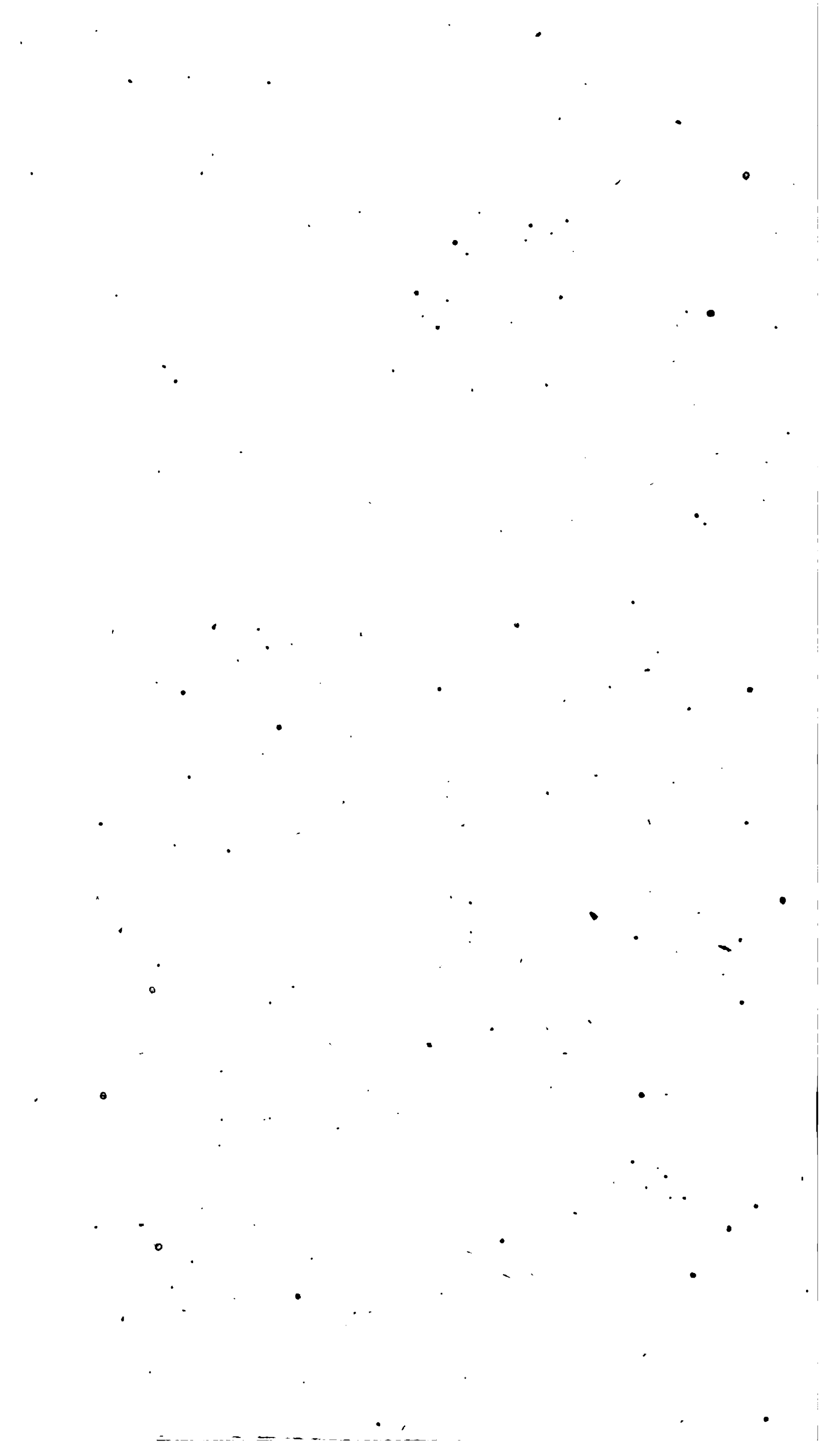
N.

O.

P.

R.

FIN.




TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
ZAHAROFF

